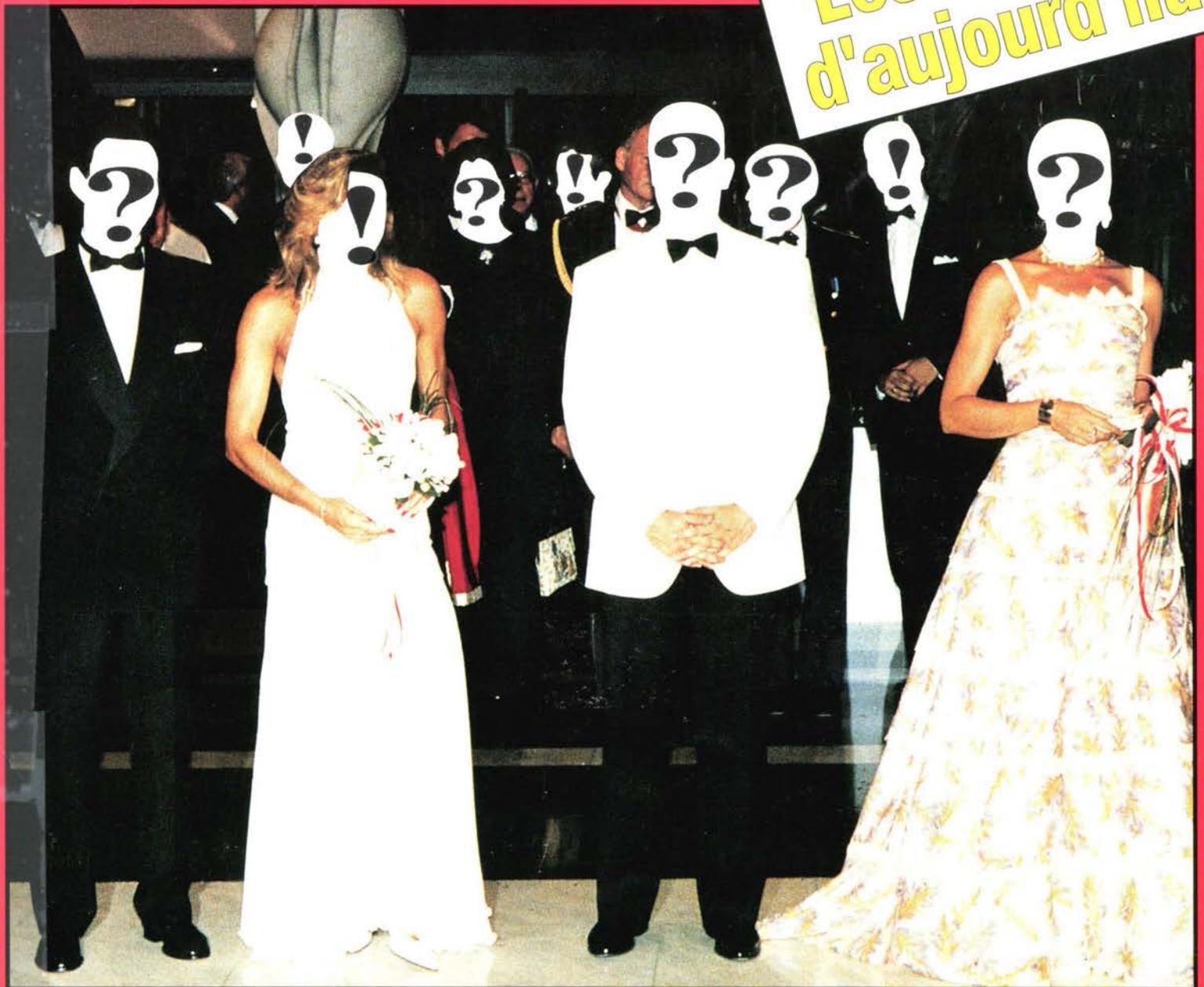


LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste

VRAIE ET FAUSSE NOBLESSE

**Les vanités
d'aujourd'hui**



Claire Vigne Editrice



FRÉDÉRIC LUZ

LE BLASON & SES SECRETS

Retrouver ou créer
ses armoiries aujourd'hui

LA PLACE ROYALE


Claire
Vigne
Editrice



Le Blason n'est pas réservé à l'aristocratie et c'est dès le XIII^e siècle que bourgeois, artisans et laboureurs adoptent des armoiries. Premier manuel d'Héraldique essentiellement pratique, l'ouvrage replace la science des armoiries dans l'espace contemporain et aide le lecteur à retrouver les sources vives de la Mémoire traditionnelle.

205 pages. Prix public : 98F

BON DE COMMANDE

M. Mme Mlle.....

Adresse

.....

Ville.....

Code postal

Je commande exemplaires (s) "Le Blason et ses secret"

et joins un règlement en chèque de F à l'ordre de Claire Vigne Éditrice.

CLAIRE VIGNE

EDITRICE

18, rue La Condamine

75017 PARIS

TEL : (1) 42 94 24 23

FAX : (1) 42 94 03 34

EDITORIAL

A quelques mois près, nous aurions pu fêter le quatre-vingtième anniversaire du *Crapouillot*. En effet, au mois d'août 1915, pendant la grande guerre, Jean Galtier-Boissière faisait paraître le premier numéro de votre magazine.

Petite revue de quatre pages, elle voulait lutter contre le bourrage de crâne, la désinformation et les tendances "jusqu'au boutistes" de certains milieux politiques et militaires.

Une fois la paix retrouvée, le *Crapouillot* ne prît sa forme définitive qu'en 1919 en devenant une revue de combat contre tous les conformismes de l'époque.

Dans les années 70, François Nourissier écrivait: "Avec le recul, la carrière et l'action de Galtier-Boissière apparaît comme un rare chef d'oeuvre d'anarchie narquoise, de provocation et finalement de liberté".

Après quelques mois d'interruption, en relançant le *Crapouillot*, nous sommes animés de ce même état d'esprit que rappelait François Nourissier.

Face à une surinformation par les nombreux médias mis à notre disposition, nous ne reconnaissons plus la réalité ni la vérité de beaucoup de choses. Votre magazine sera un lieu de liberté pour exprimer ce que l'on ne peut plus trouver nulle part en raison du conformisme ambiant.

Ainsi nous allons préparer des numéros plus proches de vous et de la société d'aujourd'hui sans oublier les thèmes historiques et politiques auxquels nous sommes tous très attachés.

L'esprit d'indépendance, d'insolence et de vérité: c'est ce que nous voulons vous proposer avec ce nouveau *Crapouillot*.

Bertrand Sorlot

Directeur de la Publication: Hugues Rondeau

Directeur de la Rédaction: Bertrand Sorlot

Documentation et maquette: Claire Sorlot

Dessinateurs: Marion de Knÿff et Tanguy

Photogravure: Beauclair - Saint Cloud

Imprimerie: Desbouis Grésil - 91 - Montgeron

Distribution: MLP - 38 - St Quentin Falavier

Le *Crapouillot* est une publication de la S.A.R.L. Pulcra,
au capital de 50.000 F 18 rue La Condamine 75018 Paris .

Dépôt légal Janvier 1996

Commission Paritaire N° 61147

SOMM

3 EDITORIAL

LE DOSSIER DU MOIS: VRAIE ET FAUSSE NOBLESSE Les vanités d'aujourd'hui

6 INTRODUCTION

Il n'est pas inutile de connaître les vrais nobles et de traquer les faux. C'est la raison de ce dossier qui tente de séparer le bon grain de l'ivraie.

8 CHAPITRE I QU'EST-CE QUE LA NOBLESSE ?

Depuis la chute de la dernière monarchie française, le second Empire, il n'existe plus de noblesse légale. Cette dernière a une histoire mais elle ne peut se renouvelée.

12 CHAPITRE II LES BEAUX MARIAGES

Ou comment la noblesse réussit à subvenir à ses besoins pour maintenir son grand train de vie.

16 CHAPITRE III LA NOBLESSE PONTIFICALE

Aucune noblesse, aucun titre n'ont été aussi ridiculisé que les titres pontificaux. Mais il faut dire que si tous les chemins mènent à Rome, les titres en reviennent!

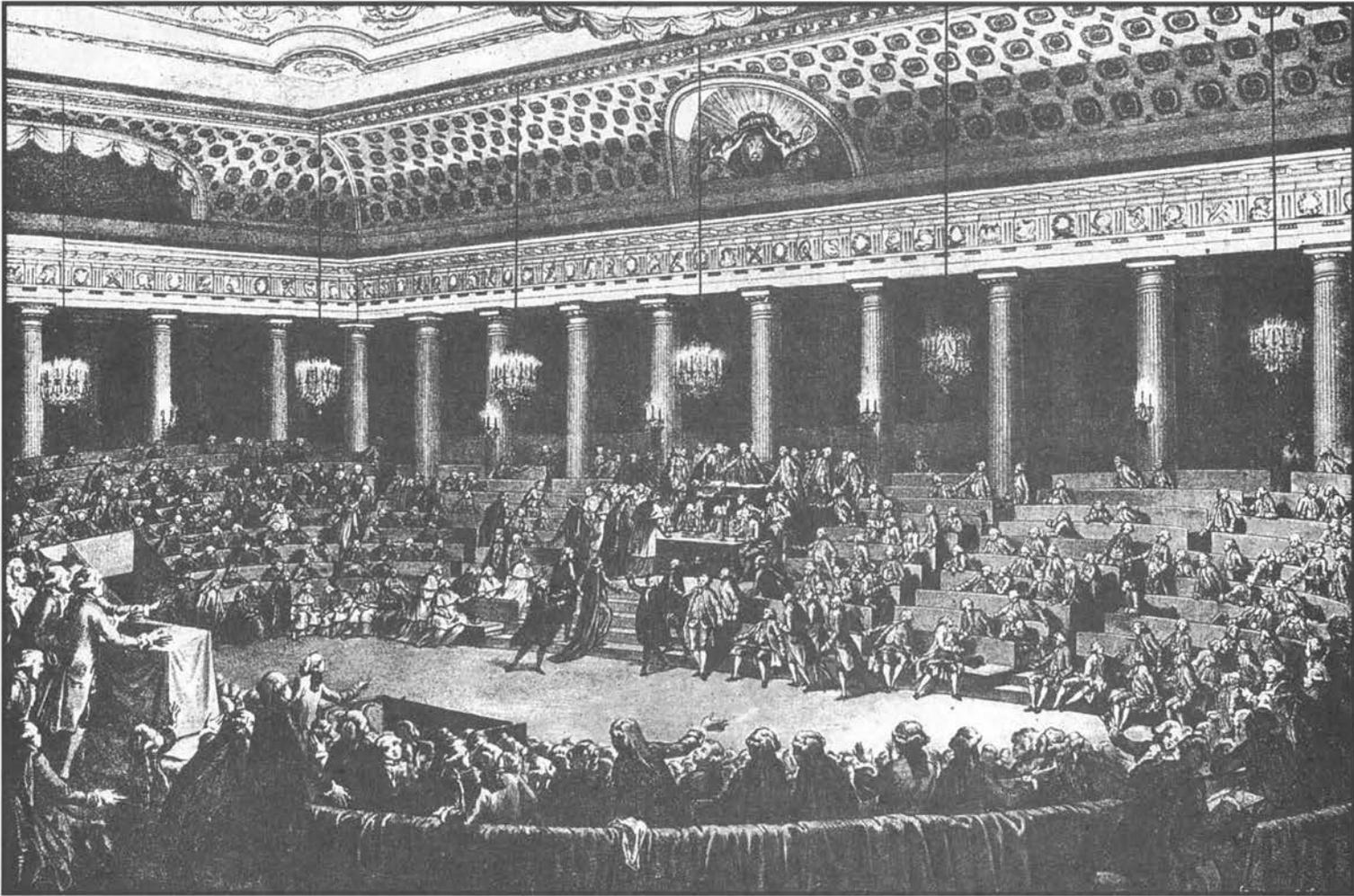
22 CHAPITRE IV LA NOBLESSE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

Il ne faut pas confondre un titre étranger mais authentique avec les familles françaises qui sont allées chercher un anoblissement ou un titre que seule la vanité justifie.

LAIRE

- 27** CHAPITRE V LA RÉPUBLIQUE FAIT-ELLE DES NOBLES ?
La République peut faire croire que certains noms ont accédé à la noblesse en ajoutant une particule à un patronyme.
- 34** CHAPITRE VI LE JOCKEY-CLUB
"Nous sommes stricts ici sur la sincérité du nom. Nous refoulons impitoyablement ceux qui se parent d'un nom ou d'un titre qui n'est pas véridique" Malheureusement pour Monsieur de La Rochefoucauld la preuve est faite que le Jockey Club n'est pas si parfait.
- 47** CHAPITRE VII LA NOBLESSE ET LES LETTRES
S'il est un domaine où les beaux noms, les particules et les titres fleurissent avec élégance c'est bien le domaine des lettres. Certains sont vrais et le cachent, d'autres affichent leur vanité le plus naturellement.
- 53** CHAPITRE VIII LA NOBLESSE ET LA POLITIQUE
Les particules des hommes politiques ne révèlent pas toujours une noblesse authentique.
- 60** CHAPITRE IX LA NOBLESSE ET LA PRESSE
La noblesse est présente partout mais même la presse n'échappe pas au désir de paraître noble.
- 67** HISTOIRE DU CRAPOUILLOT - LES TEXTES OUBLIES
Le Crapouillot de 1918: Pierre Mac Orlan et Pierre Drieu la Rochelle
- 72** LIVRES
Opus Dei, l'enquête par Vittorio Messori et Des duïdes à la mission de Jeanne d'Arc par Jean-Paul Bourre
- 75** ECLECTIQUE par Victorien Cousin
Les grands ténors politiques éditorialisent - Une grande priorité, l'emploi... du temps des députés - Le conseil des ministres.

A QUOI SERT



Nuit du 4 août 1789: Sur la proposition du Vicomte de Noailles l'Assemblée Nationale Constituante abolit les privilèges

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sérieux et bien documentés qui font aujourd'hui références:

- *Catalogue de la noblesse française* de Régis Valette, Laffont
Nomenclature sans commentaires mais la deuxième édition donne la liste des familles nobles de France en 1789 classées par provinces.
- *Dictionnaire de la noblesse française* de E. de Seréville et F. de Saint-Simon, Albatros
Etat des familles nobles vivant en 1900 avec leurs extinctions depuis - La noblesse inachevée - La noblesse Pontificale - La noblesse étrangère "habituee" en France. Plus qu'une nomenclature, il relate les faits marquants des familles.
- *Grand Armorial de France* de Jouglar de Morenas, continué et complété par Raoul de Warren. Réédité par les Editions du Palais Royal.
- *Dictionnaire des familles françaises anciennes et notables à la fin du XIXème siècle* de Gustave Chaix d'Est-Ange. Réédité par les Editions Vendôme. Oeuvre inachevée (de A à Gaullier)
- *Le Gotha français* de Hubert Cuny et Nicole Dreneau, ICC
Donne uniquement les familles françaises duciales et princières.
- *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (ICC), rue Geoffroy St Hilaire, Paris 5ème.
Paraît chaque mois depuis 1951.
- Collection "Les cahiers nobles" fondée, comme ICC par Philippe du Puy de Clinchamps, alias Antoine Bouch et (peut-être) Charondas, dont le fameux "cahier noir" de Charondas.
- *Encyclopédie de la fausse noblesse et de la noblesse d'apparence* de Pierre-Marie Dioudonnat, Sédopols
- La librairie Saffroy, 4 rue Clément, Paris 6ème est la meilleure spécialiste de: noblesse, héraldique et généalogie, surtout pour les ouvrages épuisés ou anciens.

LA NOBLESSE?

Sous la direction d'Erostrate l'Ephésien

La noblesse, ça ne sert à rien, sinon à provoquer un pugilat dans une émission récente de TF1, où Tina Kieffer fut totalement débordée par un sujet qu'elle ignorait tout autant. En revanche, les aristocrates vous diront que, si la noblesse ne sert à rien, elle sert tout simplement, car la notion de service est une des valeurs fondamentales du second ordre du royaume: servir le pays, la nation et l'Etat, la religion et l'Eglise. C'est ainsi que se définit un gentilhomme.

On s'étonne toujours de voir des aristocrates, trônés à gauche dans des engagements qui surprennent. Mais n'oublions pas que l'exemple vient de loin: c'est l'argent du duc d'Orléans qui a payé les piques qui ont pris la Bastille et ce sont les bourgeois qui ont fait la Révolution et non point le peuple, comme on veut le faire croire. Ainsi on ne doit plus s'étonner de voir un «marquis rouge», le marquis de Sugny, administrateur de l'Humanité ou «l'anarchiste en escarpins», Emmanuel d'Astier de la Vigerie, sévissant dans le même journal. Quelle surprise encore de voir le marquis de Galard, fondateur du Nouvel Observateur, alors qu'il est bien le seul aristocrate de gauche qui descend d'Henri IV et de Louis XIII par la main gauche du Régent et de sa maîtresse, Christine-Charlotte Desmares, la belle sociétaire de la Comédie Française.

Plus près de nous, M. de Virieu est de vieille aristocratie dauphinoise, dont les ancêtres, à la cour de France, ont reçu les honneurs des carrosses du roi, tandis que son complice, Albert du Roy de Blicquy, de noblesse française du Quercy, est devenu un baron belge par la volonté du roi Albert Ier. En revanche, Bruno de Camas, du journal Le Monde, est un faux baron et un faux noble qui s'appelait Malivoire avant qu'un décret de la République n'en fit un M. de Camas.

Dans l'aristocratie, comme ailleurs, il faut de tout pour faire un monde, même un monde aristocratique, dans lequel les aristos ne se débrouillent pas moins bien que les bourgeois ou les roturiers: Sait-on que S.V.P. est la création du baron de Turckheim, que les Saulieu de la Chomonerie ont un journal et un syndicat de routiers, que le procédé Ruolz de la dorure des métaux est une invention d'aristocrate, le baron de Ruolz, qui vendit son

brevet à Christofle; que l'eau de Botot, dentifrice de nos grand-mères, fut inventée par le comte de Botot, secrétaire de Barras, au temps du Directoire; enfin que Givenchy n'est pas un nom d'emprunt, mais celui d'un authentique aristocrate, tandis que le chansonnier, Jean Granier, est un vrai noble gascon, Granier de Cassagnac, de même que le chanteur Philippe Laville est de vieille noblesse bretonne, branche de La Ville-Jégu, des Kersaintgilly, qui fut un temps en Martinique.

Il n'est donc pas inutile de connaître les vrais nobles et de traquer les faux. Dans ce domaine l'imposture est grande puisque, si on recense quelque trois mille six cents familles de noblesse authentique, on compte plus de douze mille noms, dont la noblesse n'est qu'apparente. Cela fait du beau monde dans les salons, mais l'aventure mondaine n'a plus rien à voir avec l'histoire. Il fallait donc parler de ce qui peut abuser nos yeux et nos oreilles, tant les beaux noms circulent dans la politique, les lettres, la presse et les médias. C'est la raison de ce dossier, qui tente de séparer le bon grain de l'ivraie. Voyons donc, à côté de la vraie noblesse, ceux qui veulent s'en donner l'apparence, en aérant leur nom d'une particule trompeuse.

Erostrate l'Ephésien

Erostrate était un Ephésien obscur, qui voulut passer à la postérité avec un geste, à la fois mémorable et iconoclaste: il incendia le Temple de Diane, à Ephèse, en 356 avant Jésus-Christ. Le temple de Diane était une des Sept merveilles du monde. Les Ephésiens, par un décret, interdirent, sous peine de mort, de prononcer le nom d'Erostrate.

Dans ces articles, nous détruisons les temples des familles, élevés sur les légendes de la vanité et aussi éphémères que fallacieuses. Cette attitude iconoclaste nous sera pardonnée, puisque nous pensons dire la vérité et que, si nous nous trompons, c'est de toute bonne foi et sans aucun mauvais esprit, dirigé contre qui que ce soit.

Ont participé à ce numéro: Thomas Diafoirus, Clément Purgon, Jean Turcaret, Michel Cramois et Pierre Sanfaille.

CHAPITRE I

QU'EST CE QUE LA NOBLESSE ?

Si l'on doit donner une définition de la noblesse, on peut sans conteste prendre celle de Philippe de Clinchamps, qui a trouvé le ton juste :

«La noblesse est - et surtout était - un groupe social auquel la loi reconnaît des privilèges, faits de devoirs et de droits, se transmettant par le seul fait de la naissance.»

Le principe de l'hérédité résume tout le problème de notre société démocratique et républicaine; en effet, depuis la chute de la dernière monarchie française, le second Empire, il n'existe plus de noblesse légale; aucun souverain désormais ne peut créer des nobles et ceux qui existent, héritiers des régimes anciens, s'éteignent inexorablement, selon la loi immuable de la nature. On comprend alors le désir de compenser ce manque et l'envie de se donner soi-même ce que les monarques ne peuvent plus accorder.

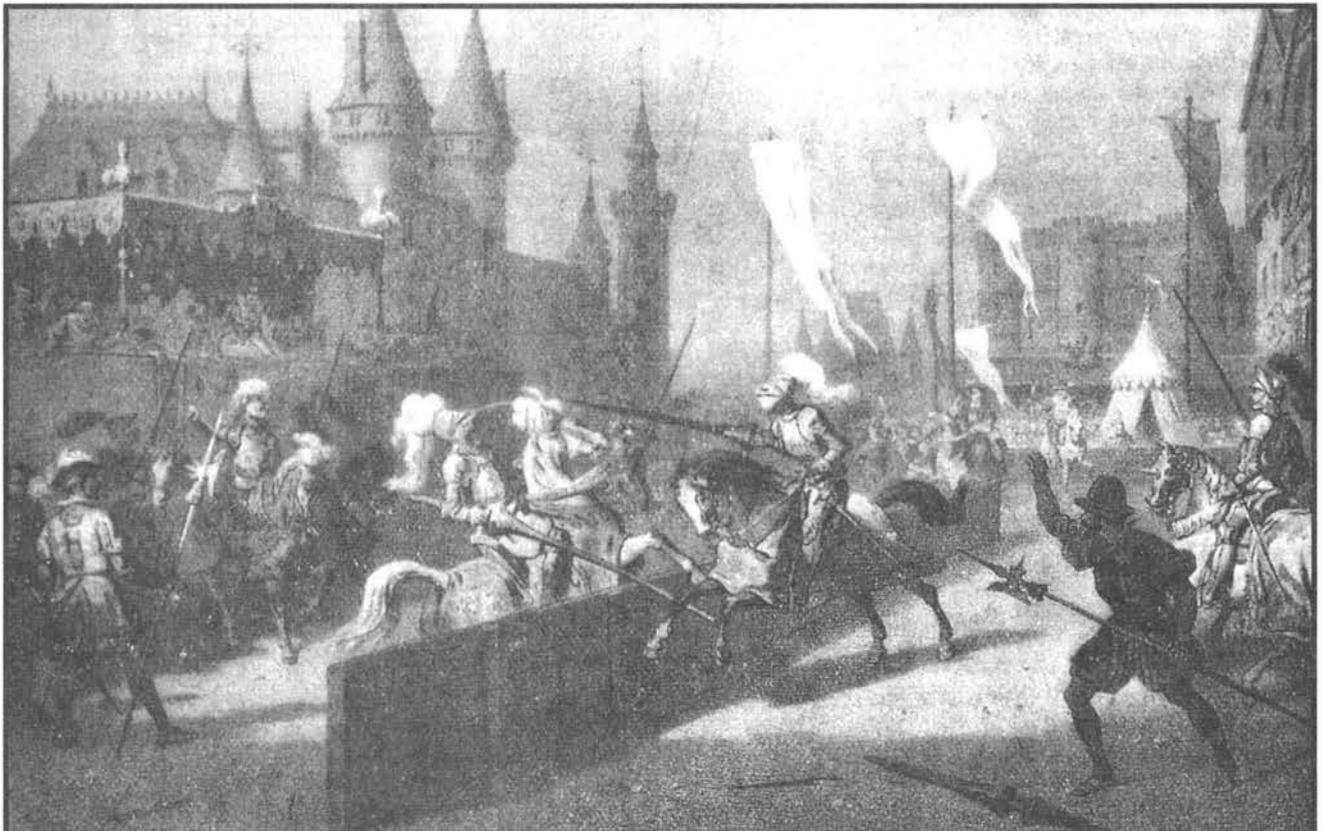
**«Qui t'a fait comte ?», disait le roi.
«Qui t'a fait roi ?» répondait le grand feudataire**

La vraie noblesse trouve sa source dans la chevalerie du moyen-âge, au temps où les grands féodaux étaient plus puissants que les premiers rois de France. On se rap-

pelle le mot du comte de Périgord à Hugues Capet, fondateur de la dynastie capétienne: «Qui t'a fait comte ?», disait le roi : «Qui t'a fait roi ?» répondait le grand feudataire.

Les souverains français mettront longtemps à contrôler les grands féodaux pour les amener dans le creuset de la monarchie. De ces grands feudataires et de leurs vassaux, qui ont aussi les leurs, lesquels en engendrent d'autres, vient la «noblesse immémoriale», ainsi appelée parce qu'elle échappe au souvenir des hommes; selon la loi du plus fort qui absorbe le plus faible. Chacun a conquis son fief; cette noblesse ancienne ne montre aucune trace d'anoblissement, car elle ne doit rien au roi, même si ce dernier entérine et confirme le statut des nouveaux seigneurs, qui lui doivent l'hommage lige du vassal.

Aujourd'hui les maisons féodales tiennent sur les doigts d'une seule main, car leur généalogie sans faille doit remonter au XI^{ème} ou au XII^{ème} siècle. Selon les statistiques de Régis Valette, la noblesse d'ancien régime compte



Un tournoi entre chevaliers

2811 familles; la moitié est donc de noblesse immémoriale.

Cette noblesse de race, la plus prestigieuse certes, n'est pas la seule forme d'anoblissement de l'ancien régime. Les lettres de noblesse de nos rois ont créé des nobles, les charges anoblissantes, vendues par la monarchie, en ont fait d'autres. Si les lettres d'anoblissement, dès le XIV^{ème} siècle, récompensaient les mérites et les services de l'Etat, au XVII^{ème} siècle, Louis XIV en fit un véritable commerce, par besoin d'argent, tant il est facile de trouver celui-ci dans la vanité des hommes. Colbert développa cette



Colbert premier
vendeur de vanité

formule d'une façon éhontée, utilisant le désir de paraître pour remplir le Trésor royal. On vendait les lettres, de 6 000 à 10 000 livres et, quelques années plus tard, on supprimait les effets nobiliaires, attachées à ces lettres; si donc on voulait rester noble, il fallait payer à nouveau, au risque d'avoir perdu son investissement.

Et chacun s'exécutait pour garder les avantages de son état. C'était proprement scandaleux, dans un règne de grandeur, où le Roi Soleil éblouissait l'Europe et le monde.

La grande diversité des anoblissements par charges

Les anoblissements par charges sont beaucoup plus complexes à cause de la très grande diversité des charges: il y avait les charges au premier degré, qui anoblissent après vingt ans dans l'office en question; au second degré, qui impose deux fois vingt ans dans le même office ou, certains plus rares, qui requièrent trois générations dans la même charge. Dans tous ces cas, la mort en charge dispensait des vingt ans, ce qui, pour les charges au premier degré, entraînait la noblesse, pleine et entière, pour les héritiers.

Les cas sont si divers et si compliqués qu'il faut se reporter à l'étude de Pierre Durye et François Bluche, dans l'excellente collection des «*Cahiers nobles*», «L'anoblis-

sement par charges avant 1789» pour s'y retrouver.

Parmi ces charges anoblissantes, la plus recherchée, et la plus chère aussi, était celle de secrétaire du roi, qui requérait vingt ans en exercice ou la mort en charge. Elle était également une des plus prestigieuses et son titre superbe était «conseiller secrétaire du Roi Maison et Couronne de France et de ses finances». Dans les grandes juridictions, elle atteignait des prix exorbitants: à Paris, les charges des secrétaires du roi à la Grande Chancellerie, qui faisaient partie du Grand Collège, le plus important de tous, se négociaient entre 120 000 et 300 000 livres, qui convertis dans nos francs actuels donnent le vertige, car on atteint le chiffre considérable de six millions à vingt millions de francs. Dans les autres juridictions, de moindre importance, les prix étaient de 30 000 à 80 000 livres. Comme les financiers usaient de ce moyen pour s'anoblir, ainsi que beaucoup d'autres qui avaient du bien, on appelait cette charge la «savonnette à vilains», car elle lavait de la roture. Au fil des temps, la charge fut soumise à l'inflation de cette forme d'anoblissement et, à la Révolution, on en comptait plus de sept cents; le Trésor royal était passé par là, avec ses incessants besoins d'argent. Aujourd'hui, Régis Valette recense 360 familles actuelles, anoblies par cet office.

Il y avait enfin, dans ces charges anoblissantes, celles des maires de certaines villes, que nos rois avaient ainsi récompensées de leur fidélité, pendant la grande aventure de la formation du royaume; c'était la «noblesse de cloche», parce que la cloche du beffroi appelait les assemblées aux conseils de la ville. Seize villes avaient ce privilège, dont la plus ancienne est Poitiers, dès 1372, et la dernière Cognacq, en 1651. 69 familles actuelles, dit Valette, ont cette origine nobiliaire.

Puisqu'il faut épuiser les diverses formes d'anoblissement de l'ancien régime, disons que les «agrégés à la noblesse» constituent le dernier carré du second ordre du royaume; cela concerne ceux qui vivaient noblement, sur des terres nobles et ont réussi, après cent ans de cette existence, à se faire «maintenir» nobles par les intendants du roi.

La noblesse «inachevée»

En revanche, peu d'historiens se sont préoccupés de la noblesse, dite «inachevée», représentée par ceux qui étaient en charge, à la Révolution, sans avoir pu accomplir leur temps, les vingt ans ou plus, lorsque les décrets, signés par Louis XVI, le 23 juin, puis les 6 et 7 septembre 1790, qui abolissaient la noblesse, les titres et les charges anoblissantes mirent fin à leur ascension. Ces familles ne sont pas nobles, mais elles ne sont pas non plus tout à fait de la fausse noblesse, comme l'ont fort bien fait remarqué les auteurs du *Dictionnaire de la noblesse française*, qui ont consacré une partie de leur ouvrage à cette catégorie en voie d'anoblissement.

On ajoutera encore un mot sur la dérogeance, qui entraînait l'exclusion de la noblesse à cause de l'exercice de professions, considérées comme «ignobles», au sens étymologique du terme, en latin «ignobilis» signifie «non noble»: les notaires, le commerce de détail, l'industrie. En revanche, le commerce maritime, les maîtres-verriers et



Louis XVIII acclamé à son retour par l'ancienne noblesse

les maîtres de forges n'entraînaient pas de dérogeance.

Pour recouvrer sa noblesse, il fallait des «lettres de réhabilitation de noblesse» ou des «lettres de relief de dérogeance». Toutefois, le roi faisait noble qui il voulait: ainsi les Poupart de Neuflyze, qui étaient dans l'industrie textile, furent anoblis par Louis XV, en 1769, en contradiction avec les édits royaux. Vu le brillant parcours de cette famille jusqu'à la banque, le choix du roi n'était pas si mauvais.

En conclusion, contrairement à la noblesse des autres monarchies d'Europe, parfaitement codifiée et cataloguée, la France n'a jamais tenu de registres rigoureux pour recenser sa noblesse. C'est une des raisons des grandes recherches de noblesse, décidées par Colbert, sous Louis XIV, en vue de dresser un état de ce second ordre du royaume; la vraie raison était fiscale, puisque la noblesse échappait à la taille, impôt roturier par excellence, et il fallait traquer les usurpateurs, qui ne pouvaient pas prouver un minimum de cent ans de noblesse ou un anoblissement par lettres ou par charges. Cet immense travail est la seule grande tentative de recensement, qui n'aboutit pas au fameux catalogue général prévu par le décret du 22 mars 1666, mais qui constitue aujourd'hui les meilleurs dossiers concernant les familles nobles françaises.

Pour être complet, si l'on en croit les statistiques de Régis Valette, il ne reste que 414 familles anoblies par les monarchies du XIXème siècle: Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, Second Empire, sans oublier la noblesse de Savoie, qui fut reconnue en France, lors de l'annexion de 1860. C'est donc un total de 3.225 familles nobles authentiques, qui représentent aujourd'hui la vraie noblesse de France, soit près de cent mille personnes, puisque Valette a relevé 35.000 mâles. Evidemment les chiffres de cet auteur sont approximatifs, comme toutes les statistiques, mais ils sont très proches de la réalité, ce

qui leur donne une valeur certaine. Quand on voit ces chiffres, on comprend la nécessité de faire le tri entre le vrai et le faux, puisque l'on estime que près de douze mille familles ont l'apparence de la noblesse, sans la posséder.

La France n'a jamais tenu de registres rigoureux pour recenser sa noblesse

On le sait, mais il faut le redire, au sujet des anoblissements par lettres ou par charges, n'étaient anoblis que le titulaire et sa descendance, à l'exclusion des branches collatérales, qui ne descendaient pas directement du nouveau noble.

C'est toute la difficulté aujourd'hui, car il faut prouver cette ascendance noble pour prétendre posséder la noblesse. Il en est de même pour les anoblissements et les titres des monarchies du XIXème siècle; seuls les descendants mâles des anoblis, peuvent revendiquer la noblesse, puisque la vieille loi salique du royaume de France n'a jamais été modifiée. Il faut donc être vigilant afin d'éviter la confusion, dans une même famille, dont tous les membres actuels ne descendent pas du premier anobli, mais souvent se parent d'une noblesse factice, surtout quand la branche noble est éteinte.

Pour ces familles, la meilleure garantie d'authenticité est d'adhérer à l'A.N.F. (Association d'entraide de la Noblesse Française), qui n'accepte ses membres qu'après vérification de leurs titres de noblesse. C'est d'autant plus intéressant que de nouvelles familles nobles ont fait leur entrée, grâce à l'Association, familles que l'on croyait éteintes ou familles d'anoblis, sur lesquelles on avait un doute. En quelque sorte on y trouve le brevet moderne d'une défense légitime contre la fausse noblesse.

Prudente, l'A.N.F. accepte ses membres avec les titres qu'ils portent dans le monde et les annuaires, sans entrer

dans la légitimité de ces titulatures, dont chacun sait qu'elles sont bien souvent fantaisistes. Seul le titre de duc fait l'objet d'une sélection plus sévère, encore que le duc d'Estissac, chez les La Rochefoucauld, et le duc de Cas-



Athanase, duc de Lévis-Mirepoix, ancêtre du fondateur de l'A.N.F.

tries y figurent, bien qu'ils ne soient pas réguliers. Mais, quand on est célèbre, on a tous les droits.

Le duc de Lévis-Mirepoix

Le président fondateur de l'A.N.F. était le duc de Lévis-Mirepoix, ou plutôt le duc de San Fernando-Luis, titre espagnol qui lui venait des Montmorency-Laval; ce titre étranger fut autorisé en France par le général de Gaulle, en 1961, car le Chef de l'Etat est souverain. Les Lévis Mirepoix n'avaient nul besoin de ce titre ducal pour être reconnus; sous l'ancien régime, Henri III les avait faits duc de Ventadour, Louis XV duc de Mirepoix et Louis XVI duc de Lévis, confirmé par Louis XVIII, mais tous ces titres étaient éteints dans d'autres branches de la maison de Lévis.

Ce parfait gentilhomme, membre de l'Académie française, n'avait sans doute pu résister à la renaissance ducale de son illustre maison. Maréchal héréditaire de la Foi - c'était un des titres de la maison de Lévis - il riait lui-même de la plaisanterie, qui courait sur les siens, au château de Lérans, dans l'Ariège, où il y avait un portrait de la Sainte Vierge. On racontait que tous les soirs, en montant se coucher, les Lévis s'inclinaient devant la Mère du Christ, en disant respectueusement: «Bonsoir, ma cousine».

Le duc ne manquait pas d'esprit et, lorsque le président Giscard d'Estaing interdit que l'aboyeur de l'Elysée annonçât les titres de noblesse, lors des réceptions, le duc de Lévis Mirepoix le pria d'annoncer: «M. Lévis». Il n'est pas interdit à un académicien, grand seigneur, d'avoir de l'humour et de donner des leçons.

Le duc de Saint Bar

On voit, de nos jours, un duc de Saint Bar, qui tient son titre de l'ex-roi de Yougoslavie, en récompense de son amitié et de son aide pendant l'exil du souverain éphémère, dans ces Balkans, dont la question ne semble jamais résolue.

Il s'agit sans doute du roi Pierre II, qui succéda à son père, le malheureux roi Alexandre Ier, assassiné à Marseille, en 1934.

Mais Pierre II dut abdiquer en 1941 et un roi en exil peut-il accorder des titres, alors qu'il n'est plus souverain, même s'il est de maison royale ?

M. le duc de Saint-Bar, d'après le Bottin Mondain est aussi le baron Thomas Foran; si le titre ducal yougoslave a sa vérité, encore à vérifier, le baron Foran est



Pierre II celui qui aurait attribué ce titre de duc de Saint-Bar

inconnu de tous les nobiliaires. C'est un mystère de plus sur ce «Manant du roi».

Pour qu'un titre soit légal il faut qu'il ait été créé par des lettres patentes, signées par un souverain; qu'il soit héréditaire pour passer aux descendants et ce point doit être spécifié dans les lettres d'érection.

Il existe des titres «ad personam», qui ne regardent que l'intéressé, qui est ainsi distingué, mais sa progéniture en est exclue. Sous l'ancien régime, il fallait une terre pour asseoir un titre; c'était la terre qui était érigée en duché, comté ou marquisat, selon le vieil adage: «Pas de titre sans terre».

CHAPITRE II

LA NOBLESSE ET L'ARGENT

LES BEAUX MARIAGES

Voilà deux mots qui, a priori, ne font pas bon ménage à cause de la réputation que la noblesse ne sait pas gagner l'argent, qu'elle dépense.

Les choses ont bien changé certes, surtout de puis la seconde guerre mondiale. Il est loin le temps où les hommes étaient dans l'armée, avec de maigres soldes d'officiers et vivaient sur leur fortune personnelle. C'était la génération, née au siècle dernier, au temps de la Belle Epoque, où Maxim's et les cercles accueillaient les gentilshommes désœuvrés. Aujourd'hui la noblesse est au travail, comme tout le monde, et il n'est plus de mauvais ton d'avoir un «job», comme on dit de nos jours.

Dans la haute aristocratie, les choses ont peu changé. L'argent, depuis les temps les plus anciens, est trop nécessaire à un train de vie convenable ou conforme au rang que l'on occupe. Cependant il est plus facile à dépenser qu'à gagner et, quand on a de grands besoins, il faut en avoir beaucoup.

On se rappelle la fureur de Saint-Simon contre ces mariages d'argent avec les grands financiers de son temps: Samuel Bernard, Crozat, Poisson de Bourvallais, sans oublier les Fermiers généraux, au XVIIIème siècle; tous avaient amassé des fortunes considérables, par leur intelligence et leur adresse, mais aussi au détriment du Trésor royal, qu'ils pillaient sans vergogne. Presque tous avaient eu des départs obscurs, dans des postes de laquais, de cochers ou de petits commis.

Quelle réussite cependant !

Les grands seigneurs, qui les méprisaient fort, ne dédaignaient pas leur argent. Ce qui faisait dire à La Bruyère:

«Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui: c'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru; s'il réussit, ils lui demandent sa fille.»

Au fond, rien n'a changé depuis, sauf qu'à cette époque c'était encore plus évident et plus fort: Les Crozat étaient deux frères: Antoine, qui était appelé Crozat le Riche pour le différencier de Pierre, que l'on avait surnommé Crozat le Pauvre, mais qui était presque aussi riche que lui. Leurs filles et petites-filles seront les épouses des plus grands noms de France, qui aujourd'hui encore forment l'aristocratie parisienne; de même pour Samuel Bernard, qui, en 1732, maria, coup sur coup, sa petite-fille au président La-

moignon, sa fille au président Molé, tous deux de la plus haute robe parisienne et une autre petite-fille de onze ans au marquis de Mi-repoix, de la maison de Lévis-Ventadour. Chacune recevait 800.000 livres de dot, quelque vingt millions de nos francs.

Quant au fameux Crozat le Riche, il marie sa fille, âgée de douze ans, au comte d'Evreux, petit-neveu de Turenne, de la maison de La Tour d'Auvergne, à qui il apportait une dot

de deux millions de livres. Le public se scandalisait de ces mariages d'argent et les libelles ne manquaient pas pour fustiger ou ridiculiser cette sorte de pratique; un placet parlant des grandes familles et de leurs mariages disait que de Bernard ils épousent les filles et sont les receleurs des biens qu'il a volés.



Quant aux Fermiers généraux, c'est la même histoire; il n'est pas suffisant de réussir, il faut encore s'établir et surtout marier ses enfants dans tout ce que le royaume compte de plus haut et de plus prestigieux. Paris de Monmartel, marquis de Brunoy, épouse Jeanne Pérusse des Cars et sa cousine épouse un Choiseul, tandis que Melle de Rochechouart devient la femme de Dupin de Chenonceaux. Le financier Grimod se maria, en 1770, avec Marie-Louise de Croy, princesse du Saint-Empire et, en 1784, avec une princesse Hohenlohe-Waldenbourg, fille du prince régnant de Hohenlohe-Waldenburg. Yves Durand, dans ses *Fermiers généraux au XVIIIème siècle*, rappelle avec raison que «la plupart de ces mariages étaient annoncés dans la «Gazette de France».

Même le duc de Saint-Simon y succomba...

Le duc de Saint-Simon, lui-même, qui fustigeait les mariages d'argent et qui disait que «les millions ne pouvaient le tenter d'une mésalliance, ni la mode, ni les besoins le résoudre à s'y ployer» épousa cependant la fille du duc de Lorge; la duchesse de Lorge était Melle de Frémont, que Bussy-Rabutin qualifiait méchamment de «fille de laquais». Frémont, en effet, avait été un commis subalterne du traitant Catelan, mais son origine modeste ne l'avait pas empêché de réussir fort bien ses affaires et Saint-Simon disait de lui qu'il «passait pour le plus riche homme de France»; c'était exagéré, mais il était très riche; la dot était fort belle pour le duc et pair et, malgré ses scrupules, il



Samuel Bernard, grand financier sous le règne de Louis XIV

l'accepta sans trop broncher.

Si les Bernard, les Crozat et autres fermiers généraux des XVIIème et XVIIIème siècles ont affirmé que l'argent était roi, les beaux quartiers de Paris ont repris le flambeau, au siècle suivant. Mais comment la haute société

parisienne pouvait-elle tenir, sans les mariages d'argent, qui permettaient leurs fastes ? Rien n'avait changé: on épousait toujours la fortune et les grands noms ouvraient toutes les portes, tandis que le train de vie venait de la dot.

Le sucre et la famille royale d'Espagne

Jean-Baptiste Say fut un grand économiste, mais la fortune de la famille fondit comme le sucre dans une tasse de thé chaud avec la folie mondaine de ses héritiers; les réceptions étaient fastueuses, non seulement dans le bel hôtel de la Place, mais encore au château de Chaumont, que Marie-Charlotte Say, princesse Amédée de Broglie, acheta

avec les revenus de ses revenus. Elle y faisait venir les ballets de l'Opéra, dans des fêtes, dignes du Grand Siècle et ses invités se pressaient par milliers. Avec ce train d'enfer, la fortune s'envola vite et il ne reste rien de ce qui fut une des plus belles fortunes de France.

Non contente d'avoir épousé un Broglie, ce qui n'est déjà pas si mal, elle voulut une Altesse Royale et elle trouva,



Marie-Charlotte Say, princesse de Broglie et son Altesse Royale Louis-Ferdinand d'Orléans

malgré sa petite naissance et à cause de sa grosse fortune, le fils du duc de Galliera, en Espagne, S.A.R. Louis-Ferdinand d'Orléans, de la maison royale d'Espagne. Mais le bel Infant était une crapule et personne n'en voulait, dans les maisons royales; rejeté par sa famille, il fut tout heureux de monnayer son nom pour subsister, la famille royale lui ayant coupé les vivres.

Les déceptions des mariages d'argent marchaient dans les deux sens, tantôt l'épouse était fatiguée de payer le train de son mari, tantôt le mari trouvait que c'était cher payé d'avoir une femme si riche. Le fameux Boni de Castellane en sut quelque chose, lui qui laissa, dans le Paris de la Belle Epoque, l'image type du mariage fortuné. Il avait épousé Anna Gould, une américaine richissime, qui lui avait apporté une dot de quinze millions de dollars.

C'était évidemment considérable et chacun s'extasiait sur le train extraordinaire - au sens propre du terme - du comte et de la comtesse de Castellane. On sait que Boni fit construire le superbe Palais Rose. Il y avait une longue galerie, qui conduisait aux appartements privés du jeune couple et, comme quelqu'un en admirait la perspective, Boni, cynique, répondit: "Oui, c'est mon chemin de croix", pour indiquer que la galerie aboutissait à la chambre de sa femme. Celle-ci toutefois gardait les pieds sur terre et les folies de Boni n'avaient pas toujours son accord; d'ailleurs elle refusa de se convertir au catholicisme, disant qu'il était plus facile de divorcer, dans sa religion que dans celle de son mari.

C'était sage, car elle le fit et épousa, en secondes noces, à Londres en 1908, Hélié de Talleyrand-Périgord, 5ème duc de Talleyrand, duc de Dino et duc de Sagan; elle mourut âgée, en 1961 et elle est la mère de la dernière Talleyrand-Périgord, Violette, qui fut comtesse James de Pourtalès et qui est actuellement la veuve de Gaston Palewski.

Et de nos jours, cela continue avec les américaines...



Crozat le Riche qui maria sa fille au comte d'Evreux

Henri Bellamy donne des noms et des chiffres, qui nous laissent rêveurs; il s'agit des alliances de l'aristocratie française avec les grandes fortunes américaines, dont la presse d'outre-Atlantique tirait une certaine vanité, en s'en faisant l'écho: le duc de Choiseul épouse Miss Forbes avec un million de dollars de dot, le marquis de Breteuil reçoit, de Miss Litta Garner, une dot de quatre millions de dollars, tandis que le prince André Poniatowski, de miss Beth Spirry, ne reçoit que 500.000 dollars et le comte de Suzannet, de Miss Field, est gratifié de 550.000 dollars. Le duc de Valençay épouse Miss Helen Morton et le duc de Dino Miss Adele Liwingstone Sampson. Pour continuer cette invasion américaine dans l'aristocratie française, la duchesse des Cars est une Edwards, la princesse de Galard de Béarn une Winans, la duchesse de Luynes une Maria Diaz Unzue, qui est sud-américaine, mais la duchesse de Richelieu est Miss Douglas Wise. On pourrait prolonger cette fastidieuse énumération, qui est un symbole de ce que l'argent peut obtenir, quand il est en quantité suffisante, car nos ducs, qui ne savent pas gagner leur vie, connaissent la valeur de leurs maisons. Les mariages des grosses fortunes israélites complètent ce tableau des alliances mondaines de notre noblesse française. Evidemment les Rothschild sont les plus convoités, mais ils font leur choix et ont peu d'alliances en comparaison de leur fortune et de leur position enviée dans la haute société parisienne: une Rothschild a épousé un prince de Ligne, du Saint Empire, et une autre un Berthier, prince de Wagram, tandis que Margue-

Le laquais et le duc

On se rappelle le mot de Poisson, dit de Bourvallais, enrichi comme il n'était pas permis et dont les équipages faisaient pâlir d'envie les ducs et pairs de la cour. Un jour, un de ses anciens maîtres, agacé de sa réussite, bien supérieure à la sienne, lui lança avec arrogance:

*«Ne te souviens-tu pas que tu as été mon laquais?»
«Certes, lui répondit Bourvallais, mais, si tu avais été le mien, tu le serais encore !»*

rite de Rothschild est devenue duchesse de Gramont et princesse de Bidache, grand-mère de François, 9ème duc, de Noailles. La famille Singer, des machines à coudre, n'est pas absente non plus: le prince Edmond de Polignac avait épousé Winnaretta Singer. C'est elle à qui un aristocrate prétentieux disait que son nom valait bien Singer et qui s'attira cette réponse: «Oui, mais pas au bas d'un chèque». Marie-Alice Heine, de la famille du poète, Henri Heine, qui venait d'une famille de banquiers israélites de Hambourg, avait épousé le dernier duc de Richelieu, titre repris par les Talleyrand-Périgord avec l'approbation de la réversion du titre par Napoléon III; en secondes noces, elle épousa S.A.S. Albert Ier, prince de Monaco, ancêtre du prince Rainier. Quant aux Cahen d'Anvers, ils sont alliés aux Dampierre et aux princes de Faucigny-Lucinge. La duchesse de Fitz-James était Boewenhielm, tandis que la duchesse de Castries était née Séna, qui, veuve, se remaria au comte d'Harcourt.

D'Anvers à Cologne

Chirac (pas celui que vous croyez) raconte, dans ses «Rois de la République» une anecdote amusante sur les Cahen d'Anvers. Sa manie de gentilhomme était agaçante, d'autant qu'il la poussait jusqu'à oublier Cahen et signer: C. d'Anvers, ce qui lui amena la réplique d'un Oppenheim, d'Allemagne, qui lui écrivit, en signant: O. de Cologne. On sait, par le *Dictionnaire de la noblesse*, que deux filles Talleyrand-Périgord ont épousé deux frères



Boni de Castellane et Madame, née Gould qui lui apporta en dot 15 millions de dollars



Albin Chalandon le jour de son mariage
avec la princesse Salomé Murat

d'Espagne le titre de marquis de Villahermosa; cette branche porte désormais le nom de Gonzalès de Andia y Dreyfus, ce sont les ancêtres de Béatrice de Andia. L'autre frère, Edouard, épousa Anne de Talleyrand-Périgord et, lors de son mariage, le même roi d'Espagne le fit comte de Premio-Real; les descendants des deux frères existent aujourd'hui. Plus près de nous, les banquiers Stern, s'ils sont restés entre eux, en s'alliant aux Fould, Goldschmidt et Rothschild, ont aussi visé la bonne noblesse, avec une baronne de Langlade et une marquise de Chasseloup-Laubat, dont la fille aînée est devenue princesse Achille Murat, beaux-parents du ministre Alain Chalandon. On sait, enfin, que les Ganay doivent leur immense fortune à un premier mariage, von Haber, fille d'un très riche banquier israélite de Vienne et à un second mariage avec Rosita Bemberg, de parents allemands, banquiers eux aussi, mais née à Buenos Aires. Le marquis de Ganay, issu du mariage Bemberg, épousa Philippine de Noailles. Pour terminer, disons que la belle-mère du prince Robert de Broglie était née Oppenheim.

Les industriels et les beaux mariages

Les dynasties d'industriels français ne sont pas en reste; nous avons parlé des Say, mais leurs successeurs, les Béghin, sont également présents dans la noblesse de France, et non la moindre; le comte Jean d'Ormesson, de l'Académie française, a épousé une Béghin, de même que le baron Bertrand du Breuil. Les Balsan, qui firent fortune dans la confection des draps militaires à Chateauroux, ont également un beau bouquet d'alliances aristocratiques: ils avaient bien commencé, quand Jacques Balsan avait épousé Consuelo Vanderbilt, de la riche famille américaine, qui avait été mariée, en premières noces, à Spen-

cer-Churchill, neuvième duc de Marlborough, parent de Sir Winston Churchill. Les Balsan continuent avec Marguerite, comtesse de Cossé-Brissac, Jacqueline, comtesse de Montalembert, Geneviève, comtesse de Villeneuve-Bargemont, tandis que Charles-Henri Balsan épouse Marie-Louise Decazes et devient, par alliance, l'arrière-petit-neveu du ministre et favori de Louis XVIII, Elie Decazes, duc et pair de la Restauration. Les fameux papetiers Darblay entrent dans la même danse des titres nobiliaires, quand Simone Darblay épouse Emmanuel de La Rochefoucauld-Montbel.

Il ne faut pas oublier que la duchesse douairière de Brissac est May Schneider, que la mère de la duchesse de Lorge était Marie-Madeleine Schneider, de même que celle de la duchesse de Lévis Mirepoix était née Constance Schneider. Quant aux Hennessy, ils sont alliés aux La Rochefoucauld et aux Mortemart-Rochecouart. Les Say, outre les Broglie, ont épousé Wagram, Brissac et Crussol d'Uzès. La famille Segard, les grands industriels du Nord, sont entrés chez les Broglie, avec Micheline Segard, femme du prince Jean de Broglie, l'ancien ministre, assassiné mystérieusement à Paris, en 1976; Martine Segard était la belle-mère du comte Louis de Caumont La Force, l'actuel héritier du titre de duc de La Force. Puisque champagne il y a,

n'omettons pas le champagne Pommery, avec Louise Pommery, qui était la mère du prince Guy de Polignac, Baillipräsident de l'Ordre de Malte en France. Nous voilà fixés; peu de choses ont changé depuis l'ancien régime et des mariages, fort semblables, viennent redorer les blasons des mêmes grandes familles de l'aristocratie française. Tout est donc pour le mieux dans le plus noble des mondes, qui fait encore les beaux jours du Jockey et des réceptions parisiennes.



Jean d'Ormesson

CHAPITRE III

LA NOBLESSE PONTIFICALE

TOUS LES CHEMINS MÈNENT À ROME MAIS LES TITRES EN REVIENNENT !

Aucune noblesse, aucun titre n'ont été aussi ridiculisés que les titres pontificaux, accordés par les Papes de Rome. Car il s'agit bien des titulatures romaines de notre siècle et du précédent.

Au XVIII^{ème} siècle, en effet, surtout pour les Français, les Papes, souverains au Comtat Venaissin: Avignon et Carpentras, avaient une noblesse pontificale, reconnue par les rois de France égale à celle du royaume; il est donc

normal de considérer les anoblis d'Avignon comme une noblesse française.

Il faut ici considérer qu'il y avait, à l'époque, l'état d'Avignon, dans la ville et les territoires de la ville, et le comtat, dont la capitale était Carpentras; c'est à Carpentras que se tenait l'administration, mais c'est à Avignon que les grandes charges prenaient place dans l'Université papale, telles que celle de docteur en droit de l'Université qui anoblissait son titulaire après vingt ans en charge.

Il reste fort peu de familles anoblies de cette manière, sans doute pas plus d'une quinzaine. Le règne souverain des papes, établis à Avignon et dans le Comtat, depuis 1247, prit fin en 1791, lors de l'annexion définitive, par l'Assemblée Constituante, des états pontificaux, enclavés dans le royaume.

Quant aux vanités des titres pontificaux, voici en quels termes on

explique la procédure: il ne faut pas faire une demande de titre soi-même «pour services religieux et, par exemple, pour avoir consacré des sommes importantes dans l'inté-

rêt de l'Eglise». Il est préférable de passer par un tiers, humilité oblige. Il semble qu'au siècle dernier, le Saint-Siège ait fait la part belle à la vanité des hommes. S'il ne s'agissait pas de Notre Sainte Mère l'Eglise, on ne devrait pas s'étonner de cette forme d'impôt sur la vanité, pratiquée

par toutes les monarchies d'Europe. Mais tous les souverains ne sont pas Pontifes et c'est là où le bât blesse, quand on y regarde de plus près. Les titres sont évidemment plus élevés si les dons sont plus importants et les droits de chancellerie étant fort onéreux, tout le système est lucratif à souhait.

Les bénéficiaires de ces titres romains, en droit français, ne peuvent les porter, en France, qu'après approbation du pouvoir, puisqu'ils sont étrangers; la même procédure s'applique pour les autres titres venus hors de France. Là où la polémique s'en mêle, dans notre pays de juristes, c'est de savoir si on doit classer un titre étranger dans la fausse noblesse. Charondas était en cela intraitable, Philippe de Clinchamps également, mais ces deux personnages, qui ne font sans doute qu'un, ne sont pas juges d'armes et la position extrême, qu'ils adop-

tent, n'est pas conforme à l'équité. Le *Dictionnaire de la noblesse* ne classe pas non plus ces nobles étrangers dans la noblesse française, mais leur donne une place à part, où



Comme la monarchie, le Vatican sait vendre des titres de noblesse



La garde noble pontificale formé exclusivement de membres du Patriciat et de la Noblesse

leur noblesse étrangère est définie sans pour autant faire partie de la nôtre; elle n'en est pas moins glorieuse et parfois plus ancienne que beaucoup de nos familles de noblesse française. MM. de Séréville et de Saint Simon, dans leur *Dictionnaire*, ont ouvert un chapitre à ces titulatures héréditaires, seulement celles-là, puisque les titres personnels s'éteignent, et même tous sont éteints aujourd'hui, avec leur seul titulaire. Est-ce faiblesse des uns et intransigeance des autres ? On continuera longtemps à arguer sur ce sujet, à cause principalement de la nature même des titres romains, auxquels on reproche d'être le fruit de l'argent, ce qui est vrai pour presque tous. Une fois encore, ce n'est pas le procédé des monarchies qui est en cause, elles l'ont toutes pratiqué; c'est le fait que l'Eglise a fait de même, là où on attendait autre chose.

La procédure du Saint-Siège a toujours été discrète sur ce sujet. Le titulaire recevait un bref, en général signé par un cardinal, au nom du pape. Le nom du titulaire n'apparaît pas dans le texte latin du bref, mais il figure sur le pli extérieur du document; sauf cas très particuliers, le texte latin est le même pour tous les brefs.

On est incapable de connaître le chiffre exact des titres romains ainsi délivrés, héréditaires ou «ad personam», puisque l'accès des archives du Vatican, dans ce domaine, est interdit. Jamais une liste complète n'a été publiée et ceux qui ont voulu le faire ont essuyé un refus catégorique.

On a avancé les chiffres les plus fantaisistes sur le nombre de titres, de 1830 à 1960, puisque c'est dans cette période que se situe l'inflation des brefs. On croit savoir, d'après Saint-Simon et Séréville, que, pour la France, environ 450 titres ont été délivrés, dont moins d'une centaine héréditaires: la majorité pour le seul XIXème siècle et pas plus de cinquante pour le XXème siècle; enfin, beaucoup de ces familles étaient déjà nobles en France, d'après les auteurs du *Dictionnaire de la noblesse française*. Le *Quid* donne aussi le chiffre de 400.

En tout cas, depuis 1960, aucun titre n'a été accordé; le dernier semble être celui d'un prince héréditaire de Le Salle, en 1951, chacun se demandant encore pour quelle raison S.S. Pie XII a honoré ce personnage d'une nouvelle titulature; en effet, cette famille reçut un titre de marquis héréditaire, en 1860, pour Auguste de Le Salle, Zouave pontifical, mort de ses blessures à Castelfidardo et son titre posthume fut transmis à son frère, Henri, par bref du 24 février 1890, ainsi qu'à ses descendants. Le premier titre est donc tout à fait explicable, mais le second reste un mystère.

Le *Quid* indique qu'une association a été créée pour regrouper tous les tenants de titres romains, intitulée «Réunion de la noblesse pontificale en France», dont le président est le comte (romain) de Pesquidoux, il serait intéressant que cette association publiât la liste exhaustive de tous les titres de sa connaissance, héréditaires ou personnels; la discrétion étant de mise, est-ce que tous ceux qui ont un titre pontifical veulent le mettre au grand jour ? On peut en douter. Une anecdote reflète la circonspection qui entoure cette affaire, surtout chez les autorités vaticanes: comme un évêque français demandait à un prélat de Rome la liste de tous les titres, celui-ci répondit: «Si vous m'apportez une autorisation écrite de chaque intéressé, je vous communiquerai le bref qui le concerne.» - «Mais je ne connais pas les noms» - Et le prélat de conclure avec un sourire charmant et désarmant: «Alors, vous voyez la difficulté!».

Parmi les familles qui bénéficièrent des avantages romains, on en relèvera quelques-unes. D'abord il ne faut pas tout mélanger et, à notre humble avis, on ne peut mettre sur le même plan les titres accordés par le Pape à ceux qui sont venus le défendre, lors de l'invasion savoyarde, et ceux qui, contre finance dans des oeuvres charitables, reçurent des récompenses; les premiers honorent des combattants, et ils sont peu nombreux, les seconds demeurent ce qu'ils sont.

A tout seigneur tout honneur, le **marquis de Pimodan**, d'une ancienne famille noble française, de Rarécourt de La Vallée de Pimodan, général du Saint-Siège, pendant les hostilités italiennes. Il fut tué à la tête de ses hommes, à la bataille de Castelfidardo. Le pape Pie IX donna un titre de duc héréditaire à chacun des fils du marquis de Pimodan, Gabriel et Claude, par bref du 31 octobre 1869.

- **de Cathelineau**: famille déjà anoblée par Louis XVIII à cause du chef vendéen. Le titre de comte héréditaire fut donné, en 1870, sous le nom de Montfort, à Henri de Cathelineau, commandant les Volontaires de l'Ouest. Après avoir défendu Dieu et le Roi, dans le bocage vendéen, il fallait bien que la famille fit de même avec le Saint-Père.

- **de Charette de La Contrie**: C'est évidemment la famille du chef vendéen fusillé à Nantes par les Bleus, qui appartenait à la vieille noblesse de la région de Nantes, en 1796; il mourut donc dans son fief, en commandant lui-même le peloton d'exécution. Il était encore normal qu'un Charette se mît au service du Saint-Siège menacé et Ferdinand était lieutenant des Zouaves pontificaux. Il fut créé comte romain héréditaire en 1876.

Dans cette même catégorie des combattants, moins célèbres, mais non moins courageux, on peut citer:

- **d'Albiousse**: le lieutenant-colonel des Volontaires de l'Ouest, Augustin d'Albiousse, fut créé comte héréditaire, le 8 février 1887, il avait été cité à l'or-



Lucien Bonaparte annobli par le Pape VII



Le chef royaliste François de Charette et son descendant le ministre Hervé de Charette

dre du jour, lors de l'affaire de Ponte Corvo et avait pris part au siège de Rome. Le duc d'Orléans le décora de la croix de Saint-Louis.

- **Génébris de Gouttepagnon**: Emmanuel était officier des Zouaves pontificaux et, comme capitaine, participa à la défense de Spolète, en 1860, et au siège de Rome, en 1870. Il fut créé comte héréditaire, le 1er septembre 1896.

- **Jacquemont du Mouchet**: Sauveur-François était capitaine des Zouaves pontificaux et fut blessé à la bataille de Mentana, en 1867; comte héréditaire par bref du 7 mai 1872.

- **Le Mesre de Pas**: En hommage au zouave pontifical, Mizal Le Mesre de Pas, tué à Castelfidardo, en 1860, le titre de comte fut accordé à son frère, Charles-Joseph, par bref du 30 octobre 1860, par le pape Pie IX, titre autorisé «ad personam» en France en 1874. Cette famille était déjà de la noblesse française.

- **Libault de La Chesvanerie**: le titre de comte héréditaire, par bref du 11 mai 1869, fut décerné à deux frères, qui étaient les maîtres et organisateurs de l'artillerie pontificale, pendant le conflit des Etats du pape. Henri, dont la descendance s'est éteinte en 1962; Arthur, dont la postérité subsiste.

- **de Réau de La Gaignionnière**: Cette fois, le titre de comte héréditaire, en 1874, récompense un père, Zacharie-Raoul, qui a eu trois fils Zouaves pontificaux: Zacharie, Maurice et Henri. Ce père généreux, avec des fils qui ne l'étaient pas moins, était lui-même le fils de Zacharie, un grand Chouan, tué au combat de la Rocheservièrre, le 20 juin 1815, deux jours après Waterloo.

- **de Sonis**: le titre de comte héréditaire, de 1880, en faveur de Louis-Gaston de Sonis, général, honorait le commandant en chef les Volontaires de l'Ouest. Le général de Sonis a laissé des «Souvenirs» de ses campagnes; commandant un corps d'armée pendant la guerre de 1870, il se distingua, à la tête de ses Zouaves pontificaux contre les Prussiens, avec le colonel de Charette, à Loigny-la-Bataille, où il eut une jambe emportée, le 2 décembre 1870. Selon sa volonté, il est inhumé à Loigny.

- **Vaysse de Renneville**: marquis héréditaire, le 6 août 1861, pour Jean-Hubert, Zouave pontifical, qui devint député de la Somme; son titre lui fut autorisé en France, pour son seul usage personnel.

On peut ajouter le titre de comte héréditaire, décerné à Benjamin de Galzain, le 5 septembre 1873, qui fut officier de recrutement de l'armée pon-

tificale et conseiller général de la Charente.

Peuvent également être classés, dans une catégorie à part les titres des papes, avant les bouleversements de leurs états:

- **de Berton des Balbes de Crillon et de Mahon:** C'est une ancienne maison italienne, de Venise, dont la noblesse fut reconnue en France par lettres du roi Henri II d'avril 1550.

La seigneurie de Crillon, près de Carpentras, fut érigée en duché par bulle du Pape Benoît XIII, le 27 septembre 1725, en faveur de François de Berton des Balbes, marquis de Crillon; son fils fit construire, Place de la Concorde, le magnifique hôtel Crillon, qui échut à la duchesse de Polignac, née Crillon.

La Restauration avait confirmé le titre de duc de Crillon par ordonnance du 31 août 1817 et lettres du 9 décembre 1817. Titre éteint en 1870.

- **Bonaparte:** Il s'agit de Lucien Bonaparte, frère aîné de l'empereur, que celui-ci avait écarté de la succession impériale, parce que Lucien avait toujours refusé de divorcer pour épouser une princesse européenne, digne du nouveau rang des Bonaparte.

Le Pape Pie VII, qui avait beaucoup de bonté et une belle dent contre Na-

poléon, fit Lucien, prince de Canino, par brefs des 18 août et 2 septembre 1814, et le Pape Léon XII le fit prince de Canino et de Musignano, dans la province de Rome, le 21 mars 1824.

- **des Isnards:** famille noble d'ancienne extraction du Comtat, qui aurait été créée duc des Isnards par bref du Pape Benoît XIV, le 15 janvier 1757.

La famille noble des Isnards existe, mais la branche ducale ne semble par reposer sur des valeurs sûres; on n'en parle pas chez les bons auteurs; or, on n'oublie pas de mentionner la branche ducale d'une famille, même si elle est éteinte et même si elle vient d'un Pape d'Avignon. Elle est donc mentionnée ici sous toute réserve.

- **de La Tour d'Auvergne-Lauragais:** Henry de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France et ministre des Affaires étrangères, en 1869, avait été créé prince romain héréditaire par bref du 31 octobre 1853; ce titre fut reconnu par Napoléon III, décrets impériaux des 17 juillet et 21 décembre 1869, ainsi que le 9 août 1870; comme pour les Polignac ce titre est légal en France.

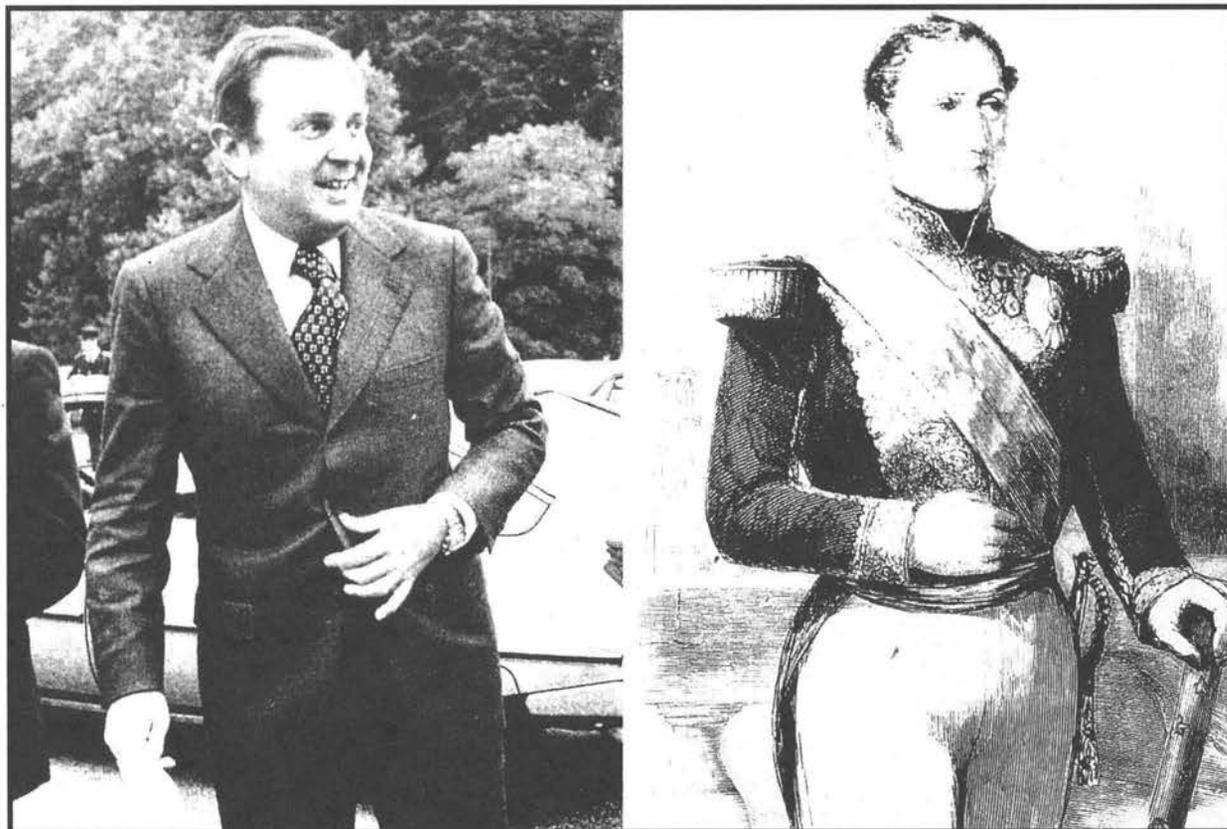
- **de Polignac:** Le titre de prince héréditaire leur fut accordé par bref du Pape Pie VII, le 21 juillet 1820, et ce

titre fut reconnu en France par ordonnance de Louis XVIII, en date du 30 juillet 1822. C'est un des rares cas de reconnaissance d'un titre romain, comme le précédent. Si tous les Polignac portent le titre de prince, ce n'est pas du titre romain que viennent ces titulatures, mais de celui de prince en Bavière, pour tous les descendants des deux sexes, par diplôme royal du 17 août 1838.

A côté de ces titres, qui ont des justifications ou une ancienneté, qui leur confère un statut spécial, il y a évidemment bien d'autres titres, dont l'origine est moins glorieuse et les racines encore à fleur de terre. Beaucoup sont éteints, surtout dans les plus prestigieux, mais il en reste et on peut brièvement en nommer quelques-uns:

- **d'Achéry:** (olim: **Dachéry**) duc romain pour Edmond d'Achéry (qui mit une apostrophe, cela va de soi) camérier secret de Sa Sainteté; bref du 9 avril 1875. Titre éteint avec lui.

- **Astraud:** Amédée Astraud, ministre plénipotentiaire de la République dominicaine auprès du Saint-Siège, consul de la République de San Marin, duc par bref de Léon XIII du 26 avril 1898. Seul titulaire de son duché.



Michel d'Ornano et son aïeul le comte Philippe-Antoine d'Ornano

- **de Clermont-Tonnerre**: cette maison chevaleresque reçut un titre de prince romain du Pape Léon XII, par bref du 12 décembre 1823, confirmé par Pie X, le 11 août 1911. Ils sont duc d'ancien régime, de 1759; que pouvait-on gagner d'un titre de prince, dans une maison pareille ?

- **Dampierre de San Lorenzo**: la famille de Dampierre, de noblesse picarde d'ancienne extraction, reçut le titre de duc romain de San Lorenzo, par bref du pape Léon XIII, le 24 décembre 1898, titre autorisé en Espagne en 1903 par cédula royale de la reine Marie-Christine, régente du royaume, pendant la minorité de son fils Alphonse XIII.

- **de Rohan-Chabot**: Titre de duc de Ravèse, héréditaire, accordé par bref de Pie X, le 3 août 1908. Titre éteint en 1962, avec le second et dernier duc, Gérard de Rohan-Chabot.

On passera le duc de Vandières, qui est un Desrousseaux, de bonne noblesse et qui ne porte pas son titre; de même pour un duc Féry d'Esclands, éteint, enfin le duc de Warren, qui n'eut qu'un titulaire, mais dont la famille noble existe. Dans les titres héréditaires moins prestigieux, de comtes ou de marquis, on citera:

- **Abeille**: comte en 1869 pour un amateur de Marseille.

- **Abrial**: comte en 1912 pour Raymond, qui fut révoqué de ses fonctions, au moment des Inventaires, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

- **Armand**: Comte en 1867, autorisé en France, «ad personam» en 1868, pour Ernest Armand, de l'ambassade de France à Rome.

- **Barré de Saint-Venant**: comte en 1869 pour un membre de l'Institut.

- **de Bouloche**: comte en 1905 pour un conseiller à la Cour de Cassation, révoqué lors des Inventaires.

- **Cahen d'Anvers**: comte par bref de Pie IX, titre reconnu héréditaire en Italie en 1866 pour le financier israélite d'Anvers, Joseph Cahen.

- **Caix de Saint-Aymour**: comte en 1865, dont le titre héréditaire fut refusé en 1867 par le Conseil du sceau à cause des services «non exceptionnels» rendus par le maire de Corbie pour l'amélioration de l'Assistance publique et les fêtes données pour le cinquantième anniversaire de la canonisation de Sainte Colette.

- **de Carmoy**: comte en 1859, titre autorisé, à titre personnel, pour le fils du titulaire.

- **de Chomereau de Saint-André**: comte en 1896 pour le général de Saint-André, sans postérité.

Ce titre fut confirmé, en 1950, par le pape Pie XII pour le frère du général, lui-même général de brigade.

- **Damaze de Chaudordy**: comte en 1874, autorisé en France en 1874, pour Jean-Baptiste, ambassadeur de France.

- **Didierjean**: comte en 1886 en faveur de l'administrateur général pour son activité sociale aux cristalleries de Saint-Louis.

- **Duboscq de Pesquidoux**: comte en 1860, confirmé héréditaire en 1881 par Léon XIII. Famille de l'académicien, Joseph de Pesquidoux.

- **Dufresne de la Chauvinière**: marquis héréditaire par bref de Benoit XV en 1917 pour le père de l'ambassadeur, chef du protocole de l'Elysée, en 1946.

La famille porte curieusement le titre de comte et non de marquis.

- **Durrieu**: comte en 1879 pour le président du conseil des chemins de fer algériens.

- **Espivent de La Villeboisnet**: famille noble, qui fut comte en 1876, titre autorisé en France par le Conseil du Sceau, à titre personnel, en 1877.

- **d'Espous**: comte en 1877, autorisé à porter ce titre en France par décret du 25 septembre 1877.

- **Fresneau**: comte en 1891 pour Armand Fresneau, fils d'un sénateur du Morbihan et d'Henriette de Ségur.

- **Gazeau**: Comte en 1903 pour un démissionnaire lors des Inventaires.

- **Gicquel des Touches**: marquis en 1860 pour le vice-amiral, ministre de la Marine en 1877.

- **Jacquier**: Noblesse héréditaire du 30 décembre 1922 pour un avocat à la Cour d'appel de Lyon; ce titre n'entraîne que la dénomination de noble homme et, en Italie, celle de nobili; c'est le seul anoblissement de ce genre, que disent avoir trouvé les auteurs du *Dictionnaire de la noblesse*.

- **Lafon**: comte en 1919 pour un directeur de l'Enregistrement, démissionnaire lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

- **Laudet**: comte en 1905 pour Ferdinand Laudet, attaché d'ambassade au Vatican, de 1899 à 1904.

- **Lesterps de Beauvais**: comte en 1878, à cause de sa parenté avec sainte Suzanne de la Pomélie.

- **Marquet de Vasselot**: comte en 1894 pour un ancien secrétaire d'ambassade du roi de Siam à Paris, Volontaire en 1870, statuaire et historien d'art.

On dit qu'il avait fait le buste du pape Léon XIII et que le titre comtal lui servit d'honoraires.



Le comte Jean de Polignac et son épouse, fille de Jeanne Lanvin

Le duc d'Anjou et de Cadix Prétendant au trône de France



Un groupe de Français légitimistes avait fait du prince Alphonse le seul prétendant légitime des Bourbon au trône de France. S'il est indiscutable que le Prince était le chef de la Maison de Bourbon, comme petit-fils aîné du roi Alphonse XIII, sa candidature unique au trône de France fait renaître la vieille querelle entre les Orléans, descendants du régicide, héritiers de la Révolution de 1830, qui chassa les Bourbon et les mit sur le trône, et la branche espagnole, aînée de la Maison. Duc d'Anjou ou comte de Paris, le vieux débat demeure d'actualité.

Après le terrible accident de voiture, survenu à Pampelune, le 7 février 1984, qui tua son frère aîné, François (1972-1984), le jeune prince Louis (Luis), né le 25 avril 1974, à Madrid, est devenu l'héritier de son père pour les légitimistes.

En réalité, le titre de duc de Cadix est le titre légal, donné au prince Alphonse par son cousin, le roi d'Espagne, Juan-Carlos Ier, décret du chef de l'Etat espagnol du 22 novembre 1972. Le titre de duc d'Anjou « n'est pas un titre régulièrement établi sur lettres patentes, mais un simple titre d'attente, pris en hommage à l'ancêtre qui vint en Espagne ». Entendez le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, le roi d'Espagne, Philippe V.

Quant à la mère du prince Alphonse, Emmanuela de Dampierre, épouse de S.A.R. Don Jaime, elle en avait divorcé, en 1947, à Bucarest, en Roumanie, pour se remarier, en 1949, à Vienne, en Autriche,

à Antonio Sozzani, agent de change milanais. Mais elle continue à se faire appeler S.A.R. la duchesse de Ségovie, malgré son divorce et son remariage. Elle est présente à toutes les cérémonies légitimistes, où elle reçoit, avec son petit-fils, le prince Luis, les plus grands honneurs.

- **de Mas-Latrie**: comte en 1875 pour Jacques Mas-Latrie, (changement de nom par ordonnance du 30 décembre 1829), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des chartes.

- **Meunier du Houssoy**: comte en 1885 pour Georges Meunier du Houssoy.

- **Michel de Pierredon**: comte en 1882; le comte actuel est Bailli de Malte en France.

- **de Mouy**: comte en 1888 pour Charles-Louis, ambassadeur de France près le roi d'Italie.

- **Niel**: comte en 1877, autorisé en France, à titre personnel, le 25 septembre 1877, pour Gustave, fils du maréchal de France et de son épouse, Charlotte Maillières, créée comtesse romaine, en même temps que son fils, titre également autorisé en France le 25 septembre 1877. La famille existe, mais le titre est éteint avec la seconde génération, comme le prévoyait le bref papal (dixit le *Dictionnaire de la noblesse*).

- **d'Ornano**: marquis en 1899; c'est la famille de Michel d'Ornano, ancien ministre et ancien maire de Deauville; appartient à la noblesse française.

- **Perret du Cray**: comte en 1894 pour un administrateur des mines de Blanzly. Il fut un des grands défenseurs des titres pontificaux en France

- **Pillet-Will**: comte en 1861 pour le banquier Pillet-Will, dont le père était régent de la Banque de France.

- **Regnault de Beaucaron**: comte en 1920 pour Charles-Edmond, en vertu du dévouement de sa famille en faveur du clergé pendant la Terreur, au moment des massacres de septembre, dans les prisons révolutionnaires.

- **de Reinach-Cessac**: comte en 1885, banquier de Francfort-sur-l'Oder; titre de baron italien en 1866, confirmé par le roi de Prusse en 1867.

- **Sauvage de Brantes**: marquis en 1898 pour l'auditeur au Conseil d'Etat; famille de Mme Valéry Giscard d'Estaing.

- **Savary de Beauregard**: comte en 1882 pour le maire de Montravers, en Vendée, à cause de sa défense des chanoines de Saint-Augustin, lors des expulsions, aussi pour l'édification de l'église et des écoles libres de Montravers.

- **Vitry d'Avaucourt**: comte en 1891 pour un inspecteur d'académie.

Nous avons essayé de montrer les différentes raisons ou motifs de ces titres, dont les justifications sont très diverses, hors la principale qui était de renflouer le trésor pontifical. Si nous savons qu'il y a usurpation et inflation des titres de la noblesse française, il paraît que les mêmes effets se produisent désormais sur les titres pontificaux; il ne s'agit pas de titres personnels, que les descendants continuent à porter, dans la plus grande erreur et aberration, mais de vrais faux titres, dont on dit qu'ils viennent de Rome à ceux qui s'en étonnent. On peut contrôler un titre français, mais personne ne connaît la liste exacte de tous les titres romains.

CHAPITRE IV

LA NOBLESSE ETRANGERE EN FRANCE

Le statut de la noblesse étrangère en France est diversement traité, selon les historiens et les généalogistes, dont les opinions divergent sur la place qui lui revient dans notre pays.

En droit français, tout noble étranger doit faire régulariser sa situation en France; sous l'ancien régime, l'étranger devait avoir des «lettres de naturalité» pour bénéficier des mêmes

avantages que ceux réservés aux sujets régnicoles; quant aux nobles étrangers, ils devaient obtenir du roi des «lettres de reconnaissance de noblesse» afin de pouvoir profiter des privilèges de la noblesse française. Pour ce faire, ils leur fallait apporter les justifications, par actes authentiques, de la noblesse, qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Les choses s'arrangeaient fort bien dans le royaume de France et, pour peu que la famille occupât une place de choix, dans son pays d'origine, tout se réglait très vite.

Il en est de même, depuis que les monarchies en France n'ont plus d'existence; les familles étrangères s'installent dans notre pays et se font naturaliser sur leur terre d'accueil; quant à leur noblesse elle est soumise aux mêmes règles que la noblesse française, qui n'a aucun statut légal, selon notre Constitution, qui l'ignore. Toutefois, là où

les généalogistes ont des opinions différentes c'est dans le classement réservé à cette noblesse; en droit nobiliaire français, tant qu'un sujet étranger n'a pas été reconnu noble en France, sa noblesse est illégale; pour la France, on

ne peut discuter ce droit fondamental. Mais, il ne convient pas, à notre avis, de placer ces nobles étrangers dans la fausse noblesse, en France, même si de droit ils n'ont eu aucune reconnaissance du pouvoir. C'est la thèse de Charondas et d'Antoine Bouch (alias Philippe de Clinchamps). Cette attitude est discriminatoire et injuste, surtout pour de fort anciennes maisons, beaucoup plus illustres parfois que notre meilleure noblesse; en cela nous suivrions plus ai-

sément les auteurs du *Dictionnaire de la noblesse*.

Ne pas confondre un Galitzine et un Crouy-Chanel

Dans cette noblesse étrangère nous considérons deux catégories bien distinctes: celle dont venons de parler, qui est arrivée en France avec sa noblesse d'origine, recon-



nue ou non, mais qui n'en est pas moins authentique et aussi valable que la notre. La seconde catégorie est plus particulière; elle intéresse les familles françaises, qui sont allées à l'étranger chercher un anoblissement ou un titre, dans une monarchie d'Europe ou d'ailleurs. Pour ces nouveaux nobles ou titrés, on ne peut leur dénier une noblesse venue d'ailleurs, mais la vanité y a une plus large part que le mérite ou l'ancienneté, dans les monarchies où ils ont puisé leur statut tout neuf.

En d'autres termes, on ne peut comparer un Bibesco de Bessaraba de Brancovan (Valachie), un Galitzine (Russie), un Liedekerke (Belgique) avec un Crouy-Chanel (Hongrie), un Rosenberg de Redé (Hongrie) ou un Reinach-Cessac (Prusse) ou encore les Cahen d'Anvers. Il va de soi également que les familles protestantes de France, qui ont fui la Révocation de l'Edit de Nantes, ont obtenu, sur leur nouvelle terre d'accueil, titres et anoblissements, qui récompensaient leurs talents, comme les Pourtalès ou les Luze anoblis et titrés par le roi de Prusse, souverain de Neuchâtel, en Suisse, où ils s'étaient réfugiés. Leur exil les a certainement servis dans leur réussite, mais ils n'ont pas demandé à être chassés de leurs provinces d'origine. A dessein, nous n'avons pas repris toutes les familles, qui figurent par exemple dans le *Dictionnaire de la noblesse*, encore que nous nous en soyons largement inspiré; cela nous évite de commettre les mêmes erreurs que ses auteurs, qui ont souvent accordé crédit à des familles, dont rien n'est moins sûr que leur noblesse. Les grandes maisons étrangères, les plus connues: Galitzine, Troubetzkoï, Czartoriski, Potocki, etc. ne sont pas traitées ici. Tout le monde sait qui elles sont et on les trouve partout, dans le Gotha ou les bons ouvrages européens.

- **Cahen d'Anvers:** Famille de banquiers israélites, venus de Hollande en Italie, où Joseph Cahen, naturalisé français, aurait reçu un titre de comte du Pape Pie IX, titre reconnu héréditaire en Italie, en 1866; son fils Edouard se fit naturaliser italien et fut marquis héréditaire de Torre-Alfina, par décret du 8 mars 1885, signé par le roi d'Italie Umberto Ier. En France, un décret du 28 janvier 1923 les a autorisés à s'appeler Cahen d'Anvers, en ajoutant d'Anvers à leur nom. L'Italie, en revanche, avait deux souverains, le roi et le pape, qui ne lésinaient pas sur les faveurs nobiliaires, pas plus que les banquiers Cahen ne fermaient leurs caisses aux monarques qui savaient reconnaître leurs mérites.

- **de Camondo:** Ils viennent de Turquie, où ils étaient banquiers israélites; le tout nouveau roi d'Italie, Victor-Emmanuel II, par décret du 28 avril 1867, accorda un titre de comte à Abraham Camondo ainsi qu'à son frère Nissim Camondo par décret du 15 septembre 1870 et lettres patentes du 17 novembre 1870. Collectionneurs et mécènes les Camondo laissèrent au musée du Louvre une superbe collection de meubles du XVIIIème siècle ainsi que des tableaux romantiques et impressionnistes. Moïse de Camondo, fils de Nissim, construisit le bel hôtel de la rue de Monceau, qu'il légua au musée des Arts décoratifs; c'est aujourd'hui le musée Camondo. Comme les Cahen d'Anvers, les Camondo ont montré beaucoup d'élégance et de générosité à l'égard de leur pays d'adoption.



Mr Cahen d'Anvers

- **Colonna de Giovellina:** Charondas est formel; il les traite de faux nobles et de «petites gens du XVIIIème siècle». Il est dit cependant, dans le *Dictionnaire de la noblesse*, que cette famille fut anoblie par le gouverneur de Gênes, Agostino Merelli, par lettres du 23 décembre 1662; cette famille fut également reconnue noble par lettres du 19 février 1678, données par le vice-roi d'Aragon, connétable du royaume de Naples, Lorenzo-Onofrio Colonna, prince romain, à l'archidiacre Angelo Francesco Colonna de Giovellina, seigneur d'Omessa. Ces lettres seraient la confirmation d'une noblesse ancienne, antérieure aux lettres du gouverneur génois de 1662. Il est certain, pour appuyer la thèse de Charondas, que cette famille n'a pas été reconnue noble par le Conseil souverain de Corse après son annexion par Louis XV; ce Conseil souverain était le seul habilité à reconnaître la noblesse de l'île, qui venait de Gênes pour la plus grande part. Si cette reconnaissance n'a pas eu lieu, une famille ne peut revendiquer d'être intégrée dans la noblesse française; de plus, elle n'a pas voté avec la noblesse en 1789. Toutefois, à une époque et contrairement à l'avis de Charondas, l'Association de la noblesse française a admis les Colonna de Giovellina parmi ses membres; nous laissons Charondas et l'A.N.F. se disputer l'authenticité de cette famille, qui porte, dans les annuaires, un titre de comte, dont on ne connaît point l'origine.

- **Crouy-Chanel:** C'est certainement l'histoire nobiliaire la plus extravagante du siècle dernier, car cette famille a voulu se rattacher à l'illustre maison de Croy, du Saint Empire romain germanique et, plus fort encore, à la maison royale de Hongrie, de la dynastie de Arpad. Personne n'a encore compris cette folie dynastique d'une famille plus que modeste, originaire de Grenoble, où elle occupait une charge de greffier. Le plus invraisemblable de tout fut un arrêt de la chambre des comptes du Dauphiné, le 25 février 1790, qui confirmait la communauté d'origine des Croy et des Chanel, comme issus des rois de Hongrie. Ce jugement, rendu dans la débâcle des institutions monarchiques, enflamma le zèle des Chanel, qui se prirent pour des Croy et décidèrent d'émigrer afin de tenir un rang convenable dans leur nouveau statut d'aristocrate. Chaix d'Est-Ange s'est d'ailleurs amusé des petits Chanel qui, «prenant au sérieux leur nouvelle situation nobiliaire, se crurent forcés d'émigrer à leur tour». C'était le comble du ridicule et du plus parfait grotesque.

Mais le retour d'émigration changea quelque peu leur histoire: en 1818, le duc de Croy obtint un jugement de la cour royale de Paris interdisant aux Chanel de prendre le nom de Croy et de se rattacher aux rois de Hongrie. Au lieu de s'effacer devant cet arrêt, les Chanel repartirent de



Le Comte de Fels

plus belle et firent appel du jugement; cette fois, la cour royale, par son arrêt du 12 mai 1821, confirma le premier jugement avec solennité et décida que le nom de Croy serait rayé de l'état-civil des Chanel «partout où ces derniers auraient réussi à l'introduire». Mais tenaces, les Chanel n'arrêtèrent pas là la procédure et obtinrent, sous Louis-Philippe, un jugement du 24 mars 1837 qui les autorisaient à mettre Croy devant Chanel. Une branche des Chanel fut créée comte de l'Empire par lettres du 9 mars 1810, sous le nom étrange de Crouy-Chanel de Hongrie, mais elle s'éteignit, en 1844, avec le premier et seul titulaire.

- **Dreyfus-Gonzalès**: Ils sont comte de Premio Real et marquis de Villahermosa, à la suite de deux mariages Talleyrand: Hélié, septième et dernier duc de Talleyrand, duc de Dino et de Sagan, décédé à Rome en 1968, avait deux soeurs, Hélène, qui épousa, en 1907, Edouard Dreyfus y Gonzalès, comte de Premio Real, par cédule royale d'Alphonse XIII, et Félicie, épouse également en 1907 de Louis Dreyfus-Gonzalès (de Andia), frère du précédent, qui reçut le titre de marquis de Villahermosa, du même Alphonse XIII. Contrairement à ce que dit le *Dictionnaire de la noblesse*, la descendance d'Edouard existe avec Jean, comte de Premio Real, qui a épousé une américaine, Dorothy Jeanne (D.J.) Ryan; il figure dans le *Bottin mondain* de 1994, sous le nom de Jean Gonzalès y Talleyrand Périgord, à la manière espagnole, qui veut que l'on porte le nom de sa mère, ajouté au sien. Quant à Manuel, son cousin germain, il apparaît sous le nom de Gonzalez de Andia y Talleyrand Périgord, avec le titre de duc de Dino, en tant qu'héritier aîné du dernier duc de Dino, son oncle. Sa fille, Béatrice de Andia, c'est ainsi qu'elle porte son nom, est attachée aux affaires culturelles de la ville de Paris. Un décret du 12 août 1885 les a autorisés à s'appeler Dreyfus-Gonzalès, en souvenir de leur mère Luisa Gonzalès-Pinillos. Il va de soi que l'usage espagnol arrange bien les choses, dans les annuaires mon-

dains, quand on a une ancêtre Talleyrand-Périgord et que le roi d'Espagne voulait honorer les épouses, si bien nées, plus que les maris.

- **de Durand de Prémoré**: Famille française, naturalisée belge en 1876 et admise dans la noblesse de Belgique par diplôme du 11 mai 1883, sur justification d'un état de noblesse française de quatre générations en France avant 1789, bien que d'Hozier, le 27 septembre 1789, lui ait refusé un certificat de noblesse.

- **d'Elloy de Bonninghen**: Chaix d'Est-Ange indique que cette famille serait venue d'Irlande sous Louis XIV, sans que pour autant sa noblesse ait été reconnue par le roi de France; elle n'a pas non plus voté noble en 1789; c'est assez nébuleux et même pas clair du tout, car on ne trouve rien sur cette famille noble irlandaise (?) dans le «Debrett's Peerage and baronetage». Le titre de comte, porté par la famille, est aussi mystérieux que ses origines irlandaises.

- **Frisch de Fels**: Cette famille bourgeoise est le cas type du parcours sans faute vers la fausse noblesse, en utilisant toutes les astuces et les complicités juridiques pour arriver à ses fins. On trouve à Marseille, au siècle dernier, un Jules Frisch, consul de Danemark, ce qui est tout à fait honorable; il épouse Anne-Eugénie Folsch von Fels et devient immédiatement Frisch de Fels. Quand leur fils, Edmond-Gustave Frisch de Fels, «littérateur distingué», dit Chaix d'Est-Ange, épousa Jeanne Lebaudy, en 1888, fille du roi du sucre et «empereur du Sahara», le pape Léon XIII le fit comte romain. Jusque là cette famille, venue des brumes du Nord, ne faisait qu'un parcours banal.

Les choses prennent une tournure rocambolesque lorsque le tribunal civil de Marseille, le 28 mars 1930, reconnaît aux Frisch de Fels le droit de porter en France le titre de prince de Heffinguen, «duché luxembourgeois acquis en 1905», dit Borricand, sans rire, dans son «Nobiliaire de



La duchesse de La Rochefoucauld née Fels, membre du prix Fémina

Provence», qui leur a trouvé pour ancêtre un comte de Fels, aide de camp de Gustave II Adolphe, roi de Suède, en 1732; cet auteur nous avait habitué à une autre rigueur. Chacun sait que le tribunal de Marseille était parfaitement incompétent pour juger d'une titulature étrangère et plus encore pour en autoriser le port en France. Nous sommes en pleine confusion, car au Luxembourg les brumes sont aussi tenaces qu'à Hambourg, au Danemark ou en Suède. Toujours est-il que la réussite est complète et que les belles alliances vont récompenser autant d'efforts. Mme la duchesse de La Rochefoucauld, membre du prix Fémina était née Edmée Frisch de Fels; elle est la mère de François, duc de La Rochefoucauld actuel; l'héritier des ducs de Mouchy, Antoine de Noailles, a épousé Isabelle Frisch de Fels. Les voilà donc entrés dans deux des plus grandes maisons du royaume. Qui dit mieux dans une ascension tout juste centenaire ?

- **de Laborde de Montpezat:** Joseph Valynseele, généalogiste et historien, s'est penché sur ce cas unique en son genre, Henri de Montpezat, puisque c'est la première fois que la France donne un prince consort à une couronne étrangère. Si nous plaçons cette famille française dans la noblesse étrangère c'est que sa noblesse est bien, en effet, d'origine étrangère car en France les Laborde de Montpezat sont restés bourgeois, de bourgeoisie ancienne du Béarn, certes, mais bourgeois tout de même. Il est vrai qu'un mariage aussi prestigieux avec la princesse héritière de Danemark avait de quoi donner quelque imagination aux généalogistes, qui ont vu un peu hâtivement des ancêtres illustres à ces Béarnais, très honorables, mais non nobles.

La famille de Laborde a bien eu des lettres d'anoblissement, en mai 1655, «pour les maisons et métairies appelées de Montpezat et de Beaufranc»; mais en Béarn la noblesse n'est acquise que par l'admission aux Etats de cette province; or, en 1703 et 1707, cette admission est refusée aux Laborde de Montpezat. Deux jugements ont autorisé la branche de Montpezat à rectifier son nom en Laborde-Montpezat, le 14 juillet 1860, et en de Laborde de Montpezat, le 19 mai 1861. C'est la branche aînée, celle du prince Henrik de Danemark. Enfin, Jean-Guy Montpezat, officier de police judiciaire, de la branche cadette, demande à son tour, dit Dioudonnat, le 1er décembre 1967, de s'appeler de Laborde de Montpezat, ce qui lui est accordé, non par décret, mais par jugement du tribunal de grande instance de Tarbes du 8 janvier 1970, confirmé par la cour de Pau, le 10 mars 1971.

- **de Luze:** C'est le même cas que les Pourtalès; ils ont dû fuir la Saintonge, dont ils sont originaires, après la révocation de l'Edit de Nantes et se sont réfugiés à Neuchâtel, en Suisse où ils ont eu des lettres de naturalité en 1690 et ont été reçus bourgeois de Neuchâtel en 1691.

Le prince souverain de Neuchâtel était le roi de Prusse, Frédéric II le Grand, qui les a anoblis, par diplôme de Berlin du 7 novembre 1772; ils ont reçu un titre de baron héréditaire du grand-duc de Hesse, Louis III, le 30 juin 1875. Cette famille est rentrée en France, sous la Restauration, et s'est établie à Bordeaux depuis 1820.

Ils ont une belle alliance avec les Pichon-Longueville, vieille famille de noblesse bordelaise.



Le prince Henrik de Danemark de la famille Laborde de Monpezat

- **Manca-Amat:** Cette ancienne maison de Sardaigne a été naturalisée française au XIXème siècle. Le roi de Sardaigne les a faits comte de San Giorgio, le 21 avril 1643, titre confirmé le 20 mai 1765. Marquis de Mores et de Montemaggiore par diplôme du 30 janvier 1656. Par diplôme du 27 avril 1775 ils reçurent le titre de duc dell'Asinara et de Villombrosa, titre confirmé par lettres patentes du roi Charles-Albert, en date du 27 juin 1839. Cette maison est alliée en France aux Decazes, aux Sabran-Pontevès et aux Lannes de Montebello.

- **de Neufville:** Originaire de l'Artois, près d'Arras, cette famille quitta la France pour cause de religion, dès le XVIème siècle et s'installa à Francfort, en Allemagne, où elle obtint droit de bourgeoisie, le 26 juillet 1580. Une branche, installée en Angleterre, fut reconnue dans son ancienne noblesse française par la reine Anne, qui lui donna le titre de baronnet par lettres du 18 mars 1711, mais le titre s'éteignit avec le titulaire en 1735. La branche établie en Allemagne fut admise dans la chevalerie allemande sous le nom de von Neufville par décret impérial de François Ier, le 29 mars 1753; un Neufville, chambellan du roi de Prusse, fut créé baron le 11 avril 1792. Les barons de Neufville actuels sont des barons allemands.

- **de Perregaux:** Famille de banquiers suisses, originaires de Neuchâtel, qui eut de nombreuses branches: Jean-Frédéric (1744-1808), qui fut premier président et régent de la Banque de France, dès sa fondation, est

enterré au Panthéon. Son fils Alphonse, chambellan de Napoléon, fut créé comte de l'Empire français par lettres du 21 décembre 1808, mais cette branche s'éteignit avec lui. Charles-Albert est l'auteur de la seule branche existante aujourd'hui; il fut anobli par lettres du 15 juin 1808, déli- vrées par le maréchal Berthier, établi prince souverain de Neuchâtel par Napoléon.

Son fils Alexandre fut baron héréditaire par lettres du 11 mai 1816, mais il mourut sans postérité. Le titre de baron fut transmis à son frère aîné par di- plôme du roi de Prusse, le 17 août 1839, et sa descendance existe aujourd'hui.

- **Poniatowski:** La Pologne est le pays d'origine de cette famille, qui s'est établie en France, au XIXème siècle, où elle est toujours. On a dit qu'elle venait de Parme en Italie, où elle s'appelait Torelli, et qu'elle prit le nom de Poniatowski à la suite d'un mariage, en 1629, avec Sophia Poniatowska, de la maison lithuanienne des Poniatowski.

En fait la célébrité de la famille commence avec le dernier roi de Pologne, de 1764 à 1795, Auguste Poniatowski (1732-1798). En Pologne, en principe, il y a une noblesse, mais pas de titres purement polonais; tous les titres polonais viennent des pays étrangers, qui ont si souvent envahi ce grand pays: Russie, Autriche, Prusse. Toutefois, le roi de Pologne donne à ses trois frères, Casimir, André et Michel, le titre de prince, par diplôme de Varsovie du 4 décembre 1764; ces titres sont aussitôt confirmés, en tant que princes bohémiens, par diplôme de Vienne du 10 décembre 1765; ainsi l'usage polonais était respecté et les titres venaient d'un souverain étranger. Ils sont gentilshommes de Basse-Autriche par diplôme de Vienne du 9 avril 1799.

Comme le dit le *Dictionnaire de la noblesse*, dans sa partie réservée aux familles étrangères, la splendeur de ces titulatures s'éteignit avec le dernier prince de la maison royale de Pologne, Stanislas Poniatowski, décédé à Florence, en Italie, en 1833. Avant de mourir il avait légitimé quatre enfants, qu'il avait eus de Cassandra Luci, qui mourut en 1863. Un des quatre frères, Joseph Poniatowski (1816-1873), a donné la descendance actuelle de cette famille en France; Joseph fut reçu au patriciat de Florence avec le titre honorifique de «Prince de Monterotondo», d'une terre en Toscane. Par diplôme impérial de Vienne du 19 novembre 1850 il reçut le titre autrichien de prince, Fürst Poniatowski.

Joseph-Antoine, né à Varsovie en 1763, fut maréchal de l'Empire français, par décret impérial du 10 octobre 1813, et mourut noyé dans l'Elster, le 19 octobre 1813, lors de la bataille de Leipzig; il était célibataire. Le prince Michel Poniatowski, ancien ministre et député, descend du prince

Joseph; il appartient donc à cette seconde maison Poniatowski, légitimée, et sa titulature princière est autrichienne.

Les Pillet-Will et les Pourtalès sont longuement traités dans le chapitre réservé au Jockey-Club.

- **Rosenberg de Redé:** Oscar-Adolphe Rosenberg fut



Michel Poniatowski et son ancêtre le Prince Joseph

créé baron hongrois par l'empereur d'Autriche François-Joseph, roi de Hongrie, le 26 mai 1916. Redé serait le nom d'un village hongrois et les Rosenberg l'ont ajouté au leur pour ne plus s'appeler que baron de Redé, en oubliant Rosenberg; en France, aucun décret n'a entériné ce changement de nom, en modifiant l'état civil de la famille. Toutefois, le prince régnant de Liechtenstein a reconnu ce titre de baron

hongrois, sous le nom de Redé et non pas de Rosenberg, par diplôme signé à Vaduz le 5 décembre 1946.

On sait combien le baron Alexis de Redé est sensible à l'authenticité étrangère de son titre de baron. L'écrivain et pamphlétaire Roger Peyrefitte faillit faire les frais d'un référé, en 1977, de la part d'Alexis de Redé, qu'il avait attaqué comme faux baron dans son ouvrage «Propos secrets». Finalement le tribunal de grande instance de Paris jugea qu'il n'y avait point d'allégations diffamatoires

- **de Rothschild:** voir l'article qui leur est consacré au Jockey-Club.

- **de Saussure:** Cette famille, qui vient de Lorraine, où elle avait été anoblie par le duc Henri II, le 22 janvier 1503, émigra en Suisse, en 1552, pour cause de religion; Les Saussure ne purent donc bénéficier de la reconnaissance de leur noblesse par la France, lors du rattachement de leur province au royaume, en 1766. Famille de savants, dont Horace-Bénédict de Saussure, naturaliste et physicien, mort en 1799.

- **de Woëlmont de Brumagne:** Il n'est pas sans importance de terminer ce chapitre par un excellent généalogiste, courtois et sérieux, le baron Henri de Woëlmont de Brumagne, décédé à Bruxelles, en 1931, qui est l'auteur d'ouvrages de référence pour l'histoire des familles françaises: «La noblesse française subsistante», les «Notices généalogiques» ainsi que les «Marquis français». Cette famille belge est originaire du Brabant et fut reconnue de noblesse de race, à Namur, en 1699, 1705 et 1733. Le roi des Pays-Bas, régnant alors sur le pays, reconnut sa noblesse, le 20 février 1816, ainsi que le titre de baron héréditaire, le 26 février 1826. Une branche de cette famille devint française en 1905.

CHAPITRE V

LA REPUBLIQUE FAIT-ELLE DES NOBLES ?

L'ANOBLISSEMENT ADMINISTRATIF

Il va de soi que la République ne crée pas de noblesse, puisque cette dernière est ignorée de la Constitution républicaine. Cependant, sous sa forme administrative, la République peut faire croire que certains noms ont accédé à la noblesse, même si ce n'est qu'apparence nobiliaire.

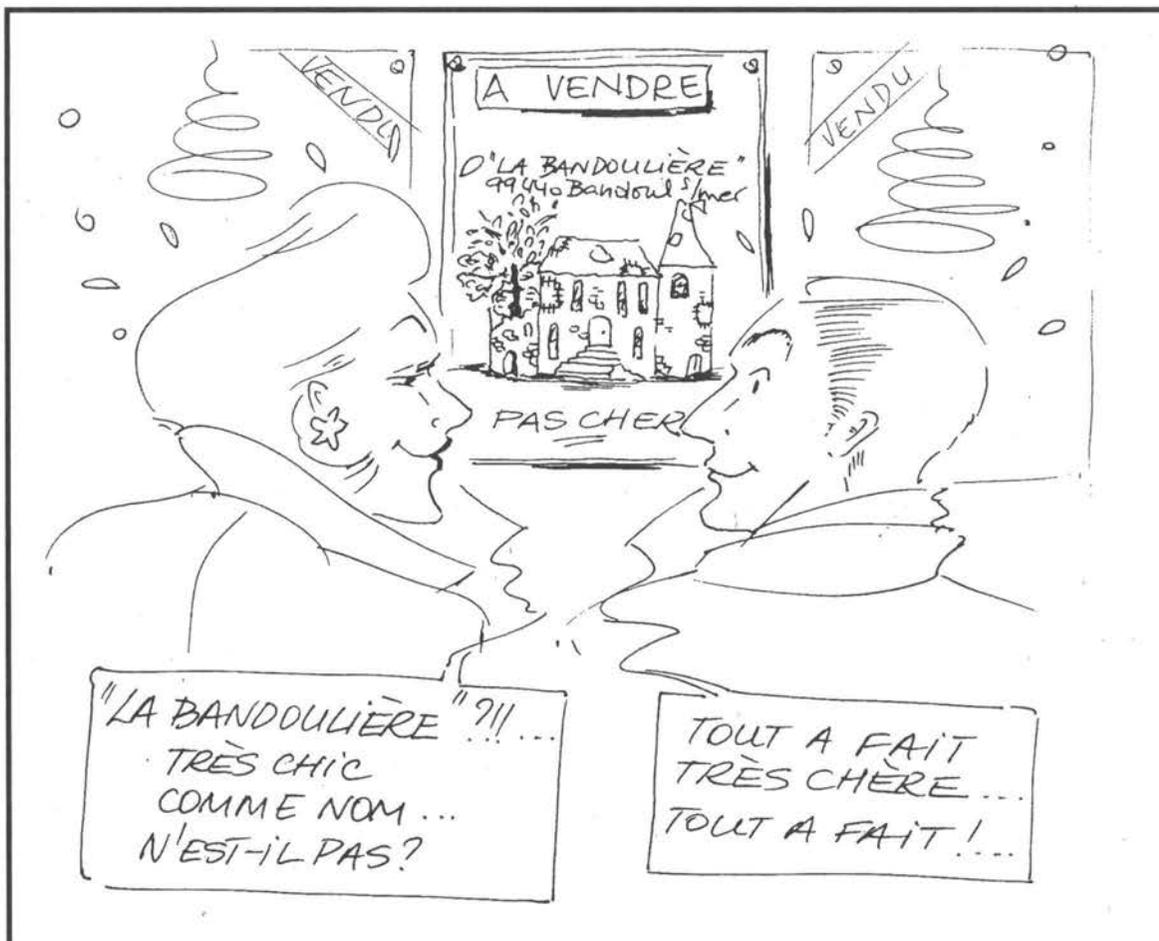
C'est le cas de nombreux changements noms, qui ajoutent un nom à particule à un patronyme; le commun des mortels, qui confond toujours la particule et la noblesse, croit voir un nom noble là où il n'y a qu'apparence et tromperie.

Un livre précieux est le guide sûr dans ce labyrinthe des changements de noms, qui sévissent en France, depuis la Troisième République jusqu'à nos jours. Sous le pseudonyme de l'Archiviste Jérôme, a paru, en 1957, le *Dictionnaire des changements de noms de 1803 à 1956*. Sous le

Consulat, la loi du 11 Germinal an XI (1er avril 1803) interdit tout changement de nom à l'état civil, sans une autorisation préalable de l'autorité administrative, soit un décret, soit un jugement par un tribunal.

Cette dernière forme d'autorisation est plus compliquée pour le chercheur, car la demande de changement de nom ne figure pas au Journal Officiel; il faut donc retrouver le jugement du tribunal en question; là est toute la difficulté, car tous les tribunaux de province sont compétents pour cette modification de l'état civil.

C'est aussi une forme de discrétion pour les familles qui



modifient ainsi leur nom; d'autre part, la notoriété d'une famille, localement, entraîne plus de souplesse, sinon de laxisme, de la part des magistrats, qui souvent connaissent fort bien les demandeurs, dans leur juridiction.

Un travail de fourmi pour s'y retrouver

Enfin, l'adoption est une forme très difficile à déceler, car l'acte notarié, toujours confirmé par un jugement de tribunal, n'est pas accessible au public et il faut, une fois de plus, retrouver le jugement de confirmation. Pour tout arranger, dans ce dernier cas, par une loi, votée sous le règne de M. Valéry Giscard d'Estaing, il est interdit désormais de rapporter une adoption, en mention marginale de l'acte de naissance de l'adopté, ce qui se faisait auparavant et était plus conforme à la réalité de la vie; aujourd'hui l'adopté ne voit plus figurer que le nom de ses père et mère adoptifs; c'est moralement plus réconfortant, sans doute, mais cela entraîne des confusions tout à fait regrettables sur le plan de la noblesse de l'adopté.

On le sait, l'adoption transmet le nom, mais pas la noblesse de l'adoptant. Or, de nos jours, un comte ou un marquis tout à fait authentique peut adopter qui il entend, comme toujours, mais sur l'acte de naissance il sera porté que son fils adoptif est son vrai fils, naturel et légitime; celui-ci peut donc faire enregistrer son titre au Sceau de France, au ministère de la Justice, sans aucune difficulté, en produisant seulement son acte de naissance, qui prouve qu'il continue une lignée, consacrée par l'histoire, et que, légalement désormais, il descend du premier comte ou marquis de la famille, d'hoir en hoir par ordre primogéniture.

C'est une énorme source d'erreurs pour l'histoire des familles, que l'on croyait éteintes et qui, tout d'un coup, ressurgissent avec un mâle qui perpétue la descendance. Si aujourd'hui on connaît l'adoption, car la rumeur va vite et les grands noms sont connus, dans cent ans, personne ne se souviendra du changement. La touche morale de



Mme de Maintenon se découvre une nouvelle descendance

cette loi est évidente et elle a été votée dans cet esprit. Si donc elle est bonne dans la majorité des cas, elle est source d'erreur dans la dévolution des noms et des titres de la noblesse française. La loi va même plus loin, car elle interdit de citer ou de rappeler un cas d'adoption. Voilà des dilemmes qui n'ont pas fini de faire couler beaucoup d'encre ! Heureusement les changements de noms sont publics et les apparences de noblesse, demandées par les solliciteurs, sont publiées au Journal Officiel ou accessibles aux greffes des tribunaux compétents. C'est d'ailleurs la majorité des cas que nous pouvons citer. Dans ce domaine, il y a aussi une différence à noter: d'une part, il y a des nobles authentiques, au seul patronyme sans particule, qui jugent bons d'en ajouter une pour faire comme tout le monde; d'autre part ceux qui veulent reprendre le nom éteint, qui fut leur à une époque: nom d'une mère, d'une grand-mère etc. Cela peut être considéré comme une pieuse tradition que l'on veut faire revivre, encore que la vanité n'en soit pas tout à fait absente; enfin, il y a ceux qui se donnent de la particule gratuitement en demandant d'ajouter à leur nom celui d'une terre, récente ou plus ancienne, qu'il leur tient à coeur de voir apparaître sur leur carte de visite, sans oublier ceux qui prennent un nom sorti de nulle part, mais qui sonne bien dans un salon; ces deux derniers cas sont évidemment les plus nombreux et des centaines de changements de noms ont ainsi été enregistrés, depuis 1803 jusqu'à nos jours. Et cela continue.

La publication au Journal Officiel fait force de loi

L'A.N.F. se tient au courant des demandes de changements de noms, parues au J.O. et informe ses membres des noms qui les concernent; en effet, il arrive fréquemment que les noms demandés soient toujours portés par des familles. En fait, une demande ne veut pas dire acceptation de l'administration, qui souvent laisse le formulaire sans réponse. C'est ainsi que la seule publication au J.O. est considérée par les demandeurs comme une sorte d'entérinement de leur sollicitation et que, forts de cette parution, ils se croient autorisés à user du nom qu'ils ont demandé. C'est évidemment tout à fait faux, mais cela prend force de loi et les annuaires mondains sont pleins de ces nouveaux noms, qui n'ont jamais été légalement autorisés. Il faut cependant donner un aperçu de la prolifération de ces noms à courant d'air, apparus par la grâce de la République, qui leur a donné ainsi une forme légale, en se faisant complice de la vanité du monde. Ce n'est pas une liste exhaustive, mais un aperçu de ce que les noms des annuaires peuvent réserver comme surprises.

- **Audemard d'Alençon**: décret du 15 août 1883 qui autorise Jean Audemard à ajouter d'Alençon.

- **Augier de Maintenon**: décret du 27 juin 1866 autorisant l'ajout de Maintenon. La marquise de Maintenon n'a rien à voir avec cette famille Augier, est-il besoin de le préciser, malgré l'audace du nouveau nom ?

- **Bailloud de Masclary**: Non content du décret du 21 juin 1877 qui autorise Eugène Bailloud à relever le nom de sa mère, il prend aussi le titre de marquis de Masclary, que la famille a gardé depuis.



— Il était inutile de dire au valet de chambre que nous étions parents.
(Dessin de Forain.)

- **Baleste d'Astier d'Ussel**: Le décret du 30 mars 1859 autorise un Baleste à prendre le nom de sa grand-mère paternelle, d'Astier d'Ussel; comme le précédent, le titre de comte va avec le nom.

Evidemment Baleste a disparu des annuaires. Mais il y a une maison noble authentique d'Ussel, qui est d'extraction chevaleresque. On ne confondra donc pas la fantaisie et l'histoire.

- **Barbier du Mans de Chalais**: Décret du 12 décembre 1955, qui autorise les enfants à reprendre le nom de leur mère, du Mans de Chalais, qui vient d'une noblesse bretonne. On sait se tenir et on ne porte pas de titre. Tout est en ordre.

- **Barthélémy de Maupassant**: En 1938 et en 1942, les frères Barthélémy demandent vainement à relever le nom de leur oncle, le comte Nau de Maupassant. Que ce soit Barthélémy ou Nau tous ces Maupassant sont faux, comme la noblesse qu'ils affectent de montrer.

- **Bayon de Noyer**: Le décret du 23 décembre 1916 autorise le changement de nom en Bayon-Denoyer, mais depuis on a aéré le nom d'une particule, de Noyer, en évitant toutefois un titre malencontreux.

- **Bazin de Jessey**: Jules Bazin obtient, par décret du 3 octobre 1859, à porter Bazin de Jessey. Pas de titre fumeux; bravo!

- **de Bellaigue de Bughas**: D'après Chaix, et Dioudonnat qui le cite, cette famille bourgeoise d'Auvergne se pare d'un titre de vicomte, tout à fait fantaisiste, que toute la

famille d'ailleurs ne porte pas; compliments à ceux qui l'évitent.

- **Bellugue de Choiseul-Beaupré**: Guy Bellugue, de son propre chef, prend ce nom célèbre, qui existe toujours; la maison de Choiseul devrait faire attention, car l'annonce est parue au J.O. le 29 janvier 1948 (dixit Dioudonnat), sans suite, il est vrai. Mais tout de même, la vanité a des limites.

- **Bernard du Claux de Montpezat**: Alexandre Bernard demande sans succès, le 2 mars 1951, à ajouter du Claux de Montpezat à son nom, sans savoir sans doute que tous les Montpezat sont faux, quel que soit leur patronyme.

- **Bertran de Balanda**: Plusieurs membres de la famille Bertran sont autorisés à reprendre le nom de Balanda, qui est de noblesse du Roussillon. Décrets de 1952, 1954, 1956 et 1957.

- **Bidault de l'Isle**: Benoit Bidault, qui représentait le canton de L'Isle au conseil général de l'Yonne, obtient d'en prendre le nom par décret du 11 décembre 1876, rappelant ainsi une vieille tradition des députés révolutionnaires qui joignaient le nom de leur département au leur pour se distinguer de leurs collègues, à la Convention.

- **Billard de Saint-Laumer**: Le décret du 16 février 1859 autorise d'ajouter Saint-Laumer à Billard, mais certainement pas le titre de comte de Saint-Laumer; c'est à ce nom que figure la famille, dans les annuaires, et non à Billard, évidemment. Tout ici est fait pour éblouir.

- **Blay de Malherbe**: Le décret du 7 juillet 1907 est un peu léger d'autoriser la famille Blay à ajouter un nom célèbre comme Malherbe, qui par ailleurs existe, authentique, dans la noblesse française, de même que les Blay de Gaix sont de la noblesse du Roussillon; cette précision évitera l'amalgame!

- **de Bonnacorse-Lubières**: Gabriel de Bonnacorse, qui n'est pas noble, obtient un décret en 1878 qui l'autorise à prendre le nom de sa mère, Benaud de Lubières, qui est de vieille noblesse provençale.

Du même coup, il s'empare aussi du titre de marquis du dernier Lubières et les annuaires emboîtent le pas, sans crier gare; alors on le fait ici.

- **Boulard de Villeneuve**: Le décret du 12 novembre 1905 autorise l'ajout: de Villeneuve, mais pas le titre de comte de Villeneuve-Allix porté par une branche de cette famille du Nivernais.

Il faut dire qu'il y a tant de Villeneuve qui sont faux qu'un de plus ne changera rien à l'affaire. Mais il y a aussi des vrais nobles Villeneuve, anciens et illustres, qui ne peuvent rien contre les «anoblis» de la République.

- **Boyer de Bouillane**: Pierre Boyer est autorisé à ajouter à son nom celui de sa mère, de Bouillane, par décret du 9 septembre 1874. Les Bouillane descendaient d'un des deux bûcherons, qui sauvèrent la vie du Dauphin, le futur Louis XI, attaqué par un ours, dans la forêt de Quint, en Dauphiné; le roi les anoblit, ce qui était bien la moindre des choses.

- **Brochet de Vaugrineuse**: Le décret du 28 octobre 1952 autorise Maurice Brochet à relever le nom de Vaugrineuse, qui était celui de sa mère et dont le dernier de cette famille noble de Savoie s'éteignit en 1955.

- **de Bronac de Bougainville:** le décret du 3 septembre 1970 donne Bougainville à Bronac, mais pas la noblesse, pas plus que le titre de comte, qui doit venir des terres lointaines du «Voyage autour du monde» du célèbre navigateur !

- **Caderas de Kerleau:** Jean Caderas, obstétricien au Guilvinec, dans le Finistère, est autorisé, par décret du 17 juillet 1932, à reprendre le nom de Kerleau, éteint dans une vieille famille bretonne. On ne sait pas pourquoi ce nom a attiré le brillant président de la Société nationale d'obstétrique et de gynécologie de France.

- **Caroff de Kervezec:** Il s'agit ici d'un jugement du tribunal civil de Brest, dit Dioudonnat, qui autorisa d'ajouter de Kervezec à Caroff, le 31 décembre 1951, nom d'un manoir, à Carentec, dont la famille hérita au XVIII^{ème} siècle. Le manoir est venu sans titre et ce point est respecté.

- **Carré de Malberg:** Cette famille de bourgeoisie lorraine fut autorisée à ajouter de Malberg par décret du 23 juin 1873.

- **Carrière de Belgarric du Cluzel:** Décret du 17 juillet 1934 qui permet à la famille Carrière d'ajouter de Belgarric du Cluzel, nom d'une famille du Languedoc.

- **Chalvet de Récy:** le 18 décembre 1929, la famille Chalvet est autorisée, par décret, à relever le nom de Bauny de Récy. Le lieutenant de Récy, brillant officier de cavalerie fut un héros de la Résistance et député à la Libération.

- **Chancerelle de Roquancourt-Keravel:** C'est encore une tradition familiale qui motiva ce changement de nom par un décret du 14 juillet 1900, autorisant Elie Chancerelle à reprendre le nom de sa mère: de Roquancourt Keravel.

- **Chavane de Dalmassy:** Deux décrets, le 16 janvier 1953 et le 6 décembre 1965, autorisent les Chavane à ajouter de Dalmassy, nom d'une ancêtre Marie-Adélaïde de Dalmassy, qui avait épousé Edouard Chavane, en 1843.

- **Chevalier de Lauzières:** Le décret du 5 juin 1923 autorise André Chevalier à s'appeler: Chevalier de Lauzières; c'est à Lauzières que la famille figure au *Bottin Mondain*.

- **Choppin de Janvry:** Chaix et Dioudonnat disent que les fils d'Abel Choppin, époux en 1863 de Marie Haudry de Janvry, relèvent le nom de Janvry «en application des dispositions testamentaires de leur grand-père maternel», dernier mâle de la famille Haudry.



Le Maréchal Lyautey se fait reprendre son nom

- **Collard de Fitte de Soucy:** Le *Dictionnaire de la noblesse* indique que la famille Collard a repris le nom de Fitte de Soucy, d'une vieille famille noble d'Ile de France. La comtesse de Fitte de Soucy fut sous-gouvernante des Enfants de France, en 1770. C'est peut-être une pieuse tradition familiale, mais le titre de comte Collard ne vient pas de la même piété.

- **Collignon d'Ancy de Vaucouleurs:** qui porte aussi le titre de marquis de Lanjamet, nom auquel il est classé dans le *Bottin Mondain*; il est vrai que le décret du 27 août 1877 a autorisé Ernest Collignon à ajouter d'Ancy; c'était déjà bien. Mais ses deux fils, dit Chaix d'Est-Ange, en épousant les deux soeurs de Vaucouleurs de Lanjamet en prirent le

nom et, du même coup, le titre de marquis de Lanjamet, sans qu'un décret entérinât au moins ce nouveau changement de nom, sans parler du marquis qui est totalement fantaisiste. En revanche, les Vaucouleurs de Lanjamet sont de noblesse bretonne et se sont éteints en 1944.

- **Colomb de Daunant:** Le décret du 6 mars 1928 a donné le droit à la famille Colomb d'ajouter de Daunant à son nom.

- **Deutsch de la Meurthe:** Le *Dictionnaire des changements de noms* indique que Georgette Deutsch a été autorisée, par décret du 5 septembre 1950, à ajouter de la Meurthe à son nom; Dioudonnat précise aussi que, le 7 août 1970, Bernard Deutsch a demandé, en vain, d'avoir droit aussi à de la Meurthe. Veulent-ils ainsi affirmer qu'ils sont lorrains, en prenant le nom de leur département? On a déjà-vu cela chez les Boulay de la Meurthe, mais le conventionnel Boulay avait pris soin de se faire anoblir par l'Empire, sous le nom de Boulay de la Meurthe.

- **Dubois de Bellejame de Geslin:** Jean Dubois avait déjà été autorisé, sous la Restauration, par ordonnance royale du 13 août 1817, à ajouter à son nom celui de son domaine de Bellejame. Mais, en 1892, Paul Dubois de Bellejame épouse une demoiselle de Geslin, d'une famille noble de Bretagne, qui s'éteindra en 1910, dit le *Dictionnaire de la noblesse*. Le décret du 15 février 1924 autorise le fils des précédents à reprendre le nom de sa mère; c'est encore légitime. Ce qui l'est moins c'est le titre de comte de Bellejame de Geslin, que l'on a vu, un temps, dans le *Bottin mondain*, mais qui semble avoir disparu depuis. Est-ce sévérité nouvelle de cet annuaire, qui en a peu, ou discrétion soudaine dans une situation ridicule ?

- **Exshaw Le Saulnier de la Villehelio**: Jean-Frédéric et Jean-James Exshaw sont autorisés, par décret du 20 mai 1930, à reprendre le nom d'une famille noble de Bretagne, éteinte: Le Saulnier de la Villehelio; on ne sait pas pourquoi cette famille, établie à Bordeaux depuis 1815, dans le commerce des vins, a voulu aller chercher ce nom breton, alors que Exshaw, chez les chartrons, se suffit largement à lui-même. Disons que les annuaires montrent des Exshaw, sans ce rajout breton.

- **Faivre d'Arcier**: Ces commerçants au XVIIIème siècle, dit Chaix, ont obtenu un décret du 9 mars 1870 les autorisant à s'appeler légalement Faivre d'Arcier.

- **Finaz de Villaine**: Jean Finaz est autorisé, par décret du 7 octobre 1920, à ajouter le nom de sa mère, Marguerite de Villaine, au sien; une autre branche, dit Dioudonnat, s'appelle Finaz de Bénévent, du nom de son château dans le Rhône; on assure que cette branche ne revendique aucune parenté avec M. de Talleyrand, prince de Bénévent, cette principauté n'étant pas, comme on le sait, dans le Rhône, mais dans la Campanie italienne.

- **Garreau de la Barre**: Comme propriétaire de la terre de la Barre, Louis Garreau obtient, par décret du 5 juillet 1859, d'ajouter ce nom au sien.

- **Gilles-Deperrière de Villaret**: La femme d'André Gilles-Deperrière était Melle de Villaret et un décret du 20 février 1918 l'autorisa à ajouter à son mariage le nom de son épouse. Mais attention cette famille de Villaret n'a certes rien à voir avec le célèbre amiral de Villaret-Joyeuse, dont le nom est éteint depuis 1873, dit le *Grand Armorial de France*. Toutefois, on vit dans un *Bottin mondain* des années 50, un marquis de Villaret de Joyeuse, qui était Louis-René de Boixo, d'une famille noble de Perpignan, qui existe. Il y a aussi une marquise de Villaret-Monclar, née Boisgelin, dans le *Bottin mondain* de 1994. Décidément on a du mal à s'y retrouver, mais les Villaret restent joyeux.

- **Guiot de La Rochère**: Trois Guiot, par décret du 23 mars 1864, sont autorisés à ajouter de la Rochère à leur nom. Sont-ils de la même famille noble des Guiot du Dognon ? Celle-ci est placée à Guiot, dans les annuaires, car elle n'a rien à cacher de son ancienne noblesse d'extraction; mais les La Rochère sont à ce nom, dans le *Bottin mondain*; on se le demande encore.

- **Jacquemart de Wissocq**: François Jacquemart est autorisé, le 23 avril 1952, à ajouter de Wissocq à son nom. On ne connaît pas la raison de ce changement de nom, mais on comprend encore moins ces titres de vicomte et de baron, qui ornent le *Bottin mondain*, si on peut dire; les Wissocq, famille noble de l'Artois, sont éteints depuis le XVIIIème siècle, de plus, cette famille, de petite noblesse, n'a jamais eu de titre. Mais où ne va-t-on pas aujourd'hui ?

- **Joly Lyautey de Colombe**: La famille Lyautey de Colombe, de noblesse franc-comtoise, est celle du maréchal de France (1854-1934). Cette famille s'est éteinte en 1972, mais le nom a été repris par la famille Joly, sans qu'un décret fût intervenu pour légaliser ce changement de nom.

- **Jost de Staël-Holstein**: Il est surprenant et incompréhensible que Paul Jost ait été autorisé à reprendre ce nom célèbre par décret du 28 janvier 1899. La baronne de Staël, née Germaine Necker et fille du ministre de Louis XVI, illustra suffisamment la littérature française pour que ce nom fût protégé par les lois de la République; le fonctionnaire qui prépara ce décret était peut-être illettré et celui qui le signa ne l'a sans doute pas lu. Le *Bottin mondain* de 1994, par une erreur bénéfique, indique à Jost de Staël-Holstein de voir ce nom à Staël-Holstein, mais il n'y apparaît pas; le prote a dû se dire que c'était pousser le bouchon un peu loin et il l'a éliminé, mais le décret existe et il est légal.

- **Jousselin de Saint-Hilaire**: La famille Chagrin de Saint-Hilaire, de noblesse normande, existe aujourd'hui; cependant un décret du 29 octobre et 4 novembre 1930 a auto-



Faivre d'Arcier, sa famille est solide depuis 1870



Fitz James retrouve une nouvelle famille
par les tissus

risé un Jousselin à ajouter Chagrin de Saint-Hilaire à son nom, qui est devenu Jousselin de Saint-Hilaire dans le *Bottin mondain*. On peut imaginer que les deux familles sont d'accord, sinon il est trop tard pour réagir; le décret fait loi du nouveau nom.

- **Le Bidan Thomas de Saint Mars:** Devenu Le Bidan de Saint Mars, dans les annuaires, lorsqu'un décret du 3 août 1913 a autorisé la famille Le Bidan à relever le nom d'une autre famille, bretonne, Thomas de Saint-Mars.

- **Le Conte Chrestien de Poly:** Au *Bottin mondain*: Le Conte de Poly, depuis qu'un décret du 24 juillet 1928 a permis à la famille Le Conte de reprendre le nom d'une famille noble du Beauvaisis, Chrestien de Poly.

- **Marie de Ficquelmont:** La maison chevaleresque de Ficquelmont, qui appartenait à la noblesse de Lorraine, s'est éteinte au début de notre siècle et la famille Marie, qui eut une alliance Ficquelmont, au début du XIX^{ème} siècle, fut autorisée, par décret du 8 avril 1930, à relever ce nom en France; car il y a une branche des Ficquelmont, qui s'installa en Belgique et y fut reconnue noble avec le titre de comte; cette branche belge est également éteinte aujourd'hui. La place est donc libre pour la famille Marie.

- **Méry de Bellegarde:** Trois Méry, Paul, Louis et Robert, sont autorisés à ajouter de Bellegarde à leur nom, par décret du 22 septembre 1878. Nous ignorons le motif de ce changement de nom.

- **Millon de La Verteville:** C'est la même famille que les Millon de Montherlant, branche éteinte, en 1972, avec le

célèbre écrivain, Henry de Montherlant. Le même décret du 31 décembre 1864 autorisa le changement de nom des deux branches Millon.

- **Mouillesaux de Bernières:** Deux Mouillesaux, Jacques et Gabriel, sont autorisés à ajouter le nom de Bernières à leur, décret du 18 juillet 1874. Au *Bottin mondain*, évidemment, vous les trouverez à Bernières et sans titre, ce qui est convenable.

- **Penin de La Raudière:** Cette famille bourgeoise du Poitou possédait la terre de La Raudière, au XVII^{ème} siècle, déjà, dit Dioudonnat. Le 23 décembre 1916, la famille Penin obtient un décret, qui les rétablit sur leur terre, en leur accordant le nom de La Raudière. Dans le *Bottin mondain* ils sont bien sûr à La Raudière.

- **Pineau de Beaurepaire:** Si deux Pineau, Yves et Marc, ont été autorisés à ajouter de Beaurepaire à leur nom, par le décret du 22 août 1922, on ne comprend pas très bien comment les deux familles nobles: de Beaurepaire et de Beaurepaire de Louvagny ont laissé faire, car elles existent; à moins que tout le monde ne fût d'accord. En tout cas, les Pineau sont à jamais Beaurepaire !

- **Privat de Fressenel:** Le décret du 29 octobre 1899 autorise Gaston Privat à reprendre le nom de sa grand-mère, née Jeanne de Fressenel.

- **Rouët Paillard de Clermont:** La famille Rouët, du Berry, est autorisée, par décret du 16 mars 1870, à ajouter Paillard de Clermont à son nom. Dans les annuaires on les trouve à Rouët de Clermont, Paillard ayant disparu, faute de place dans les ordinateurs !

- **Sarrauste de Menthière:** Quand on a le beau château de Menthière, dans le Cantal, il faut qu'on le sache; c'est ce que le décret du 31 juillet 1869 a bien compris en per-

L'épingle du banquier Laffitte

C'est à la banque Perregaux, à Paris, qu'eut lieu l'anecdote, faussement attribuée aux Rothschild: le futur banquier Laffitte, fils d'un charpentier de Bayonne, était venu demander du travail à la banque Perregaux et s'était fait éconduire; en sortant dans la cour, Laffitte ramassa une épingle qui traînait par terre et Perregaux le vit faire par la fenêtre; séduit par cet esprit d'ordre et d'économie, Perregaux le rappela et l'engagea sur le champ; il en fit son associé et on connaît la prodigieuse ascension de ce banquier, qui était aussi un grand philanthrope; il l'était même tellement qu'il mourut ruiné et qu'à la fin de sa vie il dut vendre son bel hôtel, dans la rue qui porte encore son nom.

Chose incroyable, même pour l'époque, ce banquier avait fait tant de bien et montré tant de générosité qu'une souscription nationale acheta son hôtel et le lui offrit pour qu'il put y finir paisiblement ses jours, en reconnaissance de tous ses bienfaits. Ce geste extraordinaire est unique dans l'histoire bancaire de la France.

Quel banquier aujourd'hui serait digne d'un tel honneur populaire ?

mettant à la famille Sarrauste d'en prendre le nom. C'est d'autant mieux que la famille a toujours le château.

- **Sépulchre de Condé**: Comment le décret du 18 septembre 1929 a-t-il pu autoriser la famille Sépulchre, de petite bourgeoisie, à enfermer chez elle le grand nom de Condé. On pourrait aussi demander aux Sépulchre pourquoi ils ont choisi ce nom, à moins qu'il ne s'agisse d'un village, comme Condé en Brie, dans l'Aisne, ou Condé-sur-Iton, dans l'Eure. Mais le nom est légal et leur droit est indiscutable si leur choix ne l'est pas.

- **Seydoux Fornier de Clausonne**: Le décret du 5 août 1934 autorise MM. les ambassadeurs François et Roger Seydoux, à prendre le nom de leur mère, née Mathilde Fornier de Clausonne, d'une famille noble du Languedoc, en voie d'extinction. C'est une brillante famille, par l'intelligence et la puissance. René Seydoux, qui épousa Geneviève Schlumberger, est le père de Jérôme Seydoux, il fait partie, comme sa famille, de la H.S.P. (Haute Société Protestante); cet homme d'affaires habile, financier et bâtisseur d'entreprises, est associé à la grande banque protestante. Jamais les Fornier de Clausonne, anoblis en 1774, n'auraient pu rêver pareil destin pour leur nom, de petite noblesse nîmoise.

- **Thiery de Bercegol du Moulin de Fitz-James**: Henry Thiery, que l'on appelait *M. Thiery de et de et de et d'autres terres découvertes à marée basse*, a été la risée du Tout-Paris, lorsque ce marchand de vêtements de confection, les établissements Thiery, s'est taillé un nom sur mesure et conforme à ses désirs, en ajoutant le nom de sa femme au sien, Bercegol du Moulin, famille bourgeoise de l'Age-



nais, changement de nom confirmé par le décret du 10 juillet 1932. Mais il fit mieux encore: le dernier duc de Fitz-James, décédé en 1967, avait une fin de vie difficile, car ce grand seigneur, qui savait vivre, n'en avait plus les moyens. Thiery lui offrit les siens et s'occupa du duc, dans les dernières années de sa vie. En signe de gratitude, le huitième et dernier duc de Fitz-James adopta Henry Thiery, par jugement du 16 février 1966. C'est donc fort légalement que la mer s'est retirée pour laisser place à cette avalanche de noms, dont celui prestigieux de Fitz-James. Les Miramont Fitz-James firent opposition à cette adoption, mais ils furent déboutés.

- **Toubeau de Maisonneuve**: Le 24 novembre 1931, les Toubeau sont autorisés à prendre le nom de Maisonneuve; on ne connaît pas la raison du choix de ce nom, qui est beaucoup porté.

- **Violette de Noircarme**: Ils sont trois Violette, Fernand, Albert et Léopold, à être autorisés à prendre le nom de Noircarme, par décret du 24 mai 1877; dans le *Bottin mondain*, cherchez-les à Noircarme, car on a mis Violette entre parenthèses, ce qui se fait dans toutes les bonnes familles et les bons annuaires.

Si on veut continuer cette promenade mondaine, si bien aérée par des noms à courants d'air, il faut prendre les trois volumes de Dioudonnat, comme livre de chevet et le Dictionnaire des changements de noms pour se changer les idées. Les surprises feront sans doute changer d'avis sur bien des noms, qui nous avaient séduits, dans les salons parisiens. Quand on dit que la République ne fait pas de nobles, on dit la vérité, mais elle est complice des apparences, données par ses décrets.

Quant à ceux qui se passent de décrets, ils sont encore plus nombreux que ceux qui les sollicitent. Cela n'empêchera pas le monde de continuer à croire ce qu'on lui fait entendre, les noms de se rallonger au gré des fantaisies et les titres de ronfler dans la voix des aboyeurs.



Depuis 1929, le grand Condé s'est retrouvé une descendance grâce à la famille Sépulchre

CHAPITRE VI

LE JOCKEY CLUB

C'est le club le plus aristocratique, le plus chic, le plus fermé et le plus convoité de tous les cercles parisiens.

En principe, il faut montrer patte blanche avant même de présenter sa candidature.

C'est à dire que le candidat doit être sûr de son compte. Dans ce cercle élégant tout se passe en douceur et, pour éviter les vagues de l'échec, on s'assure auparavant que la marée sera bonne.

Que de changements depuis la fondation du club, en 1834, par lord Henry Seymour, un Anglais amoureux des chevaux et de la vie parisienne! Le club doit, en effet, sa naissance à la «Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France». Il est certain qu'aujourd'hui, si les courses et les chevaux gardent leur importance, les motifs d'origine du club ont bien changé: la bonne race aristocratique des membres est plus recherchée que l'amélioration des races de chevaux. Là encore les pedigrees ne sont pas tous de la même qualité.

A ses débuts le club était assez mélangé, puisqu'il fut fondé par des nobles et des bourgeois, un tantinet anglo-

manes. Au fil des ans il est devenu de plus en plus sélectif, quant à l'origine de ses membres et le sérail de la noblesse, française et étrangère, est sa source principale d'admission. Mais est-il indispensable d'être noble pour être membre du club? Sans que la qualité d'aristocrate soit indispensable pour être admis, elle est fortement recommandée.

Cependant, comme partout, il y a les exceptions qui confirment la règle. Ainsi, environ soixante-dix familles bourgeoises sont membres du Jockey, alors que la totalité des membres ne dépasse pas six cents. C'est donc une faible proportion et l'image très aristocratique de cette institution parisienne demeure ce qu'on la croit.

La bourgeoisie est bien installée au cercle car la tradition du Jockey veut que l'on ne refuse jamais le fils d'un membre, bourgeois ou pas. Ainsi, tant que les bourgeois auront des mâles, ils resteront au Jockey car, bien évi-



demment, le cercle ne reçoit que les hommes. Mais les bourgeois sont moins prolifiques que les aristocrates, dont certains sont plusieurs fois représentés, comme les La Rochefoucauld (4), les Ganay (9), les Polignac (4), les Vogüé(5), etc.

D'ailleurs, le président du Jockey, Alexandre de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, disait à François de Coustin, «Il n'y a pas de liens organiques ou fondamentaux entre la noblesse et le Jockey-Club.» M. le duc d'Estissac a raison, la bonne et ancienne bourgeoisie n'a jamais été une tare pour un cercle comme le Jockey, qui réunit des gens «d'une éducation sinon identique, du moins semblable», en d'autres termes «des gens qui tiennent leur fourchette de la même façon» !

En revanche, M. de La Rochefoucauld, toujours cité par François de Coustin, fait une déclaration audacieuse, quand il dit: «Le Jockey-Club n'est quand même pas l'ANF. Il y a cependant un point sur lequel les membres de ce cercle sont absolument intransigeants: il n'y a pas de fausse noblesse. Nous sommes stricts ici sur la sincérité du nom. Nous re foulons impitoyablement ceux qui se parent d'un nom ou d'un titre qui n'est pas véridique». Tout au contraire, M. de La Rochefoucauld se trompe sur les titres fantaisistes de son Cercle; il y en a, comme de la fausse noblesse, dont il parle, qui existe parmi les membres de son honorable maison.

ANGLEJEAN (d'):

Ils sont au Jockey depuis 1934; cette famille du Vivarais a failli être agrégée à la noblesse, au XVIIIème siècle, car elle a vécu noblement pendant un certain temps, mais pas assez longtemps pour que les juges d'armes lui donnent confirmation de son statut noble; il fallait cent ans et plus, mais elle a voté noble en 1789, dans les assemblées de la noblesse; cela lui donne quelque droit, quand on la compare à ceux qui n'ont aucun antécédent. Toutefois on ne peut pas jouer avec l'histoire et les barons d'Anglejean sont tous des erreurs de la vanité mondaine. Un des leurs, sous la Restauration, fut chevalier de Saint-Louis, ce qui est fort honorable, mais il prit, «proprio motu», le titre de comte, ce qui était abusif, et que ses descendants ont transformé en baron, sans rien améliorer. Les d'Anglejean - qui étaient Danglejean sous l'ancien régime - se sont donné une particule et ce n'est pas bien grave.

En revanche, ils ont ajouté à leur nom celui de Chatillon, nom d'une terre, qu'ils possèdent en Savoie, mais l'illustre maison de Chatillon n'est pas la leur et ce nom nous fait une illusion de plus.

BETHMANN (de):

Il s'agit de la famille Metzler de Bethmann, qui fait partie de la haute

bourgeoisie bordelaise. Les Metzler, qui viennent de Francfort-sur-le-Main, en Allemagne, sont arrivés à Bordeaux, au XVIIIème siècle, et, comme beaucoup de familles protestantes, établies dans la région, ils se sont imposés dans le commerce du vin; en effet, les vieilles familles nobles de Bordeaux possédaient les vignes et les châteaux, mais ne faisaient point commerce de leurs produits; c'était la différence, qui a bien changé depuis, entre la «noblesse des châteaux» et la «noblesse du bouchon».

Dans tous les cas, Pierre-Henri Metzler épousa, en 1769, Catherine de Bethmann, fille unique d'un Bethmann, venu aussi de Francfort et établi à Bordeaux; selon le désir de son beau-père, il ajouta le nom de sa femme au sien et devint Metzler de Bethmann; le beau-père, quant à lui, fut anobli, en 1776, par l'empereur d'Allemagne Joseph II.

Il était alors tentant de supprimer Metzler et de ne garder que Bethmann, puisque le beau-père avait voté noble à Bordeaux, en 1789.

C'est d'autant moins méchant que les Bethmann ont l'intelligence de ne pas porter de titre, ce qui est une élégance que d'autres pourraient leur envier. On ne confondra donc pas les Bethmann de France avec leurs cousins d'Allemagne, qui furent créés baron en 1842.

D'ailleurs le titre de duc d'Estissac n'est pas régulier, chez les La Rochefoucauld, qui en ont bien d'autres et qui n'en ont pas besoin; en effet, l'ordonnance royale du 2 juillet 1840, du roi Louis-Philippe, qui autorisait Louis-Philippe de La Rochefoucauld à prendre le titre de duc d'Estissac, ne fut pas suivie de lettres patentes, ce qui rend ce titre irrégulier. Du moins, c'est ce que dit le *Dictionnaire de la noblesse française*, de Séréville et Saint Simon, de même que Régis Valette, dans son *Catalogue de la noblesse française*, ne cite que le titre de duc de La Rochefoucauld et celui de duc de Doudeauville; ce dernier vient de s'éteindre avec Armand de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, qui n'a pas d'héritier mâle légitime pour recevoir ce titre de la Restauration. Le *Gotha français* de Hubert Cuny et Nicole Dreneau confirme cet état de fait.

Il est vrai que la maison de La Rochefoucauld est si ancienne et illustre que M. le duc d'Estissac n'en a cure et il a bien raison. Comme le dit Charondas, dans une mesure que nous approuvons, la bourgeoisie du Jockey est la meilleure, «quelles que soient les prétentions à la noblesse que quelques-uns affichent ou dissimulent au fond de leur cœur» et, si elle «n'appartient pas juridiquement à la noblesse (française), elle a, nous en sommes sûrs, cette noblesse de l'âme et du cœur accessible aux plus grands comme aux plus humbles». L'important pour le juge d'armes ou l'historien, c'est de ne pas tricher.

BRANTES (SAUVAGE de):

La famille Sauvage est originaire du Comtat-Venaissin, qui était sous la souveraineté des papes, avant la Révolution. Elle a maintenu le même sens de l'histoire en obtenant, du Pape Léon XIII, en 1898, un titre de marquis héréditaire, mais qui venait de Rome et non plus du Comtat.

Un décret de changement de nom du 6 août 1863 les a autorisés à s'appeler



Mme Valéry Giscard d'Estaing descend par la main gauche du fils de Charles X



En 1914, le château de Saint-Aubin-d'Escroville (Eure) devient la propriété des La Haye-Jousselin, l'une des plus ancienne famille du Jockey-Club

légalement Sauvage de Brantes.

Mme Valery Giscard d'Estaing est née Anne-Aymone Sauvage de Brantes et sa mère était une Faucigny-Lucinge, de la fort ancienne et illustre maison de Faucigny-Lucinge, en Savoie, dont le titre de prince fut reconnu en France par le roi Charles X.

Mme Giscard d'Estaing descend, par la main gauche, du fils de Charles X, le duc de Berry, assassiné en 1820, dont la maîtresse était Amy Brown, pendant l'émigration de la famille royale en Angleterre. La fille de cette liaison, Charlotte, créée comtesse d'Issoudun par Charles X, épousa le prince de Faucigny-Lucinge, ancêtre de Mme Giscard d'Estaing.

BROSSE (de la):

D'ancienne bourgeoisie d'Auvergne, cette famille entra au Jockey en 1942. Pierre de la Brosse était écuyer du duc d'Orléans, au XVIIIème siècle et son fils épousa Jeanne Périer de la Gardette, alliée à la famille de Blaise Pascal.

C'est une bonne notoriété, mais ce n'est pas le second ordre, auquel d'ailleurs cette famille a le bon goût de ne pas prétendre, en ne se parant pas

de titres fallacieux. Il y a une bonne douzaine de familles en France qui s'appellent de la Brosse, mais avec des patronymes différents; on ne confondra donc pas celle-ci avec Fournas de la Brosse, Baillou, Guillet, Blanchard, etc, tous de la Brosse.

BUFFEVENT (LIFFORT de):

Le *Dictionnaire des changements de noms* nous indique que Marie-Charles-Théophile-Ernest Liffort a été autorisé, par décret du 30 octobre 1861, à s'appeler Liffort de Buffévent. La maison de Buffévent, du Dauphiné, d'extraction chevaleresque, s'est éteinte au siècle dernier; ses armoiries: "D'azur à la croix vidée et fleuronée d'or" sont celles portées aujourd'hui par M. de Buffévent, au Jockey.

Y aurait-il eu une alliance d'une des deux filles du dernier marquis de Buffévent, Reine-Justine ou Marthe, avec un M. Liffort? Le mystère reste entier et M. de Buffévent n'est plus Liffort dans les annuaires mondains.

Il est vrai qu'il y a plus de cent ans que Buffévent est leur nom; c'est une antériorité et le décret est conforme à la loi.

BURIN des ROZIERs:

La famille Burin, dans ses branches du Buisson, d'Ayssard et des Roziers est d'ancienne bourgeoisie auvergnate, qui est connue, dans sa province d'Auvergne, depuis le XVIIème siècle. Malgré leur notoriété ils n'ont jamais accédé au second ordre, même en achetant une charge anoblissante.

La branche du Buisson a obtenu, par décrets du 27 février 1861 et 17 février 1866, l'autorisation de s'appeler Burin du Buisson, tandis que la branche des Roziers le fut par arrêté de 1874.

Ils ont pris rang dans la société parisienne et se sont bellement alliés: Olliamson, Castelnaud, Ferrières de Sauveboeuf, La Rochefoucauld, Gouvion Saint-Cyr etc.

CALMELS-PUNTIS (de):

Cette famille est anciennement connue en Albigeois et à Toulouse et remonte sa filiation jusqu'à un notaire de Toulouse au XVIIème siècle; on le sait, les tabellions étaient une profession dérogeante. Dans tous les cas, on ne connaît pas de principe de noblesse à cette famille, qui a tenté de s'agréger au second ordre au XVIIIème siècle,

mais qui n'a jamais porté de qualifications nobiliaires.

Jacques de Calmels épousa, en 1795, Melle Cabanes, héritière de la terre de Puntis, dont il prit le nom. Cet ajout fut entériné par décret du 7 décembre 1861, qui les autorisa à porter de Calmels-Puntis. Ils n'ont jamais cherché un titre ou une noblesse, qui ne fussent pas les leurs.

CASTEJA (ALVAR de BIAUDOS de):

La famille de Biaudos de Castéja, originaire des Landes, a eu pour berceau des terres importantes, près de Bayonne, aux confins du Béarn. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par M. de Bezons, intendant de Bordeaux, en 1698. Cette ancienne famille s'est éteinte avec le dernier marquis de Castéja, mort en 1899; sans postérité, il décida d'adopter M. Emmanuel Alvar, qui prit le titre de marquis de Castéja, à la mort de son père adoptif.

Le dernier marquis, pour assurer l'établissement de son fils adoptif, le fit entrer au Jockey en 1898. Cette adoption donne aux Castéja actuels le droit incontestable de s'appeler ainsi, mais la noblesse n'est pas transmissible de cette manière et le titre de marquis encore moins.

Ils sont quatre au Jockey; il faut dire que le nouveau marquis et les comtes de Castéja sont fort lancés dans la société parisienne. Evidemment ils ont oublié Alvar et aussi Biaudos, dans les annuaires mondains.

CAZOTTE (de):

La famille Cazotte, aujourd'hui de Cazotte, appartient à la haute bourgeoisie de Bourgogne, depuis le milieu du XVII^e siècle. Ils n'ont pas eu de chance dans leur cheminement vers le second ordre du royaume: Denis Cazotte eut une charge de secrétaire du roi, près la Chambre des comptes de Dijon, en 1713, mais cette charge anoblissante fut supprimée, en 1715, avant que les vingt ans en charge aient été accomplis. Plus tard ils ont eu des chevaliers de Saint-Louis, mais ceux-ci n'avaient que la noblesse personnelle, non transmissible. Le littérateur, Jacques Cazotte, mourut sur l'échafaud en 1792. Ils ont eu deux ministres plénipotentiaires au siècle dernier; la particule, chez eux, date de la Restauration, ce qui est le cas de bien des familles.

CELIER:

Admis au Jockey en 1951, la famille Celier eut une branche, Celier de Bouville, qui fut anoblée par charge à la Chambre des comptes de Blois, au XVIII^e siècle; l'autre branche, non noble, est celle de Celier de l'Etang-Neuf, actuellement au Jockey.

Elle reçut un titre de comte romain héréditaire, par bref de saint Pie X du 10 novembre 1911, dont le premier titulaire était avocat des Bénédictins de l'abbaye de Solesmes. Leur titre de comte vient du Saint-Siège et d'aucuns le contestent pour cette raison.

CHANDON-MOËT:

C'est la famille la plus pétillante du Jockey puisque le célèbre champagne Moët & Chandon est derrière ce nom.

Cela commence avec Pierre Gabriel Chandon, qui épousa en 1816 Adélaïde Moët. Paul Chandon, négociant en vins et chevalier de Malte en 1843 (!) obtint en 1854 une reconnaissance de parenté avec la maison de Chandon, seigneur de Briailles; il fut créé comte

romain héréditaire le 4 août 1876, ainsi que son fils Gaston de Briailles en 1882.

Une autre branche, les Chandon-Moët par décret de changement de nom du 27 mars 1918, fut comte romain à titre personnel en 1866.

Les mauvaises langues disent que, depuis cette admission, le champagne coule à flots au Jockey; c'est facile, mais peut-être vrai.

Les filles Chandon-Moët sont bien mariées, comtesse de Poix, comtesse de Castries, comtesse de Beaumont, baronne Decazes.

CHOMBARD de LAUWE:

Tous les généalogistes sont muets sur cette famille. Chaix d'Est-Ange les ignore; seul Charondas, dans le «Cahier noir» dit qu'ils sont de petite bourgeoisie du Poitou, alors qu'ils se disent originaires des Flandres.

Dans tous les cas Jean Chombard de Lowe est un économiste universitaire, spécialiste d'agriculture. C'est son fils François qui est membre du Jockey.



Le Bailli-Prince Guy de Polignac et le comte Géraud Michel de Pierredon lors d'une cérémonie de l'Ordre de Malte

ESÇAYRAC-LAUTURE (MARTIN de BOULANCY d'):

Charondas nous dit que le comte d'Escayrac-Lauture qui entra au Jockey en 1931 portait un des plus grands noms de France, d'une ancienne maison chevaleresque du Quercy, qui prit part aux croisades. L'ennui c'est que le comte actuel est en réalité M. Martin de Boulancy, qu'une alliance de sa famille avec les d'Escayrac-Lauture a conduit à la substitution aux nom, titre et armes de cette célèbre maison.

Les Martin de Boulancy ont relevé le titre de marquis d'Escayrac-Lauture et ont été autorisés, par décret du 21 août 1923, à joindre à leur nom celui d'Escayrac-Boulancy. Si la volonté du dernier marquis était louable, le nom pouvait être repris, mais noblesse et titre furent enterrés avec lui. Seul un souverain peut confirmer une substitution de cette nature ainsi que la noblesse qui l'accompagne. C'est un très beau nom, mais le titre est faux.

ETHIS de CORNY:

Cette famille de petite bourgeoisie de Rochefort, en Forez, a des origines modestes, puisque, en 1700, l'un des leurs était cabaretier à Metz. L'ascension de la famille sera rapide et on les verra, au XVIIIème siècle, procureur au parlement de Metz et procureur du roi de la ville de Paris.

Quelques années avant la Révolution, il avait acheté la terre de Corny, aujourd'hui dans le département de l'Eure et la famille, depuis lors, porte Ethis de Corny, qu'un décret du 19 mars 1859, les autorisa à conserver légalement.

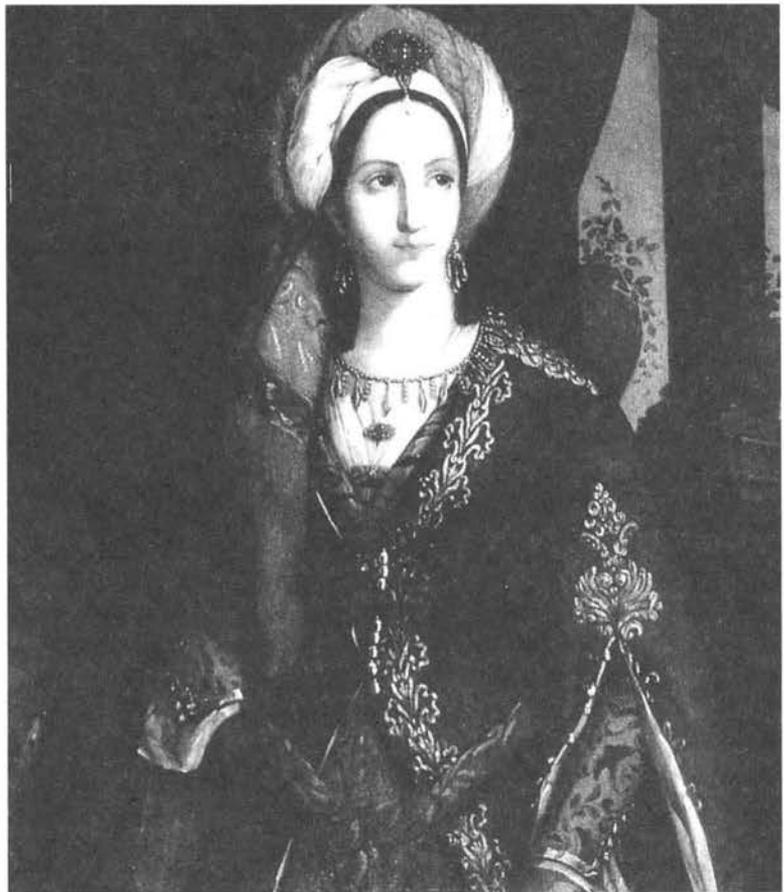
FLEURY:

Cette famille a vraiment joué de malchance avec l'histoire et dans son histoire. Fleury était grand écuyer de Napoléon III, qui se proposa de le faire comte, au début de la guerre de 1870; l'empereur pensait régulariser ensuite. Mais Sedan vint tout gâcher et les Fleury n'eurent jamais leurs lettres patentes.

Alors, pour prolonger le désir de l'empereur et y accéder à leur manière, ils prennent le titre de comte, qui est de leur création et non de création impériale.

FOUQUIERES (BECQ de):

Ils sont entrés au Jockey en 1947. C'est une famille bourgeoise de l'Artois, Becq, qui possédait un lieu nommé Fouquières. Ils sont surtout notoires ré-



Les comtes Waleski actuels relèvent du théâtre de Rachel et confondent la main gauche avec l'hérédité nobiliaire.

cemment, avec un ministre plénipotentiaire introducteur des ambassadeurs et par son frère, André de Fouquières, l'arbitre des élégances parisiennes et président des Parisiens de Paris. Afin de respecter la tradition d'une certaine notoriété pour être admis au cercle, on a demandé une génération de plus à M. l'ambassadeur et c'est son fils, Gérard, qui fut admis en 1947.

FOURNIER-SARLOVEZE:

Originaire de Sarlat, cette famille a eu deux barons de l'Empire: François, inspecteur général de la cavalerie, baron par lettres du 10 mars 1819, mort en 1827 sans avoir été marié; Alphonse, colonel de hussards, baron par décret impérial du 28 septembre 1813, dont les enfants moururent sans postérité. Le troisième frère est l'auteur de la branche subsistante, mais il ne peut hériter des titres de ses frères, car seule la descendance directe transmet titre et noblesse. Par décrets du 28 décembre 1874 et du 18 mars 1875, ils ont été autorisés à joindre à leur nom celui de Sarlovèze. Chaix d'Est-Ange dit qu'ils ont reçu un titre de comte romain héréditaire, par bref du 26 mai 1886, titre qu'aucun d'eux n'a jamais porté.

Le cas est si rare, après être passé si près de la baronnie impériale, qu'il vaut la peine d'être souligné! C'est une belle indépendance d'esprit à l'égard des vanités du monde.

FREYCINET (de SAULCES de):

Originaire du Dauphiné, la famille Desaulces ou de Saulces a donné un grand nombre de marins et de grands serviteurs de l'Etat. Ils possèdent la terre de Freycinet-sur-Mirmande, depuis le XVIIème siècle, dont ils ont pris le nom, à cette époque. Enfin les Freycinet respecte le titre personnel de baron de leur ancêtre et ne le portent pas. Charles X aurait pu mieux récompenser cette lignée de grands officiers de la Royale, en accordant un titre héréditaire.

GERARD:

Au Jockey depuis 1948, cette famille n'est pas celle du peintre célèbre, le baron Gérard, dont la descendance, qui fut aussi au Jockey, s'éteignit en 1927.

Il s'agit ici de la famille de haute bourgeoisie, Gérard qui, depuis plusieurs générations est à la tête de Saint-Gobain, la plus importante des industries chimiques de France.

GOURNAY (COLLAS de):

La famille Collas, de bonne bourgeoisie normande, originaire d'Argentan, prit le nom du château de Gournay, qu'elle avait acquis, dans l'Eure, près de Bourth.

Ils sont au Jockey depuis 1947 et le titulaire actuel, Gérard de Gournay ne porte aucun titre; en revanche, une autre famille de Gournay, qui n'est pas Collas, porte un titre de comte, sans aucun fondement, ce qui peut amener la confusion.

Cette famille Degournay, de petite bourgeoisie lyonnaise, obtint l'autorisation, le 19 juin 1846, de s'appeler: de Gournay et, avec cette particule trompeuse, s'intitula comte de Gournay; c'est avec ce faux titre que Lionel, «3ème comte de Gournay», fut reçu au Jockey, en 1947.

Cette famille n'est plus membre du cercle. C'est un assainissement !

HONINCTHUN (CAZIN d'):

Ancienne famille du Boulonnais, établie en Bretagne, les Cazin d'Honincthun ont bien été créés baron héréditaire par lettres du 14 août 1818, confirmé par de nouvelles lettres du 16

mai 1825; le fils du baron reçut le titre de vicomte par ordonnance du 11 avril 1830.

Mais la branche actuelle, seule subsistante, ne descend pas des titrés de la Restauration et les barons d'Honincthun des annuaires n'ont aucun fondement nobiliaire ou légal. Il est difficile d'abandonner ce que la famille a eu, mais la transmission des titres et de la noblesse doit venir du premier titulaire et non du désir des collatéraux.

HUMANN:

C'est une des familles bourgeoises les plus anciennes du Jockey, puisqu'elle y entra en 1858. Originaire d'Alsace, sa fortune vient de la raffinerie qu'elle a fondée à Strasbourg, au siècle dernier. Jules Hulmann fut ministre des finances de Louis-Philippe, pair de France et épousa la fille du général Guilleminot, comte de l'Empire et de la Restauration.

Ils ne portent aucun titre au cercle, mais ils ont relevé, dans les annuaires mondains, le titre de comte Guilleminot après avoir été autorisés, par décret du 5 avril 1916, à s'appeler: Humann-

Guilleminot. Fidèle à sa tradition, qui veut que l'on garde le nom avec lequel on a été élu, le cercle ne connaît qu'Humann, sans titre nobiliaire de fantaisie. Qui l'en blâmerait ?

IVERNOIS (d'):

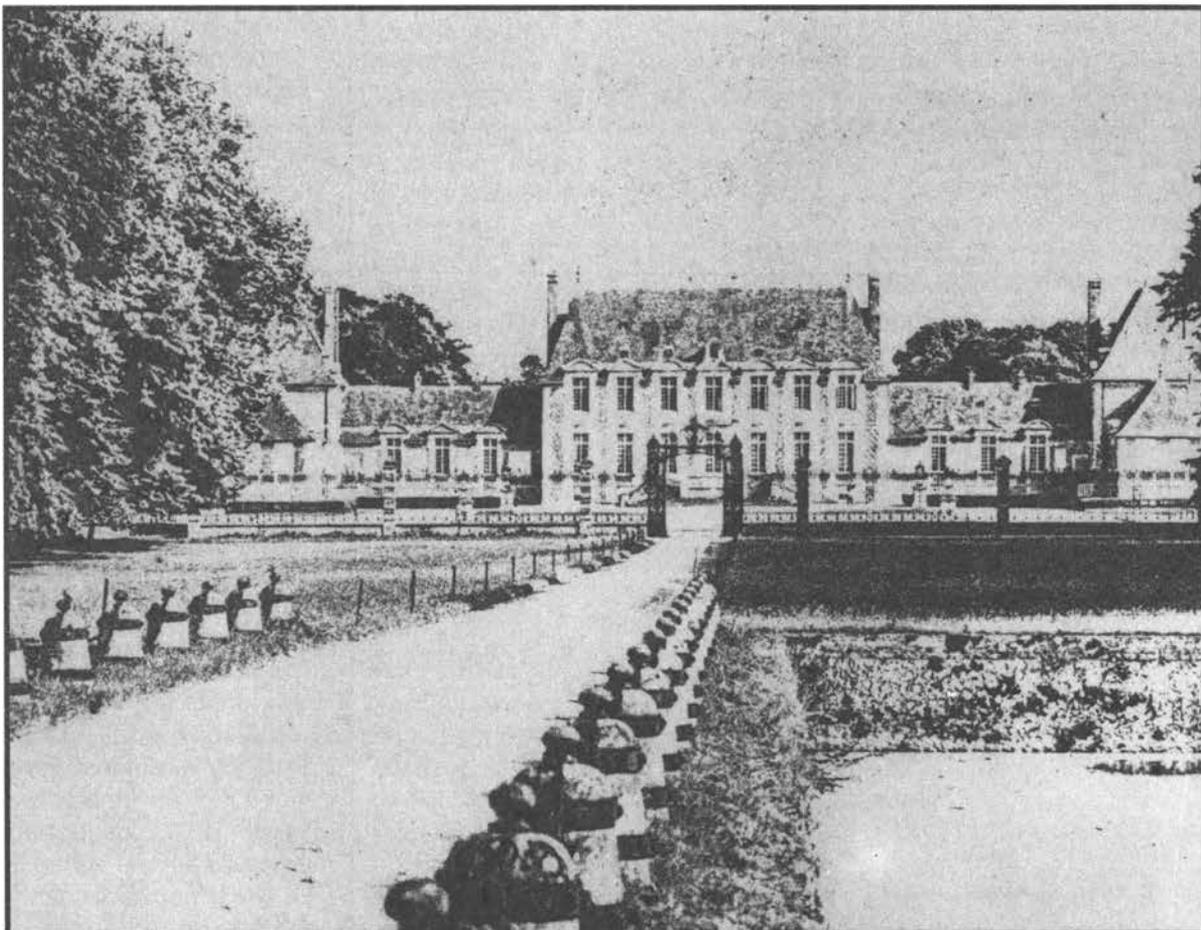
Ils sont au Jockey depuis 1875 et, si leur origine est la Principauté de Neuchâtel, en Suisse, en France ils sont de Bourgogne. Ils ont reçu un titre de comte romain héréditaire, en 1868, par bref du Pape Pie IX.

Le roi de Prusse était prince de Neuchâtel et, si les d'Ivernois ont donné des officiers dans l'armée prussienne, rien ne montre que le prince régnant les ait anoblis.

La famille d'Ivernois s'attribue un titre de comte dans les annuaires; la légende est toujours bonne à prendre surtout quand elle vient d'ailleurs.

JEU (de MOLLERAT du):

Une branche de cette famille de bourgeoisie bourguignonne parvint à la noblesse par une charge de secrétaire du roi, acquise en 1762; une autre branche est de «noblesse inachevée». Quant à la troisième branche, issue de



Courances, le château du marquis de Ganay, famille très représentée au Jockey puisqu'elle y a neuf membres

Joseph, qui nous intéresse ici, elle est restée bourgeoise malgré les «comtes» du Jeu, qui ne changent rien à la chose.

JUNIAC (BEGOUGNE de):

Cette famille bourgeoise du Limousin a bien eu un colonel de hussards, Jacques Bégoÿgne, créé baron d'Empire par lettres du 10 mars 1808.

Renouvelées, pour rectification de nom en Bégoÿgne de Juniac, le 19 janvier 1812. Cette lignée de baron d'Empire s'est éteinte en 1877 et une branche collatérale de la famille Bégoÿgne, demeurée non noble, demanda sans succès, le 28 novembre 1876, l'autorisation de joindre de Juniac à son nom.

En réalité, ils sont donc toujours Bégoÿgne et n'ont pas obtenu Juniac, mais ils figurent dans le monde comme «barons de Juniac», ce que les annuaires rapportent sans contrôle.

LA BAUME (de):

On ne confondra pas cette famille du Bas-Languedoc, originaire de Nîmes,

avec les nombreuses familles de La Baume, qui ont des patronymes, alors que celle-ci n'en a pas.

Ils ont eu un député du Tiers-Etat aux Etats du Languedoc, un colonel, aide de camp du prince Eugène de Beauharnais, en Italie.

On ne leur trouve aucun principe de noblesse, ni ancien, ni récent, mais on voit des barons de La Baume, dans le *Bottin Mondain*, et notamment le baron Olivier, consul général de France à Milan et membre du Jockey.

LABOULAYE (LE FEBVRE de):

C'est encore un cas de «noblesse inachevée», comme l'indique le *Dictionnaire de la noblesse française* de MM. de Sérévillie et de Saint Simon.

Cette famille de la grande bourgeoisie parisienne a eu deux charges anoblissantes: Trésorier de France au bureau des finances de Montauban, en 1740, et secrétaire du roi en la Grande chancellerie de France, en 1785.

La Révolution a empêché les La Boulaye d'accéder au second ordre; en revanche, cela ne les a pas empêchés de s'allier à la meilleure noblesse de France: La Poix-Fréminville, Rougé, Vienne, La Barre de Nanteuil, etc.

Leur entrée dans le sérail du Jockey, en 1942, est d'autant plus justifiée que cette famille ne s'est jamais parée d'un titre de mauvais aloi.

LA CHAPELLE (BOBY de):

Les Bobby de La Chapelle sont de Bretagne. D'après Chaix d'Est-Ange, ils se seraient désistés de leur noblesse, en 1668. Ils possédaient, près de Rennes, la terre de la Chapelle, dont ils ont gardé le nom.

Alphonse Bobby de la Chapelle fut successivement préfet, sous la monarchie de Juillet et sous le Second empire; C'est une très honorable carrière, mais, comme ces monarchies, qu'ils ont servies, ne les ont jamais ni anoblis ni titrés, on se demande d'où vient ce comte Bobby de La Chapelle du *Bottin mondain*.

Le membre du cercle porte son patronyme, dans les annuaires, et c'est un bon point, car des La Chapelle, et des bons, il y en a à l'A.N.F et dans le *Bottin mondain*.

LA GENESTE (LAFON de):

C'est une famille du Bas-Limousin, qui n'a pas de noblesse connue des bons ouvrages; Charondas, dans son «Cahier noir», dit qu'ils sont de petite bourgeoisie; dans tous les cas, ils ne portent aucun titre qui puisse faire illusion.

LA HAYE-JOUSSELIN (de):

L'admission de cette famille au Jockey, en 1866, en fait une des plus anciennes du cercle. Elle est originaire de Bretagne.

Les Jousselin de La Haye-Veillet, puis de La Haye-Jousselin sont connus dans cette province depuis la fin du XVIème siècle.

Félix de La Haye-Jousselin était conseiller du prince de Condé et avocat au parlement de Rennes. C'est le conseiller général de l'Eure, Pierre de La Haye-Jousselin, qui s'installa, en 1914, dans le magnifique château de Saint-Aubin-d'Escroville (Eure).

Les La Haye-Jousselin occupent une place enviée dans la haute société parisienne.

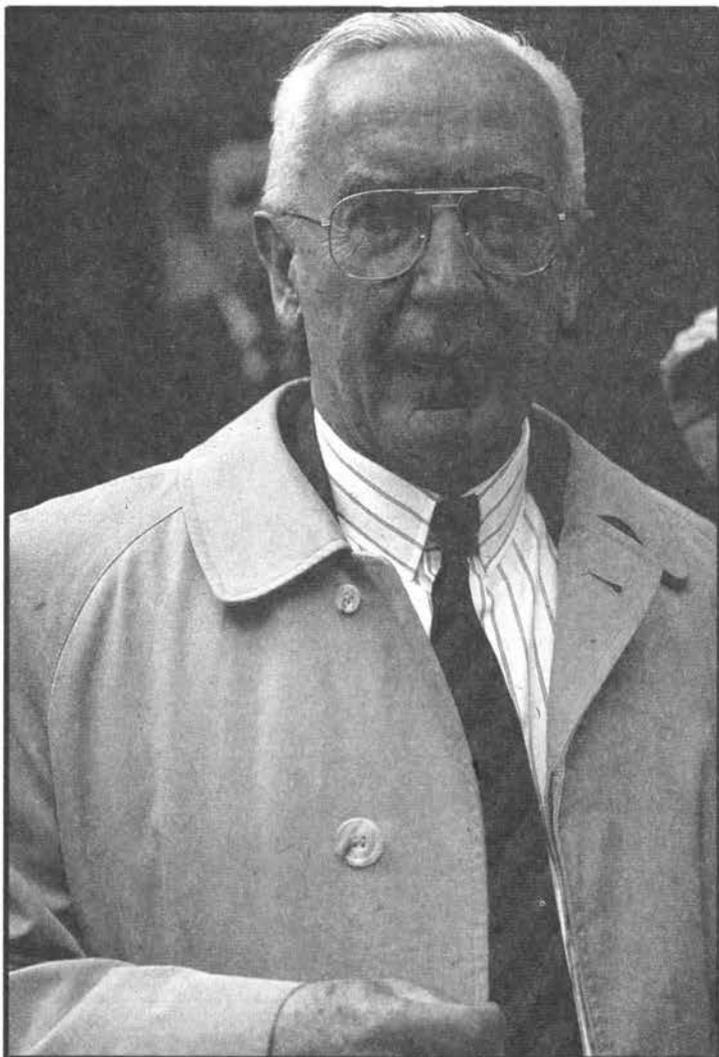
Cette famille, qui sait se tenir, n'a jamais pris de titre. C'est encore un bel exemple d'élégance.

LAIRE DE VERDONNET:

C'est une ancienne famille du Bourbonnais, qui fut autorisée, par décret du 7 janvier 1863, à modifier Delaire en de Laire.

Un de ses fils, Jacques-Auguste fut adopté par son oncle le comte d'Espagny et autorisé, par décret impérial du 27 novembre 1869 et lettres du 4 mai 1870, à bénéficier de la transmission du titre de comte d'Espagny.

Le fils du nouveau comte d'Espagny, Jean de Laire, épousa, en 1892, Roseline de Gauffridy de Dortan, fille de François et de Joséphine de



Jacques de la Rosière qui ajouta le nom de sa mère: de Champfeu

La fin tragique du dernier duc de La Trémoille

Hélène Pillet-Will était la mère du dernier duc de La Trémoille: Louis, 12ème et dernier duc de Thouars, 12ème prince de Tarente, 17ème prince de Talmont, premier duc de France, qui mourut, tragiquement et mystérieusement, brûlé vif dans un incendie, à Whitchurch, dans le Hampshire, en Grande-Bretagne, le 9 décembre 1933. Il avait 23 ans; il était jeune, beau et fin cavalier et se trouvait en séjour, pour suivre une chasse à courre, au manoir The Heronry, chez Mr. & Mrs. J.L. McCormick, de la puissante famille industrielle de Chicago, qui contrôle The International Harvester Company. On raconte qu'il était l'amant de la belle McCormick, jolie parisienne, née Melle Trumet de Fontarce et comtesse de Fleurieu, d'un premier mariage. Mr. McCormick venait de l'épouser, à Londres, en juillet 1933. On disait aussi que la mort du jeune duc réjouit fort le mari trompé et la rumeur ajoutait même que le cocu avait mis le feu à son château, après avoir enfermé le malheureux duc, dans sa salle de bains, où le corps carbonisé fut découvert.

Mais ce n'était que rumeur de mauvaises langues, car la justice anglaise conclut à la mort accidentelle du duc. Quelle que soit la vérité, le drame voulut qu'un autre invité périt aussi dans l'incendie, the Honorable James Rodney, frère de Lord Rodney, tandis que son épouse fut gravement brûlée.

Le duc de La Force, cousin de La Trémoille, racontait qu'il avait refusé de serrer la main de McCormick, dans un dîner parisien, en considération du doute qui planait sur la mort du duc. M.le duc de La Force exagérait sans doute.

L'histoire dira-t-elle un jour les vraies circonstances de cet incendie, qui s'était déclenché au premier étage du manoir, sans que personne pût en préciser les causes exactes ? C'est donc officiellement un accident malheureux, qui, dit la presse anglaise de l'époque, choqua grandement les McCormick.

Le nom prestigieux de La Trémoille est passé, par mariage, chez les princes de Ligne, en Belgique, autre maison illustre du Saint Empire Romain Germanique.

Verdonnet, cette dernière issue d'une maison chevaleresque d'Auvergne.

Enfin, François de Laire, né en 1898, demande les 24 octobre et 9 novembre 1956 l'autorisation d'ajouter de Verdonnet à son nom sans que pour autant l'autorisation ait été accordée.

Il y a bien eu de la noblesse et un titre dans la famille, mais tout cela est terminé dans la descendance et la bourgeoisie est le statut actuel de la famille de Laire, qui se garde de prendre d'autre qualification ou titulature, ce qui l'honore.

LAPORTE (de):

Famille bourgeoise de Picardie qui eut, au XVIIIème siècle, un procureur du roi à Picquigny, charge qui lui donnait la noblesse personnelle; le Jockey les a accueillis en 1943.

Comme les bonnes familles anciennes, celle-ci ne porte aucun titre.

LAROSIERE de CHAMPFEU

(de):

Tous les nobiliaires sont muets sur cette famille. Le *Who's Who* indique évidemment le contemporain bien connu, Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, en 1987.

Sa mère étant née Hugayte de Champfeu, qui appartient à la noblesse du Bourbonnais, il a ajouté à son nom celui de sa mère.

LA SABLIERE (ROCHEREAU

de):

Petite bourgeoisie du Dauphiné, mais ancienne, la famille Rochereau fut autorisée, par décret du 4 janvier 1887, à s'appeler Rochereau-Sablère; de là à mettre une particule il n'y avait qu'un pas, que l'on a vite franchi. Aucun titre ne vient ternir cette belle image; on les en félicite.

LE LASSEUR:

Famille originaire de Normandie et fixée en Bretagne, au XVIIème siècle, à Nantes. Les filles se sont bien alliées: Urvoy de Portzamparc, La Bonninière de Beaumont, baronne de Langlade. Toute cette progression rapproche de la noblesse, mais ne saurait la donner, même si les sangs se mêlent pour le plus grand bien de tous.

On ne voit donc pas comment survint, au siècle dernier, un «baron» Le Lasseur, prénommé Charles, qui naquit en 1810. Aujourd'hui, dans les annuaires, c'est le baron Lasseur (le) qui apparaît comme un rêve !

LASTOURS (DOR de):

C'est encore une famille de «noblesse inachevée», originaire des environs de Castres. Le temps leur manqua, mais ils se sont rattrapés depuis, car désormais tous les Dor de Lastours sont comte de Lastours, en omettant le patronyme, dans les annuaires. C'est

dire que la Révolution ne les a pas arrêtés dans leur parcours vers le second ordre.

LE GUESLIER d'ARGENCE:

Il s'agit en fait de la famille Pitti-Ferrandi, qui fut autorisée, par décret du 13 février 1909, à substituer à son nom celui de Le Gueslier d'Argences, nom d'une famille de bonne noblesse normande d'extraction, fort connue, mais éteinte.

Le marquis Le Gueslier d'Argences aujourd'hui n'est pas meilleur marquis que le premier qui fut reçu au Jockey en 1939.

LESELEUC de KEROUARA

(de):

Frotier de la Messélière précise que Paul de Léséleuc, seigneur de Kerouara, fut débouté de ses prétentions à la noblesse par la Chambre de réformation de Bretagne, en 1670, lors des grandes recherches de noblesse. On ne voit pas d'arrêt qui ait annulé celui-là, comme cela arrive souvent, quand on n'avait pu produire ses preuves, à temps. Il n'y a donc aucune raison d'avoir aujourd'hui un comte de Léséleuc de Kerouara, au demeurant une ancienne famille notable,

LESTAPIS (de):

Famille originaire du Béarn, dont une branche se fixa à Bordeaux au XIXème

siècle. Ils ont eu des jurats de Bordeaux, des avocats au parlement, des officiers et ensuite des députés et un sénateur. Ils sont au Jockey depuis 1880; c'est dire que leur notoriété n'est plus à démontrer; ils ne portent pas de titre, car ils n'ont aucune raison d'être différents de ce qu'ils sont et qui est fort bien.

MAINGARD:

Entrée au Jockey, en 1932, cette famille bretonne, de Saint-Malo, a donné des marins de la Compagnie des Indes. Son fils fut créé comte romain héréditaire par bref du 16 décembre 1873. C'est ainsi que les comtes Maingard existent au Jockey.

MAISMONT (FENAUX de):

La famille Fenaux, de la bourgeoisie de l'Artois, fut autorisée, par décret du 12 mars 1859, à joindre à son nom : de Maismont, que leurs père et aïeul avaient déjà porté.

On ne connaît rien sur les origines de cette famille, qui, depuis plusieurs générations, est bien établie dans la vie parisienne.

MARGERIE (JACQUIN de):

Ils sont de la Champagne, près d'Ay et sont entrés au Jockey en 1942. Ils ont conservé le nom de la terre de Margerie, qu'ils possédaient autrefois. La diplomatie, les grands corps de l'Etat l'ont placés dans la haute bourgeoisie parisienne; de belles alliances ont fait le reste: de Farcy de Pontfarcy, de Demandolx-Dedons, Eudes d'Eudeville, de L'Epine, Hottinguer. On ne trouve rien sur eux, personne n'a écrit leur histoire, mais ils sont en train de faire la leur avec talent et élégance.

MARTIGNY (LE MOYNE de):

On a dit que cette famille de Normandie avait la même origine que les Le Moyne de Sérigny, anoblis en 1668. Il est vrai que le *Grand Armorial* parle de ce rameau de Martigny, mais les armes sont différentes et aucun lien sérieux ne vient étayer cette thèse, M. de Martigny étant membre des Cincinnati de France, comme arrière-petit-neveu de Pierre Dezoteux, baron de Cormatin, qui était dans l'armée de Rochambeau.

Il serait sage que cette famille fit le point, elle-même, sur sa qualité nobiliaire; cela rendrait service à tout le monde.

Le comte de Martigny aura peut-être à coeur de lever cette incertitude.

MERY de BELLEGARDE:

La seule chose que l'on sache sur cette famille de Normandie est qu'un décret de changement de nom, du 22 septembre 1878, a autorisé la famille Méry à ajouter de Bellegarde à son nom. Le même décret concerne Paul-Michel, Louis-Henri-Gabriel, et Robert-Jules-Amédée. On ne connaît rien sur cette famille, car aucun ouvrage n'en parle, sauf le *Dictionnaire des changements de noms* de l'Archiviste Jérôme.

MICHEL de PIERREDON:

Les Michel de Pierredon, originaires de Provence, sont issus d'un chef timonier, dont le fils Blaise Michel de Pierredon, capitaine de vaisseau, fut créé comte romain héréditaire, par bref du 12 décembre 1882, sous le nom de Michel de Pierredon «d'après le nom d'une de ses terres».

Son petit-fils Thierry, qui avait épousé Mabel de Polignac, en 1906, se fit confirmer comte romain par le Saint-Siège, le 4 avril 1911.

Aujourd'hui, le comte Géraud Michel de Pierredon est «Bailli représentant officiel de l'ordre souverain de Malte auprès de la France». Son père l'était avant lui.

Voilà donc une dynastie établie en France à la tête de l'ordre prestigieux, qui exigeait jadis des quartiers de noblesse pour ses chevaliers. Mais la noblesse du Saint-Siège n'est-elle pas suffisante pour cet ordre, militaire et religieux, dont le chef reste le Souverain Pontife.

Le prince Guy de Polignac est «Bailli président de l'Association française de l'ordre souverain de Malte». Entre Polignac et Pierredon on est en famille. Reconnaissons que les Michel de Pierredon portent leur nom complet, dans les annuaires mondains.

Beaucoup d'autres n'auraient pas tardé à supprimer le patronyme Michel.

MONBRISON (CONQUERE de):

Famille protestante de la bourgeoisie de l'Agenais, qui tenta vainement de s'agréger à la noblesse, au XVIII^{ème} siècle. Chérin, le généalogiste du roi, incorruptible et impitoyable, dit que tous les titres de cette famille, antérieurs à 1690, ont été falsifiés.

De plus les Monbrison n'ont pas eu de blason enregistré à l'Armorial général de 1696, ce qui était le cas de toutes les familles notables. Ils eurent des officiers d'infanterie, en 1735, un mous-



Achille Fould fait partie des familles de confession israelite qui, la première, rentra au Jockey Club

quetaire noir, seigneur de Monbrison; toutes ces positions pouvaient apporter des qualifications personnelles de noblesse, éphémères, puisqu'elles disparaissaient avec les titulaires.

Les Monbrison sont entrés au Jockey en 1945 et leurs alliances sont surtout dans la H.S.P. (Haute Société Protestante): Hottinguer, Dassier, Pourtalès.

MONTMAGNER (MARCOUL de):

Famille d'ancienne bourgeoisie du Linois, dont le nom est: Marcoul de Montmagner de Loute de la Prévostrère.

La famille a certainement encore des noms de terre en réserve !

En fait, Henri Marcoul de Montmagner de Loute épousa, en 1917, Eliane d'Orlier de Saint-Innocent, maison de Savoie, d'extraction chevaleresque, Dioudonnat indique que, le 23 avril 1948, Odet de Montagner demanda à joindre à son nom celui de sa mère: d'Orlier de Saint-Innocent, demande réitérée le 22 avril 1962.

Le «comte» Odet de Montagner est entré au Jockey, en 1949.

Le Cercle n'en est pas à sa première erreur, en admettant des titres de haute fantaisie, surtout quand il s'agit d'une famille sans principe de noblesse; sa bourgeoisie est bonne et ancienne, mais sa noblesse est fautive.

OCAGNE (d'):

Famille protestante de Normandie, qui appartient à la bourgeoisie de cette province et descend d'Abraham Docagne, qui épousa, en 1652, Marie Thouars, de bonne bourgeoisie, dont les Docagne, devenus d'Ocagne, portent les armes aujourd'hui.

Sans doute n'ont-ils aucune prétention nobiliaire, ce qui les honore, puisqu'ils ne se parent d'aucune plume qui pourrait chatouiller un juge d'armes; cette élégance n'est pas celle de tous les membres de la grande maison.

PANAFIEU (de):

Le Gévaudan est le berceau de cette famille bourgeoise, ancienne, qui remonte au XVIII^e siècle. Un Panafieu aurait été anobli comme secrétaire du roi, mais aucune trace ne demeure de cette charge anoblissante.

Toujours est-il que les Panafieu n'ont pas voté avec la noblesse, en 1789. D'ailleurs ils ne semblent pas se plaindre de leur excellente bourgeoisie.

PESQUIDOUX (DUBOSC de):

La famille Dubosc, ou Duboscq, est connue depuis le XVII^e siècle, en Armagnac, où elle possédait la terre de Pesquidoux, aux confins des Landes et du Gers. Elle n'a pas de principe de noblesse et n'a pas voté noble en 1789. Il y a deux branches actuelles: celle de Pesquidoux et la branche de Peyran.

Le châtelain du château de Pesquidoux est connu avec le titre de

comte, depuis la fin du XIX^e siècle, sans que personne ait pu expliquer ou justifier cette titulature; la branche de Peyran, en revanche, n'est pas titrée et elle a bien raison. Mais le comte de Pesquidoux relève de l'affabulation, qui est un des charmes de la belle province de Gascogne.

PILLET-WILL:

C'est une des plus vieilles familles du Jockey, qui fut admise en 1862; elle y est donc plus que centenaire. Ces bourgeois savoyards vinrent se fixer à Paris, sous l'empire, et fondèrent une célèbre dynastie financière: Michel Pillet-Will, avec Delessert, créa la Caisse d'Epargne, en 1818, et fut régent de la Banque de France. Le roi de Sardaigne, souverain de la Savoie, le fit comte, par lettres du 27 septembre 1833, et son fils, Louis, reçut un titre de comte romain héréditaire, par bref du pape Pie IX, en 1861.

Les voilà doublement comte, mais ce n'est rien pour une famille qui s'imposa comme la plus puissante dans les assurances. La dernière duchesse de La Trémoïlle, le plus ancien duché de France, était Hélène Pillet-Will.

POURTALES (de):

En vérité, ni Pourtalès, ni Pillet-Will, ne devrait figurer ici, puisqu'ils sont d'authentique noblesse étrangère. Mais ils sont «habités en France», comme nobles étrangers, et de plus les Pourtalès sont d'origine française, du Languedoc, dans les Cévennes, fief de la Religion réformée, à laquelle ils appartiennent.

Les Pourtalès, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, ont émigré en Suisse, dans la principauté de Neuchâtel. Frédéric II le Grand, prince souverain de Neuchâtel, les anoblit, par lettres du 17 février 1750 et ils furent admis dans la noblesse de Bohême et de l'Empire d'Autriche, en 1811.

Par décret du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, daté de Paris du 10 mai 1814, James de Pourtalès fut créé comte héréditaire; cette date rappelle que les Alliés occupaient Paris et campaient sur les Champs-Élysées, avec la Coalition, dressée contre Napoléon.

Ce titre de comte fut confirmé par ce même roi de Prusse, le 21 mars 1815, soit le lendemain du retour triomphal de l'Empereur, qui avait débarqué de l'île d'Elbe au Golfe Juan, vingt jours auparavant, le 1^{er} mars 1815.

REPAIRE (DURAND du):

Cette famille de la bourgeoisie ancienne du Périgord ne doit pas être confondue avec celle des Durand d'Auberoche et du Repaire, qui appartenait à la noblesse du Périgord et qui s'est éteinte avec le dernier du nom, Alexis Durand du Repaire, tué en duel en 1835; c'est ainsi que s'exprime Chaix d'est-Ange, qui continue sur la famille qui nous intéresse en disant qu'il ne lui connaît pas de principe de noblesse et qu'elle n'a pas pris part aux assemblées de la noblesse en 1789. Les armoiries des deux familles sont différentes et aucune confusion ne devrait s'élever; le «comte» du Repaire actuel est donc une pure fantaisie familiale, curieusement admise par le cercle.

ROCHECOUSTE (ROBERT de):

Il y a un demi-siècle qu'ils sont au Jockey, puisqu'ils sont entrés en 1943; c'est suffisant pour en faire des membres permanents et stables, mais non pour accéder au second ordre. Etablis à l'île Maurice, dans l'ancienne Ile de France de la monarchie, au XVIII^e siècle, ils revendiquent une origine commune avec les Robert de Tausia, de la province de Guyenne.

ROQUANCOURT-KERAVEL (CHANCERELLE de):

La famille Chancerelle est fort connue à Douarnenez, en Bretagne, où elle a des usines de sardines en boîtes. L'aîné du fondateur de la maison épousa Melle de Roquancourt-Keravel, dont le fils Elie obtint l'autorisation de joindre à son nom celui sa mère, par décret du 14 juillet 1900. Tout le monde, à Douarnenez et ailleurs, connaît les usines Chancerelle et leur marque de sardines, mais bien peu sans doute font le rapprochement avec Roquancourt; de grande bourgeoisie ils sont et le demeurent.

ROTHSCHILD (de):

Cette puissante famille financière vient de faire son entrée au Jockey et il semble que ce soit le seul membre, de confession israélite, admis au club, après les Fould, qui furent les premiers, dès la fondation, et qui n'y sont plus.

On connaît l'ascension fulgurante de ces banquiers de Francfort-sur-Main, en Allemagne. Mayer-Amschel, le fondateur, fut admis dans la noblesse autrichienne par diplôme impérial du 25 mars 1817 et reçut le titre de baron



Le baron Alain de Rothschild



Le Maréchal Bugeaud, duc d'Isly maria son fils avec la fille Calley
Saint Paul de Sincey

autrichien, pour lui et ses cinq fils.

C'est ainsi que se formèrent les cinq branches, que l'on retrouve dans les cinq flèches d'argent de leurs armoiries. Les branches de Francfort, de Vienne, de Londres, créée baronnet en 1847 et pair du Royaume-Uni en 1885; de Naples, qui reprit la banque de Francfort, enfin de Paris, où le baron James se fixa en 1812 comme consul général de l'empire d'Autriche.

SAINT-VENANT (BARRE de):

C'est encore un cas de filiation directe avec le premier titulaire de cette charge de secrétaire du roi, que posséda Pierre Barré, en 1744 et qui fut confirmé noble à Saint-Domingue en 1747. Les Barré de Saint-Venant actuels n'en descendent pas. Le *Dictionnaire de la noblesse* avait mis cette famille, dans son premier volume, mais il a rectifié dans le Supplément, plaçant les Barré de Saint-Venant dans la Noblesse Pontificale; un titre de comte héréditaire leur a été concédé par bref du Pape Pie IX, le 27 août 1869. Ainsi le Saint-Siège a remis les choses en ordre. Les voilà

donc avec un titre. Le Jockey peut les accueillir sans déchoir.

SELANCY (LHOSTE de):

Arrivés au Jockey en 1952 les Selancy sont d'une vieille famille bourgeoise de Picardie. Charondas indique que la famille est établie à Guise depuis le XVII^{ème} siècle. C'est vrai qu'ils ont eu deux huissiers de la chambre du roi, charge commensale qui donnait les qualifications personnelles de noblesse, qui n'étaient donc pas transmissibles à leurs descendants. Ils ont eu aussi un chevalier de Saint-Louis et un chevalier de l'ordre du Lys. C'est donc une famille notable et ancienne. Le titre de comte de Sélancy est donc purement mondain et factice.

SINCEY (CALLEY-SAINT-PAUL de):

Famille de haute bourgeoisie du Limousin, nous dit Chaix d'est-Ange, qui fut mêlée à toutes les grandes opérations financières de son temps, avec Adrien-Charles Calley de Saint-Paul (1808-1873); il maria ses deux filles,

l'une au général comte Fleury, l'autre au duc d'Isly, fils du maréchal Bugeaud, duc d'Isly et gouverneur de l'Algérie. Ils sont bien alliés aux Nervo et aux La Barre de Nanteuil. Aucun titre de fantaisie ne vient ternir leur image, qui demeure d'excellente qualité.

SUAREZ d'AULAN

(HAROUARD de):

Le nom de Suarez d'Aulan est fort connu au Comtat-Venaissin et en Provence, depuis le XVI^{ème} siècle; Le Pape Pie IV, souverain d'Avignon leur concéda le titre de comte palatin; du temps des papes d'Avignon, noblesse et titres, concédés par eux, étaient reconnus par les rois de France.

Mais il s'agit ici de la famille Haroüard, alliée aux Suarez d'Aulan, qui fut autorisée, par ordonnance royale de 1814 et décret impérial de 1853, de s'appeler Haroüard de Suarez d'Aulan.

Ainsi le nom est bon, mais le titre de marquis de Suarez d'Aulan relève de la fantaisie. Le nom de cette famille illustre au Comtat devrait être suffisant, sans qu'un titre faux y ajoutât quoi que ce fût.

TORQUAT de LA COULERIE:

La Messélière, dans ses «Filiations bretonnes» indique que cette famille serait venue d'Italie avec Catherine de Medicis. Il note plusieurs qualifications nobiliaires, mais aucun principe de noblesse transmissible. Les nobiliaires sérieux sont muets..

On ne voit donc que de l'ancienne et très bonne bourgeoisie. Leur élégance, dans les annuaires, sans titres de fantaisie, est une leçon pour bien d'autres, moins discrets.

TOULGOET-TREANNA (LE GOAZRE de):

Famille originaire de Bretagne qui reçut un titre de comte romain héréditaire par bref du Pape Pie IX, le 24 mai 1862, autorisé en France le 21 novembre 1874, à titre personnel, en faveur d'Emile-Marie, qui devint camérier secret de Sa Sainteté, en 1903.

Cette famille a obtenu d'ajouter Tréanna à son nom par décret du 17 mars 1866. Ils sont au Jockey depuis 1927 et le titre de comte est celui du Saint-Siège.

VALROGER (de):

Cette famille est peut-être de «noblesse inachevée», comme le dit Woëlmont, dans sa *Noblesse subsis-*

tante car il indique un conseiller auditeur de la Chambre des comptes de Paris, en charge en 1789.

Comme il s'agit d'une charge au premier degré, avec vingt ans exigés, on ne sait pas si le conseiller avait déjà fait son temps en 1789. Seul le dossier, aux Archives de France, pourrait le dire mais le Jockey est infiniment plus gratifiant.

VITRY d'AVAUCOURT:

Originaire de Normandie, cette famille, entrée au Jockey en 1941, revendique être issue des Vitry en Artois, famille noble d'ancienne extraction, qui fut reconnue noble en 1489 et fit ses preuves en 1697, lors des grandes recherches de noblesse.

Le baron de Woëlmont, dans sa *Noblesse française subsistante* semble croire à cette commune origine, mais le *Grand Armorial*, à l'époque de Raoul de Warren, dit que «le point de jonction n'apparaît pas dans les documents du Cabinet des titres, au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale».

Dans tous les cas, un titre de comte héréditaire leur fut accordé par le pape Léon XIII, le 2 mai 1891. Le comte de Vitry d'Avaucourt est donc un comte romain.

VIVIE de REGIE (de):

La Guyenne est leur province et O'Gilvy, auteur du *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne* leur consacre plusieurs pages de généalogie, dans lesquelles apparaît souvent «noble homme», utilisé par les bourgeois notables, alors que le terme «écuyer» ne pouvait être décerné qu'à un noble authentique.

Celui-ci avait d'ailleurs obligation de le mentionner dans les actes, sous peine de disqualification nobiliaire.

Ils ont certainement été fort proches de l'agrégation à la noblesse, au XVIII^e siècle, mais il ne semble pas qu'ils aient accédé au second ordre. Ils se gardent d'ailleurs de prendre un titre, qui ne serait pas le leur. La monarchie aurait dû les anoblir.

VULPIAN (de):

Charondas nous dit que Joseph Vulpian fut anobli, à la fin du XVII^e siècle, par la charge de procureur au parlement du Dauphiné. Mais il mourut sans postérité et ses frères, venus se fixer en Bretagne, ont peu à peu recons-

titué la noblesse du procureur, sans aucun fondement puisque la charge ne peut anoblir que la descendance directe. Le comte ou le marquis de Vulpian ne sont donc qu'une fantaisie familiale, qui n'abuse que les ignorants.

WALESKI (COLONNA):

Les Waleski appartiennent à l'ancienne noblesse de Pologne et leur célébrité en France vient de la liaison de Marie Waleska avec Napoléon. La comtesse Waleska était l'épouse du comte Athanase Waleski.

Leur fils, Alexandre, ou plutôt celui de l'empereur et de la comtesse, fut créé comte de l'empire par décret impérial du 5 mai 1812; il était né à Walewice, en Pologne, le 4 mai 1810; c'est cet enfant, dit-on, qui aurait révélé à Napoléon que le fait de ne pas avoir d'héritier avec l'impératrice Joséphine venait d'elle et non de lui.

La descendance actuelle des Waleski est issue de la liaison d'Alexandre Waleski avec Rachel, la célèbre tragédienne du Théâtre Français; il n'y a donc plus de comte Waleski.

Le comte Alexandre se faisait aussi appeler Waleski-Colonna, non pas pour une ascendance avec la grande maison romaine des princes Colonna, mais pour indiquer l'origine de ses armes: une colonne. Révérend.

Les comtes Waleski actuels relèvent du théâtre de Rachel et confondent la main gauche avec l'hérédité nobiliaire.

WARU (LAURENS de):

Ancienne bourgeoisie du Valois, qui a conservé le nom de sa terre de Waru, près de Senlis, qu'elle possédait au XVIII^e siècle.

Ils ont longtemps exercé des charges de judicature et municipales à Crépy-en-Valois, d'où ils sont originaires. Adolphe Laurens de Waru fut régent de la Banque de France et plusieurs d'entr'eux furent administrateurs de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest.

Ils étaient déjà solidement établis au XIX^e siècle et leur importance n'est plus à démontrer. Ils sont bourgeois sans titre et sur les bons rails, ce qui reste bien.

WAUBERT de GENLIS (de):

Cette branche de la famille de Waubert a failli s'agréger à la noblesse, au XVIII^e siècle, avec des officiers, investis de privilèges personnels de no-

blesse, sans que celle-ci fût confirmée et transmissible.

Il ne faut pas confondre les Waubert de Genlis avec la famille Brulart de Genlis, à laquelle appartenait la comtesse de Genlis, femme de lettres.

YTURBE (de):

Cette famille, très parisienne et très bien alliée, en France et en Europe, est du Pays Basque espagnol originaire de Villareal, dans la province de Guipuzcoa. Ils seraient de noblesse espagnole, mais on ne les trouve pas dans le «Guia Official».

En tout cas, ils ne sont pas de noblesse française. Francisco de Yturbe, au XVIII^e siècle, s'établit au Mexique où il devint gouverneur de l'état de Nuevo Santander.

Son fils fut ministre des finances du Mexique en 1846 et 1850. Ce fut le début de la grande époque de la famille, dont l'importance et la puissance furent confirmées, en France, sous le Second Empire.

Outre une alliance avec le prince Egon de Hohenlohe-Langenburg, prince médiatisé du Saint Empire Romain Germanique, de brillants mariages en France les ont définitivement établis dans la haute société parisienne: Castries, Villeneuve-Bargemon, Vogüé, Leusse, Orglande et Quinsonas.

Mais que ce soit la branche espagnole ou française, ils restent fidèles au Mexique, dont ils ont gardé la nationalité et où nombre d'entre eux vivent encore.



Charles de Yturbe et son épouse née Laurette de Leusse

COMPLETEZ VOTRE COLLECTION DU CRAPOUILLOT

N°107 Le diable est de retour

Ses origines. Sa mise en valeur par la presse. Le satan business. Portraits insolites contemporains. Confessions et confidences.

N°108 Les secrets de R.G.

Renseignements généraux: service public ou police de l'ombre.

N°109 La guerre d'Algérie inconnue

Les coulisses d'une tragédie: les harkis, les porteurs de valise, les complots, le sabotage de la paix, l'O.A.S., les barbouzes, la rue d'Isly.

N°110 La gauche dans la collaboration (1940/1944)

Le rassemblement national populaire. Les syndicalistes. Les écrivains et journalistes. Les pacifistes. Les francs-maçons.



N°111 La conspiration des sectes

Le New Age. La synarchie. Les Roses Croix. La Guyanna, la Soka-Gakkai. La trilatérale. Sexe et sectes. Les victimes des sectes.

N°112 Drôle de droite !

Chirac le camaléon. Barre, Babar. VGE et Louis XV. Michel Noir. François Léotard. Charles Pasqua. Ballardur. Seguin.

N°113 L'histoire mutilée - Secrets et trucages

Les désinformateurs à l'oeuvre: la machine ultra, les men-



songes 39/40, la révolution bolchévique, la résistance allemande...

N°114 Saint Tropez secret

La petite ville de la côte avec la vie de ses grandes vedettes.

N°115 Photos chocs, photos chics

N°116 Homos et pédophiles

Les affaires Doucé, Dugué, Garnier, Le Coral, Le Troquer.

N°117 Mercenaires et volontaires

Bob Denard. Jean Kag. Jean Schramme. Des destins hors du commun à travers le Congo, le Katanga, la Rhodésie, les Comores, la Croatie.

N°118 Les morts mystérieuses

Kennedy. Marilyn Monroe. Maxwell. Boulin. De Broglie. Lebovici. Bérégovoy...

N°119 Les nationalistes sont de retour

Le russe Jirinovski. L'italien Fimi. Jean-Marie Le Pen. L'allemand Schönhuber.

N°120 La libération dans tous ses états

1944: les jours de gloire et les jours gris. Ce qui s'est passé et ce que l'histoire a oublié.

N°121 Mitterand très secret

Le dossier sur le passé de François Mitterand: sa jeunesse, sa résistance, la cagoule, Vichy, l'amitié avec Bousquet...

Hors série N°9 La France insolite

Les extra-terrestres nous envahissent. Les nostalgiques de la guillotine. L'énigme de Gisors. Le New-Age...

Hors série N°10 Mitterand: le grand bétisier

Un choix de photos insolites de François Mitterand et de ses compagnons.

Hors série N°11 Le petit Dreyfus illustré

Le dossier sur l'affaire avec les pièces du procès.



BON DE COMMANDE

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> n°107 | <input type="checkbox"/> n°116 |
| <input type="checkbox"/> n°108 | <input type="checkbox"/> n°117 |
| <input type="checkbox"/> n°109 | <input type="checkbox"/> n°118 |
| <input type="checkbox"/> n°110 | <input type="checkbox"/> n°119 |
| <input type="checkbox"/> n°111 | <input type="checkbox"/> n°120 |
| <input type="checkbox"/> n°112 | <input type="checkbox"/> n°121 |
| <input type="checkbox"/> n°113 | <input type="checkbox"/> HS 9 |
| <input type="checkbox"/> n°114 | <input type="checkbox"/> HS 10 |
| <input type="checkbox"/> n°115 | <input type="checkbox"/> HS 11 |

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code Postal:
Ville:

Chaque numéro: 40 francs port compris
Ci-joint un règlement de: x 40 = Frs
Retournez votre règlement à l'ordre du
CRAPOUILLOT

18 rue de la Condamine - 75018 PARIS

CHAPITRE VII

LA NOBLESSE ET LES LETTRES

S'il est un domaine, où les beaux noms, les particules et les titres fleurissent avec élégance c'est bien le domaine des lettres: romanciers, historiens, auteurs dramatiques, polémistes et dessinateurs satiriques, soit gardent leurs noms, soit les dissimulent sous des pseudonymes.

Là encore, il y a les vrais, qui s'affichent ou se cachent, et les autres, qui n'ont aucune noblesse et qui s'en donnent à l'occasion; c'est la noblesse des lettres, sous toutes ses formes, qui séduit ou qui prête à rire.

Les précédents et les exemples viennent de loin, dans notre histoire littéraire: pourquoi Jean de La Fontaine prend-il une particule, alors que, petit bourgeois de Château-Thierry, il a une modeste charge des Eaux & Forêts, dont il ne s'occupe pas. Mais le génial bonhomme est reçu partout. Si Boileau, Racine et Corneille ne sont pas connus avec particule, ce n'est sans doute pas de leur faute. Cependant, Corneille était noble, car son père avait été anobli en 1636 et Racine eut une charge de secrétaire du roi de la Grande chancellerie de France, en 1694, cinq ans avant sa mort; il est donc mort en charge, ce qui anoblissait ses héritiers; il avait été président-trésorier de France, à Moulins dès 1674.

M. de Voltaire est dans une situation similaire à celle de M. de La Fontaine. François-Marie Arouet, fils de notaire, qui fit l'anagramme célèbre de son nom, ne put s'empê-



Beaumarchais écrivain et trafiquant d'armes



Jean de La Fontaine n'avait pas besoin d'une particule et pourtant...

cher d'y ajouter une particule; il est vrai que l'Europe couronnée formait ses terres d'accueil et que M. de Voltaire sonnait autrement mieux que M. Arouet.

En revanche, les grands écrivains, de vraie et parfois ancienne noblesse, ne manquaient pas non plus: Brantôme était Pierre de Bourdeille et le marquis de Vauvenargues s'appelait Luc de Clapiers. La noblesse de ces grands seigneurs n'a jamais été mise en cause, pas plus que celle de Montaigne, La Rochefoucauld, Saint-Simon et tant d'autres, que nous connaissons tous. Il est curieux de noter que les grands seigneurs ne voulaient rien publier sous leur nom: La Rochefoucauld édita anonymement, Mme de La Fayette fit de même. En revanche, Caron de Beaumarchais s'était anobli par une charge de secrétaire du roi et il s'en expliquait avec humour: «Savez-vous bien que je prouve vingt ans de noblesse, que cette noblesse est bien à moi, en bon parchemin, scellée du grand sceau de cire jaune!» C'est vrai, M. de Beaumarchais, trafiquant d'armes, en plus de son génie d'auteur dramatique, avait les moyens de se payer une charge anoblissante.

- **Alphonse de Lamartine** est en réalité Alphonse Prat, dit de Lamartine, originaire de Bourgogne, dont la famille avait repris les armes de la famille de La Martine, issue d'un secrétaire du roi du XVII^{ème} siècle, éteinte au siècle suivant. Le nom de Lamartine s'est imposé, tant par le génie du poète que par l'action spectaculaire de l'homme politique; quand il devint garde du corps de Louis XVIII, lors de la Restauration, il crut bon de se donner un vernis aristocratique, plus conforme à ses fonctions.

- **Guy de Maupassant** (1850-1893): On a beaucoup discuté sur la noblesse de la famille du merveilleux romancier; le Grand Armorial de France la dit originaire de Lorraine, où elle reçut une noblesse du Saint-Empire, en 1752, avant que cette province ne devînt française, en 1766, sous Louis XV. Ses biographes sont moins optimistes sur la réalité de cette noblesse, mais cette contestation est peu de chose au regard du génie de cet admirable écrivain.

- **Ponson du Terrail** (1829-1871): Cette famille de Provence a été anoblie par la Restauration en 1816, avec Joseph Ponson, puis de Ponson, capitaine de cavalerie. C'est son petit-fils, l'écrivain, qui se fit appeler Pierre de Ponson du Terrail, en reprenant le nom de sa mère, Marie Toscan du Terrail. Poussant plus loin sa récente noblesse, il s'intitula vicomte de Ponson du Terrail, sans autre légitimité que celle de son talent mais les lettres de son succès n'étaient pas des lettres patentes.

- **Francis de Croisset** (1877-1937) son nom est Frantz Wiener, qui vient d'une famille de la bourgeoisie israélite



Monsieur Wiener à l'époque où il commence à se faire appeler Francis de Croisset

de Belgique et eut ses heures de gloire comme auteur de comédies légères, on dit que son pseudonyme, Francis de Croisset lui fut inspiré par le nom d'un petit village, Croisset, où il eut un jour une panne d'automobile; séduit par le nom, il fit une demande officielle pour qu'il devienne le sien, ce qu'un décret du 31 décembre 1910 l'autorisa à faire; il collabora avec Robert de Flers (1872-1927), auteur aussi léger que lui, mais les La Motte Ango de Flers sont nobles par une charge de secrétaire du roi, en 1639, et pourvus, fait assez rare, de deux titres d'ancien régime, marquis par Louis XIV en 1699 et comte par Louis XV en 1738.

- **Arman de Caillavet** (1869-1915) est un autre collaborateur du marquis de Flers dans des opéras bouffes; il s'appelle Gaston Arman et, comme Francis de Croisset, demande une addition de nom, ce que la République, généreuse avec les gens de lettres à la mode, lui accorde par décret du 19 juin 1893; mais le décret autorise Arman-Caillavet, que notre auteur en verve transforme vite en Arman de Caillavet; avec le marquis de Flers, on ne pouvait être n'importe qui.

- **Comte de Gobineau**: L'auteur de «Essai sur l'inégalité des races humaines», le comte Arthur de Gobineau (1816-1882), continue d'alimenter les commentaires sur l'authenticité de sa noblesse. Le *Dictionnaire de la noblesse* dit que la famille Gobineau de Montluisant a été anoblie par charges au parlement de Metz, en 1667. Mais cette famille est-elle bien celle de l'écrivain? Nous en doutons. On a dit aussi qu'il avait été fait comte romain, mais on ignore quand et par qui. Il semble bien que tout le monde nage un peu sur ce personnage.

- **Goncourt (Huot de), Edmond** (1822-1896) et **Jules** (1830-1870): Comme on le voit, ces messieurs de Goncourt sont de la famille Huot, originaire de Champagne, dans la Haute-Marne, où se trouve le village de Goncourt; cette famille bourgeoise avait acquis, par voie d'échange, une petite maison la «Papeterie», qui existe toujours, à Goncourt, dont elle a pris le nom. C'est ce nom qui deviendra célèbre par les deux frères. Aristocrates ils auraient aimé l'être, mais, si la naissance noble les a oubliés, la noblesse des lettres les a consacrés.

Parmi nos contemporains nous trouvons des cas plus simples, qui n'appellent pas une exégèse aussi poussée:

- **Simone de Beauvoir**: Famille Bertrand de Beauvoir, dont Chaix d'Est-Ange, dit laconiquement: "Famille sur laquelle les renseignements font défaut"; nous avons la même faiblesse d'information, sinon qu'elle vient d'une petite bourgeoisie de l'Artois. La compagne de Jean-Paul Sartre fut de tous les combats du maître; abandonnant Bertrand, la famille n'a gardé que Beauvoir. Cette famille inconnue sera tout de même sortie de l'obscurité avec celle que l'on appelait «La Grande Sartreuse» ou «Notre-Dame de Sartre».

- **Benoist-Méchin**: Jacques Benoist-Méchin, mort en 1983, historien, écrivain de talent n'a pu s'empêcher de reprendre un titre de baron, venu de l'Empire, donné le 31



Montherlant voulant anoblir sa famille se découvrit des ascendances espagnoles

décembre 1809, à Alexandre Méchin, préfet et conseiller d'Etat. De ses petits-enfants celui-ci n'eut que des filles, dont Marie-Elisabeth qui épousa Alfred Benoist, receveur des finances. Leur fils obtint, par décret du 21 mai 1874, de s'appeler Benoist-Méchin; de là à prendre aussi le titre du grand-père c'était facile et ils l'ont fait; le plus dommage est que ce bel esprit se soit laissé prendre à ce jeu.

- **Alphonse de Chateaubriant** (1877-1951): Il ne s'agit évidemment pas de la même famille que celle du célèbre écrivain de Combourg et des «Mémoires d'Outre-Tombe»; l'auteur de «Monsieur des Lourdines» est de la famille de Brédenbec de Chateaubriant, originaire de Hambourg, en Allemagne et d'Utrecht, en Hollande, qui s'appelait anciennement Van Bredenbec. Elle s'établit en Anjou et à Nantes, dès le XVIIème siècle, où elle appartenait à la haute bourgeoisie de la région; elle avait acquis la terre de Chateaubriant, en 1693, dont elle a gardé le nom. La famille de l'écrivain n'a jamais porté de titre, dans les annuaires mondains.

- **Alfred Fabre-Luce**:(1899-1983) Cet écrivain, grand bourgeois de Marseille, venait d'une famille, fort ancienne de la Provence, puisqu'elle est connue, à La Ciotat, depuis la fin du XVème siècle; au XVIIème siècle, les Fabre sont capitaines de navires, mais l'armement Fabre commença à se développer, au XIXème siècle, pour devenir la grande maison marseillaise que nous connaissons aujourd'hui. La branche, qui intéresse l'écrivain, vient d'Ur-

bain Fabre, dont les petits-enfants eurent l'autorisation d'ajouter à leur nom celui de leur mère, Léonie Luce, par décret du 5 août 1889. Issu d'une riche famille d'armateurs, adulé dans les salons parisiens, cet homme élégant et distingué était fort bien allié puisqu'il avait épousé la princesse Charlotte de Faucigny-Lucinge; entre la célébrité de sa plume et ce beau mariage, il se donna un titre de baron, dont personne n'a jamais su d'où il pouvait venir. Il faut être honnête et préciser que, dans les annuaires, M. Alfred Fabre-Luce abandonna assez vite cette prétention, tandis que l'on trouvait encore un Xavier Fabre-Luce, baron, dans les années cinquante.

- **Henry de Kérillis** (1889-1958): Il s'agit de la famille bretonne Calloch de Kérillis, vieille bourgeoisie du Pays de Cornouaille, où Jacques Calloch de Kérillis était notaire royal et procureur au présidial de Quimper, sous Louis XVI. Jacques de Kérillis fut maire de Quimper et nommé député du Finistère, en 1815, à la Chambre des Cent-Jours. Cette notoriété locale ne justifie nullement le titre de comte que la famille s'est attribué, fort abusivement. La vraie notoriété de la famille est venue d'Henri de Kérillis, journaliste de grand talent, qui fut, avant la guerre, éditorialiste de «L'Echo de Paris» et fondateur de «L'Epoque». Il fut surtout célèbre par un pamphlet, introuvable aujourd'hui, «De Gaulle dictateur», écrit à New York, où il était réfugié pendant la guerre 1939-1945.

- **Roger Martin du Gard** (1881-1958): Famille terrienne et bourgeoise du Bourbonnais, dont les branches, pour se distinguer les unes des autres, ont pris, au XVIIIème siècle les noms de leurs propriétés. Prix Nobel de littérature, en 1937. Il se savait bourgeois, à l'abri du besoin et il n'a eu aucune tentation de donner à son nom une apparence de noblesse, comme d'autres écrivains de son temps.



Simone de Beauvoir dont la famille vient d'une petite bourgeoisie de l'Artois



- **Henry de Montherlant** (1896-1972): La famille Millon de Montherlant est d'ancienne bourgeoisie picarde, connue depuis le milieu du XVII^{ème} siècle, qui a deux branches: l'ainée Millon de Montherlant et la cadette, de Verteville. Ces deux branches, par décret du 31 décembre 1864, ont été autorisées à ajouter leur nom de terre à leur patronyme et à s'appeler: Millon de Montherlant et Millon



Préfet de police des années 30
Jean Chiappe est l'oncle
du «comte de Chiappe»

de Verteville. Il est vrai que le grand écrivain, auteur dramatique d'une haute qualité, a beaucoup souffert, dans son immense orgueil et la haute idée qu'il avait de lui-même et plus encore de son génie, d'avoir une origine bourgeoise, alors que la noblesse lui aurait si bien convenu; l'ennui, là encore, est qu'il n'a cessé de vouloir passer pour un aristocrate, même si, par sa plume, chacun reconnaissait qu'il l'était déjà; il alla jusqu'à inventer une souche noble espagnole, mais sa passion pour la tauromachie était sa seule attache avec l'Espagne.

Son théâtre, empreint de grandeur, un esprit tourné vers la Rome des Césars, les hauteurs de l'histoire vers lesquelles il se hisse, on comprend que l'homme de théâtre se soit imprégné de ses propres personnages qu'il a placés sur les sommets de la naissance, de la puissance et du courage. Il fut élu à l'Académie française, en 1961, dispensé des visites protocolaires et il prononça son discours en séance privée, pour des raisons médicales, dont personne ne fut dupe. Fidèle à la pensée de Rome, il se donna la mort plutôt que de subir les épreuves de la cécité, qui aurait déformé son image; ses cendres furent dispersées sur le Forum à Rome.

Plus près de nous encore il convient de citer les auteurs, que nous pouvons rencontrer et qui, de nos jours, font partie de l'intelligentsia littéraire du Paris élégant des gens de lettres:

- **Jean-François Chiappe**: La famille Chiappe est originaire de la Corse, où elle occupe un rang distingué dans la bourgeoisie de l'île de Beauté. Jean Chiappe fut un préfet de police de Paris, de 1927 à 1934. Son neveu, Jean-François Chiappe est un très bon historien. Il assure des chroniques historiques à la radio, avec talent, clarté et chaleur; sa faiblesse est de porter un titre de comte, dont

personne ne connaît l'origine. D'autres l'ont fait avant lui, qui avaient peut-être moins de talent, mais cela reste fort dommage pour un homme de cette qualité.

- **Comte Frémy:** Issue de la haute bourgeoisie de l'Yonne, la famille Frémy a donné quelques personnages de qualité, dans les domaines des lettres, de la politique et de la science. Arnould Frémy, écrivain et journaliste, collabora au «Siècle» et au «Charivari». Un député de l'Yonne fut membre du Conseil d'Etat, sous Napoléon III. Quant à Edme Frémy (1814-1894), le scientifique de la famille, il occupa la chaire de Gay-Lussac; son fils, Edouard Frémy, diplomate et écrivain fut créé comte romain, par bref du 17 septembre 1887, mais il mourut sans postérité.

Dominique Frémy, le fondateur du fameux *Quid*, a repris le titre de comte romain, éteint avec son oncle, et s'intitule comte Frémy. Dans son encyclopédie, il y a un article sur la noblesse française et ses titres, qui pourrait inspirer l'éditeur. Si on veut informer les autres, ce qui est une noble tâche, il ne faut pas être tenté de s'oublier soi-même avec un titre de pure fantaisie.

- **Jacqueline de Romilly:** Le merveilleux défenseur des langues, dites mortes, latine et grecque, qu'elle chante avec un immense talent et une conviction séduisante, est Jacqueline David, épouse divorcée de M. Michel Worms de Romilly; les Worms de Romilly sont alliés aux Montesquiou-Fezensac, avec le mariage de Rachel Worms de Romilly, épouse du comte Henri de Montesquiou-Fezensac, qui, veuf, épousa Marie de Noailles, au siècle dernier. Dioudonnat, dans son Encyclopédie, dit que Worms est devenu Worms de Romilly à la suite d'un acte de notoriété de 1810.

- **Gonzague Saint-Bris:** Auteur, à l'image romantique, est d'une famille bourgeoise de la Touraine, qui obtint un titre de comte romain, par bref du 15 août 1874. Cependant, si ce titre est héréditaire, ce qui n'est pas si sur, les comtes Saint-Bris sont d'origine pontificale. Journaliste de presse et de radio, écrivain, l'auteur du «Romantisme

absolu» a une plume légère comme ses livres. Sa famille possède le «Clos Lucé», à Amboise, où vécut Léonard de Vinci et cet endroit célèbre est superbement tenu par les Saint-Bris, qui en ont fait un haut-lieu des bords de Loire.

- **Gérard de Villiers:** Il s'agit de la famille Adam de Villiers de l'Île de France (Île Maurice), au XVIIIème siècle et sont venus à l'Île Bourbon (La Réunion), vers 1772, avec Armand Louis Adam de Villiers, capitaine de la Marine royale. C'est une famille bourgeoise de Français établis dans les îles. Gérard de Villiers n'a donc aucun lien familial avec Philippe de Villiers, l'homme politique député de la Vendée; celui-ci est de la famille Le Jolis de Villiers, originaire de Normandie, qui fut anoblie par lettres de 1595.

- **Marguerite Yourcenar:** Il s'agit de Marguerite Cleenewerck de Yourcenar, d'une famille originaire de la Flandre française. Cleenewerck est un nom très répandu dans cette région.

L'académicienne appartient à celle des patriciens de Bailleul, dans le département du Nord, qui acquit, en 1749, la seigneurie de Crayencour, qui avait rang de vicomté et ils joignirent ce nom de fief à leur. Par jugement du tribunal d'Hazebrouck, le 19 juin 1858, ils furent autorisés à continuer l'usage du nom de Crayencour (Yourcenar est l'anagramme de Crayencour).

Ils émigrèrent en Belgique, où ils obtinrent, en 1925, une concession de noblesse et, en 1957, un

titre de chevalier. En France, où ils avaient exercé des charges importantes, ils n'acquirent jamais la noblesse; la Belgique a comblé ce manque pour des patriciens plus qu'honorables.

Sous le second Empire, en raison de leur terre vicomtale, ils avaient demandé la confirmation du titre de vicomte à Napoléon III, qui avait refusé. Fort justement, ignorant les nouveaux développements de la famille en Belgique, Chaix d'Est-Ange, les classe dans la bourgeoisie de Flandre. Marguerite Yourcenar est donc de noblesse belge et l'Académie s'honore d'avoir élu sa première femme, en 1981 et au premier tour, grâce à Jean d'Ormesson, qui fut son



Marguerite Yourcenar à l'Académie Française



Robert de Flers dont la famille à l'inverse de Francis de Croisset était pourvu de titre

meilleur ambassadeur auprès de ses pairs. L'auteur des «Mémoires d'Hadrien» vivait aux Etats-Unis, au domaine de Petite Plaisance, dans le Maine, où elle mourut, en 1987, quelques années après son élection.

A coté de tous ces hommes et femmes de lettres, qui ne cachent pas leurs noms, ou même les embellissent, il y a ceux, qui ont de beaux noms et qui les dissimulent sous des pseudonymes.

Nous en avons relevé quelques-uns, parmi le plus célèbres, mais il doit y en avoir d'autres et cela finira bien par se savoir:

- **CHAM**, le dessinateur satirique (1819-1879); son nom est Amédée de Noé et, comme fils du comte de Noé, le pseudonyme de Cham lui sembla tout indiqué. La famille de Noé, qui existe, est de Comminges et d'extraction chevaleresque, remontant à 1288, dit Valette, un titre de comte, de la Restauration, en 1817, a enfin honoré d'un titre régulier cette maison de Languedoc.

- **GYP**: Elle était Marie-Antoinette de Riquetti de Mirabeau et dernière de son nom (1850-1932); c'est la famille du grand tribun de la Révolution «à la laideur grandiose et fulgurante», qui siégea avec le Tiers-Etat, aux Etats-Généraux de 1789, tandis que Boniface de Mirabeau était avec la noblesse et, en émigration, leva la «Légion Mirabeau».

Elle avait épousé le comte Roger de Martel de Janville, d'une famille noble de Normandie, anoblée en 1576. Les Martel s'appelaient Louvel, avant l'assassinat du duc de Berry, en 1820, et Louis XVIII les autorisa à devenir Martel de

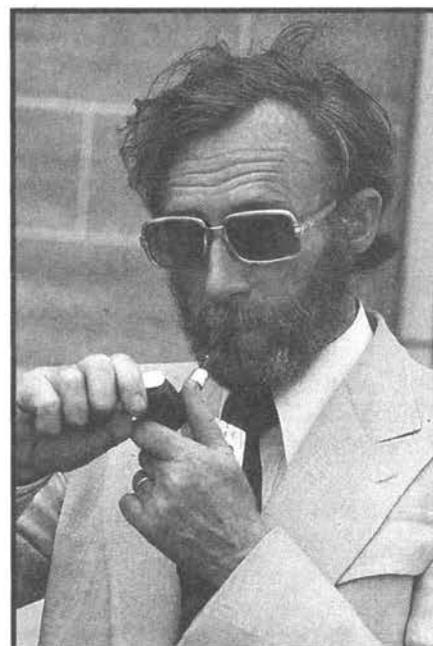
La particule du comte de Gobineau

Pour compléter le tableau ou le labyrinthe du comte de Gobineau, dans lequel il est bien difficile de retrouver son chemin, Antoine Bouch (alias du Puy de Clinchamps) a fait une note personnelle, dans «l'Intermédiaire des chercheurs et curieux» de 1969, «J'ai pu vérifier sur l'acte de naissance à Ville d'Avray, en 1816, que la particule avait été ajoutée entre le nom et le prénom par une écriture différente de celle d'origine et sans que cet ajout ait été authentifié par l'officier de l'état civil.»

Janville pour ne pas garder le nom d'un régicide, même si ce Louvel n'avait rien à voir avec eux. Sous le pseudonyme de Gyp, la dernière Mirabeau, arrière-petite-nièce du tribun, a publié une centaine de volumes de contes frondeurs, voulant fustiger la société mondaine et politique de son temps. Les Riquetti de Mirabeau sont une ancienne famille noble de Provence, originaire de La Seyne, qui fut confirmée noble en 1668 et créée marquis de Mirabeau par lettres de juillet 1685. Elle s'est éteinte, dans les mâles, en 1884, avec le dernier marquis de Mirabeau, père de Gyp, la romancière.

- **JOB**: Ce sont les initiales de Jacques Onfroy de Bréville (1858-1931), célèbre illustrateur surtout de l'époque napoléonienne. Les Onfroy de Bréville - famille de Normandie, anoblée en 1594 - sont éteints depuis 1953, mais le nom a été repris par des descendants par les femmes: Quérenet Onfroy de Bréville, décret du 19 décembre 1959, qui autorisa également Berryer Onfroy de Bréville.

- **PIEM**: Le dessinateur humoristique s'appelle Pierre Barrigou de Montvallou, famille de Provence, à Marseille, anoblée par charge de secrétaire du roi, en 1714 pour la branche de Fontainieu et 1702 pour la branche de Montvallou.



Piem au temps du Petit Rapporteur

CHAPITRE VIII

LA NOBLESSE ET LA POLITIQUE

Quand on consulte le célèbre «Trombinoscope» de la politique, publié par «La Gazette du Parlement», il est intéressant de s'attarder sur les noms nobles ou sur ceux qui en ont l'apparence aux yeux du public, puisqu'ils ont une particule.

Dans l'édition de 1994, on note que dans ce volume, 89 portent des noms, qui font penser à la noblesse: 55 appartiennent à des nobles authentiques, dont nous avons vérifié la qualité auprès des bons auteurs, et 34 sont du domaine de la bourgeoisie ou, pour parler plus brutalement, appartiennent à des roturiers.

ANGLES d'AURIAC, Dominique:

Groupes d'Amitiés de l'Assemblée nationale, pour l'Égypte et le Lesotho. *Le Dictionnaire des changements de noms* nous apprend que Marie-François-Ernest Caffarel a obtenu l'autorisation, par décret du 20 mars 1893, de substituer à son nom Caffarel celui de Anglès-Dauriac.

De là évidemment à ce que Dauriac devienne vite d'Auriac, ce n'était qu'un pas à faire; qui fut fait par la famille, sans que le décret autorisât cette particule. Ils ne portent pas de titre.

ATTILIO (d') Henri:

Député PS des Bouches du Rhône. Ce nom est introuvable dans tout ce qui approche la vraie ou la fausse noblesse. Toutefois c'est un nom à, consonance italienne et, dans ce merveilleux pays, beaucoup de familles portent des particules, sans avoir jamais prétendu à quoi que ce soit.

BEAUCE (MARTIN de) Thierry:

Diplomate et énarque. On ne sait rien sur cette famille Martin de Beaucé et Dioudonnat cherche encore, en la classant dans les énigmes à résoudre.

BEGOUGNE de JUNIAC Alexandre:

Polytechnicien et énarque. Cette famille est de bourgeoisie limousine. Il y a bien eu un baron d'Empire en 1808 et 1812 pour une branche éteinte en 1877. Mais la branche actuelle de la famille Begouëgne, non noble par consé-



quent, a conservé le titre de baron de Bégouigne de Juniac, de son propre chef.

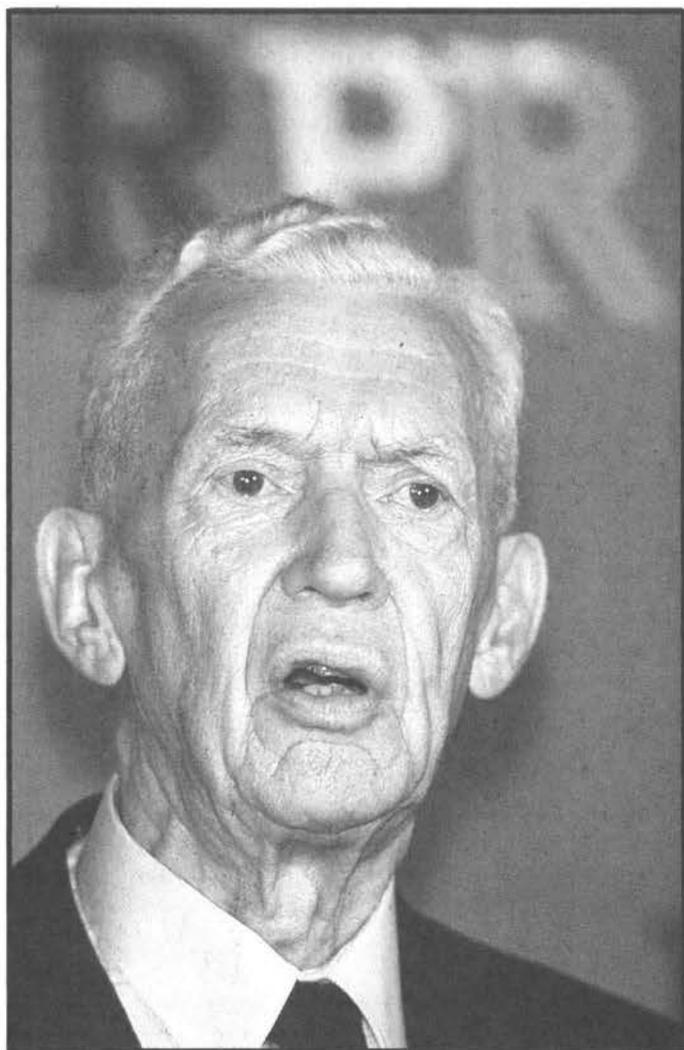
En conséquence, non seulement ils ne sont pas barons, mais roturiers, et de plus ils ne sont pas de Juniac.

BOUILLANE de LACOSTE (de) Olivier:

Ce magistrat de la Cour de Cassation, nommé président de chambre en 1992, appartient à une famille protestante du Dauphiné, qui émigra en Suisse, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. L'histoire de la famille est originale : Le futur roi Louis XI, alors Dauphin, chassait seul dans la forêt de Quint, en Dauphiné, lorsqu'il fut attaqué par un ours quand deux bûcherons, de Saint-Julien-en-Quint, Pierre Bouillane et Gérenton Richaud lui sauvèrent la vie.

C'était en 1447 et le roi, pour les remercier, les anoblit, tous les deux, en 1475, en leur donnant aussi les mêmes armoiries, ce qui était plus rare et inhabituel: "d'azur à une patte sénestre d'ours d'or mise en bande"; cette belle histoire nobiliaire prit fin le 6 novembre 1745 quand la famille Bouillane «appartenant au culte protestant», fut condamnée à être déchue de sa noblesse pour avoir contrevenu aux Edits du roi sur la religion; les Bouillane firent appel, mais l'affaire n'était pas terminée, quand la Révolution éclata.

Les monarchies du XIXème siècle auraient pu et dû corriger cette injustice arbitraire et stupide; nous le regrettons



Maurice Couve de Murville

pour cette famille très honorable et nous devons la classer dans la bourgeoisie dauphinoise, alors que le second ordre, qui fut sien, devrait l'être encore.

BOUVET de la MAISONNEUVE, Jacques:

Secrétaire du groupe d'amitiés du Gabon en France, à l'Assemblée nationale. La famille Bouvet est de Saint-Malo, en Bretagne, qui donna de brillants officiers de la Marine royale, au XVIIIème siècle, sous Louis XV, qui l'anoblit par lettres de 1774. Son fils, qui fut un ami et partisan de Cadoudal sous la Révolution, fut condamné à mort avec le chef Chouan, mais grâcié sur l'intervention de Mme Murat; Louis XVIII le fit comte héréditaire, en 1816; cette branche, dite Bouvet de Lozier s'est éteinte avec le fils du comte, mort jeune.

L'autre branche de la Maisonneuve, qui donna aussi de bons officiers de marine, ne fut jamais anoblie. Elle demanda, sans succès, en 1879, l'autorisation de prendre le nom de la Maisonneuve, que ses ascendants avaient toujours porté, avant la Révolution.

Un autre rameau de la Maisonneuve reçut un titre de baron de Louis XVIII, en 1819, mais le titre s'éteignit avec lui. La branche actuelle est donc bourgeoise, même si un comte de la Maisonneuve figure au *Bottin Mondain*; rendons grâce cependant au capitaine de vaisseau de la Maisonneuve, qui ne porte pas de titre, dans le même annuaire. Le bel héritage de la Royale, par sa famille qui y brilla, lui suffit.

CAZIN d'HONINCTHUN, Arnaud:

Cette famille du Boulonnais, établie en Bretagne, à la fin du XVIIIème siècle à la suite d'un mariage, eut bien un baron de la Restauration, en 1818, confirmé par Charles X, en 1825; le fils de ce dernier, Auguste-René reçut le titre héréditaire de vicomte, en 1830, par lettres de Charles X; mais les uns et les autres ne laissèrent que des filles et leurs titres d'éteignirent avec eux.

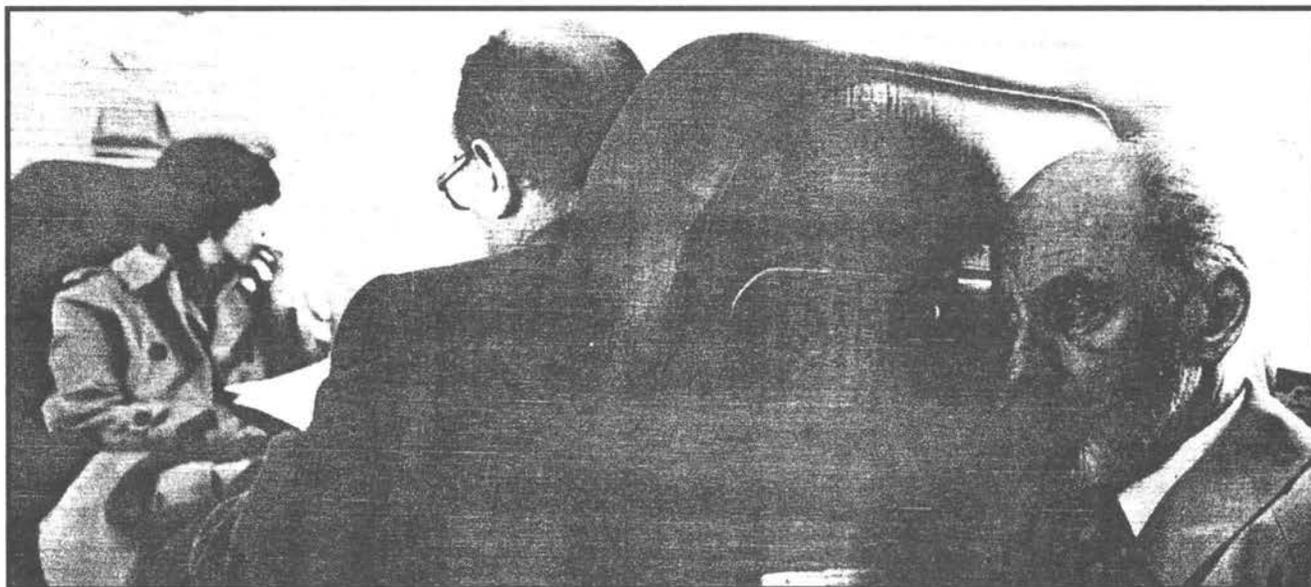
Un autre rameau fut chevalier de l'Empire en 1810, mais il n'eut que des filles, lui aussi; donc plus de chevalier. Ce n'est pas que la famille Cazin d'Honincthun n'ait pas eu toutes les chances de titulatures, mais elle n'eut pas celle de faire assez de garçons pour que tout cela restât dans la famille.

Il n'y a donc plus de baron d'Honincthun, sauf dans les fantaisies des annuaires mondains. Enarque, vice-président du Conseil régional de Bretagne, maire de Morlaix et député du Finistère, tout cela est vrai, mais nenni pour le baron !

COMARMOND (de) Isaline:

Celle qui fut chargée de mission au service de presse de l'Elysée, au temps du président Mitterrand, appartient à une famille bourgeoise du Forez, qui eut un notaire royal au XVIIIème siècle, à Saint-Symphorien-le-Chatel; on sait que les tabellions exerçaient une profession dérogeante; on ne pouvait donc pas être noble et notaire.

La famille vint en Ile de France, lors de la Révolution, et la particule apparut peu après la tourmente révolutionnaire; les Comarmond ne semblent pas revendiquer quoi que ce soit et les annuaires les ignorent à moins que ce soit eux qui ne s'en embarrassent pas, ce qui est sage.



François de Grossouvre

COUVE de MURVILLE, Maurice:

Sénateur de Paris, ancien ministre des Affaires étrangères du général de Gaulle et son Premier ministre, M. Couve n'est Murville que depuis le 25 septembre 1925, date du jugement du tribunal civil de Marseille, qui a autorisé que Couve devînt Couve de Murville. Dioudonnat, qui donne cette information, dit aussi que le tribunal civil de Nancy, par son jugement du 12 juillet 1960, a autorisé le cousin du Premier ministre, Jean-Baptiste Couve, à rectifier son nom en Couve de Murville.

CREPY (de) Régis:

Membre du Conseil Economique et Social et président des Associations familiales catholiques en 1993. Il y eut dans sa famille un chevalier de l'Empire, Bon-Baudouin Crépy, par lettres du 25 décembre 1811, qui fut tué à la bataille de Lutzen, en 1813; sans postérité, il avait adopté un de ses neveux, Bon Crépy, dont le fils épousa, en 1877, la fille du général Chanzy, qui commandait l'armée de la Loire en 1871.

Un chevalier de l'Empire n'a pas de titre à transmettre et celui-ci ne s'attendait certes pas à ce que ses descendants, de plus adoptés, prissent un jour le titre de baron; c'est pourtant ce qu'ils ont fait et nous avons dix barons de Crépy, dans le *Bottin mondain*.

GAULLE (de) Charles:

Il s'agit évidemment du petit-fils du général de Gaulle, qui a la lourde hérédité d'être prénommé Charles et qui est député européen.

La famille de Gaulle, originaire de l'Île de France, est arrivée à Lille avec les parents du général, qui y est né par les hasards du mariage de son père avec une lilloise, Jeanne Maillot.

Joseph Valynseele et Denis Grando indiquent que Jean-Baptiste de Gaulle (1720-1797) fut procureur au Parlement de Paris; c'est une découverte car cette charge était anoblissante au premier degré, soit après vingt ans en exercice, et les dates, données ici, laissent penser que le procureur a eu le temps nécessaire dans son office pour être anobli.

Cependant François Bluche, dans son ouvrage «L'Origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIIIème siècle» ne cite aucun de Gaulle dans un office aussi important que Procureur au Parlement.

Valynseele et Bluche sont considérés comme aussi sérieux l'un que l'autre; où est l'erreur, si erreur il y a ?

Les de Gaulle n'ont jamais prétendu à la noblesse, même



Charles de Gaulle et Jacques Chirac à Colombey-les-Deux-Eglises lors du 25ème anniversaire de la mort du Général

GISCARD d'ESTAING Valéry

L'ancien président de la République est certainement le personnage politique, parmi nos contemporains, le plus entiché de la noblesse de sa famille, qui n'en a aucune. Tout le monde connaît désormais - car chacun y a été de ses commentaires - les décrets du 17 juin 1922 et 16 janvier 1923, qui autorisèrent la famille Giscard à s'appeler Giscard d'Estaing. L'illustre maison d'Estaing, d'extraction chevaleresque d'Auvergne, s'est éteinte avec l'amiral d'Estaing, guillotiné en 1794. Avant de reprendre d'Estaing, les Giscard avaient pensé relever le nom de Cousin de La Tour-Fondue, à cause d'une alliance, qu'ils avaient eue, en 1818, avec cette famille, qu'ils croyaient éteinte. Mais le dernier du nom, le comte de La Tour-Fondue, qui vivait au Canada, s'y opposa et les Giscard prirent celui de d'Estaing. C'est d'ailleurs par les La Tour-Fondue que les Giscard ont une ascendance féminine avec la branche des d'Estaing de Requestat; selon certains, il s'agirait d'une branche bâtarde des d'Estaing, selon d'autres ce serait une famille d'Estaing de Requestat, de la bourgeoisie d'Auvergne, sans parenté avec la maison chevaleresque. Dans les deux cas il s'agit bien d'une ascendance roturière puisque, d'une part, la noblesse ne se transmettait pas aux bâtards, sauf si le roi intervenait pour confirmer la noblesse, ce qui ne fut pas ici, d'autre part les d'Estaing de Requestat n'étaient pas nobles.

Quoi qu'il en soit, les Giscard s'appellent légalement d'Estaing, depuis plus de soixante-dix ans et se sont si bien imprégnés de ce nom illustre qu'ils pensent faire partie de la maison chevaleresque d'Auvergne. Le général de Gaulle, qui avait l'humour



Le château de l'Etoile, à Authon

caustique, reçut son ministre des finances, au moment où il allait lancer son emprunt et, comme M. Giscard d'Estaing lui disait que le nom du général était de nature à aider et cautionner cette opération, de Gaulle lui répondit: «Mais, M. le ministre des finances, prenez donc le vôtre, c'est un beau nom d'emprunt!» Et nous eûmes l'emprunt Giscard.

Quand il fut élu Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing tenta de se faire admettre à la Société des Cincinnati de France, que présidait alors le duc de Castries, ce qui aurait authentifié, en quelque sorte, au moins l'apparence d'une parenté avec le célèbre amiral de la guerre d'Indépendance de l'Amérique. La Société française déclina poliment, en renvoyant l'affaire à la Société mère, à Washington. Le President-General répondit, le plus aimablement du monde, que cette candidature n'était pas recevable; la Société française était soulagée, sans avoir eu l'embarras de refuser elle-même. Mais, en 1976, pour la célébration du bicentenaire de la Déclaration d'Indépendance américaine, le 4 juillet 1776, le Président de la République fut reçu au siège de la Société mère, à Anderson House, à Washington, avec tous les honneurs dus normalement à un Chef d'Etat. Par élégance on avait placé, dans le grand hall, un buste de l'amiral d'Estaing, qui devait faire oublier le refus de candidature. Le Président, dans sa réponse à l'allocution de bienvenue, ne put s'empêcher de remercier le President-General d'avoir eu la délicatesse de placer le «buste de mon ancêtre» à cette belle réception, à la fois officielle et privée.

L'ascendance royale de Louis XV, par la main gauche, est également une revendication de Valéry Giscard d'Estaing. A ce sujet encore, on raconte - mais on raconte tellement de choses que l'on ne sait plus ce que l'on doit croire - que le Président Giscard d'Estaing aurait demandé au comte de Paris, un jour qu'il était convié à déjeuner à l'Elysée, si le prince ne pourrait pas faire savoir que Sa Majesté Louis XV, même par la gauche main, lui avait laissé quelques gouttes de sang royal. Ce à quoi le prince aurait répondu que, pour Madame Giscard d'Estaing, le sang royal des Bourbon était bien dans ses veines.





Christian de La Malène

s'ils ont la leur, et leur bourgeoisie ancienne, en Ile de France, ne peut désormais réduire le rôle historique de cette famille.

DENOIX de SAINT-MARC, Renaud:

Cet énarque, secrétaire général du gouvernement de M. Balladur, vient d'une famille d'ancienne bourgeoisie du Périgord, près de Bergerac, dans la paroisse de Campsegret, où elle est connue depuis la fin du XVIIIème siècle. La branche actuellement existante de la famille Denoix est connue sous le nom de Denoix de Saint-Marc.

DONNEDIEU de VABRES, Renaud:

Chargé de mission auprès du ministre de la Défense, François Léotard, il appartient à une famille de la haute bourgeoisie protestante du Languedoc, Donnedieu, qui a conservé son ancien surnom terrien de Vabres.

Famille de juristes et de hauts fonctionnaires, bourgeois et protestants, ils ne portent aucun titre, dans les annuaires, qui pourrait faire accroire ce qu'ils ne sont pas; cette sage mesure pourrait être suivie par d'autres.

DUTHEILLET de LAMOTHE, Olivier:

Directeur des relations du travail, au ministère du Travail de Michel Giraud. Une des familles les plus notables et les plus anciennes de la haute bourgeoisie du Bas-Limousin, dit Chaix d'Est-Ange; les Dutheillets sont originaires de Pompadour et ont formé deux branches, venues des surnoms terriens de la famille: de Lamothe et de Lamontézie, représentées aujourd'hui, qui écrivent leur nom du Theillet. Curieusement ils n'ont pas fait enregistrer d'ar-

moiries à l'Armorial général, bien qu'ils fussent connus, depuis le milieu du XVIIème siècle.

Il n'y a pas de prétentions de titulatures, dans les annuaires, et on se réjouit de cette qualité.

ELLOY de BONNINGHEN (d') Antoine:

Ce Commissaire principal de la Marine était à l'état-major particulier du président Mitterrand, à l'Elysée. Sa famille serait originaire d'Irlande et se serait établie en France, sous Louis XIV.

Mais la situation nobiliaire n'a jamais été régularisée et cette famille n'a jamais pris part aux Assemblées de la noblesse, en France, pas plus que son blason n'a été enregistré à l'Armorial général du royaume. M. Courtaux, dans une étude faite sur eux, dit Chaix d'Est-Ange, les qualifie de vicomte héréditaire de Bonninghen, mais cette titulature n'apparaît nulle part. Si ce titre est étranger, il lui fallait une reconnaissance du roi de France pour être porté; on ne trouve rien de tout cela dans les nobiliaires, même si la famille, dans son entier, se dit comte d'Elloy de Bonninghen, dans le *Bottin Mondain*, qui en dénombre six; outre l'abus, souvent dénoncé ici, des titres partagés par les membres d'une même famille, celui-ci est encore plus douteux. Plus on vient de loin, plus on peut fabuler.

GROSSOUVRE (DURAND de) François:

Le conseiller du Président Mitterrand à l'Elysée est d'une famille bourgeoise du Berry, où les Durand acquièrent la terre de Grossouvre, en 1785, dont ils ont gardé le nom; un décret impérial de Napoléon III, le 2 novembre 1864, les a autorisés à s'appeler Durand de Grossouvre.

GUENIN (de) Philippe:

Le Conseiller technique du ministre de l'Agriculture, Jean Puech, dans le gouvernement Balladur, est d'une famille totalement inconnue des nobiliaires et de l'*Encyclopédie* de Dioudonnat, qui la classe aussi dans les familles à découvrir, ce qu'il n'a pas encore réussi à faire. Ils ne sont pas non plus dans les annuaires mondains.

GUILLENCHMIDT (de) Jacqueline:

Conseiller technique du ministre de la Justice Pierre Méhaignerie, née Jacqueline Barbara de Labelotterie de Boisséson, d'une famille noble du Languedoc, anoblée par le Capitoulat de Toulouse, en 1703.

En revanche, la famille de son époux échappe aux investigations des spécialistes, qui ne trouvent rien sur son origine et sa position sociale.

KERVILER (POCARD du COSQUER de) Isabelle:

Elle est à la Mairie de Paris. Sa famille est originaire de Bretagne, où elle appartient à la bonne bourgeoisie du pays; elle eut un notaire, au comté de Largouët, au XVII^{ème} siècle; on note aussi un maître des Eaux & Forêts du roi, à Vannes, au XVIII^{ème} siècle; enfin au XIX^{ème} siècle des officiers de Marine.

Les Kerviler, fort connus en Bretagne, ne portent pas de titre dans les annuaires et cette élégance les honore.

LA MALENE (LUNET de) Christian:

Le sénateur est d'une famille du Rouergue, connue depuis le XVII^{ème} siècle, dans cette région, où elle occupait un rang très honorable dans la bourgeoisie. Les Lunet possédaient plusieurs fiefs, dont celui de La Malène, dans le



Françoise de Panafieu

Gévaudan; c'est par ce fief que leur nom figure dans «L'Armorial général du Languedoc».

La famille Lunet a deux branches: Lunet de La Jonquière et Lunet de La Malène.

LUSSY (de) Xavier:

Le contre-amiral Xavier de Lussy, qui était à l'état-major particulier du Président Mitterrand, à l'Elysée, vient d'une famille bourgeoise du Pays de Bigorre. On trouve cette famille dans «Le Sang de Louis XIV», qui descendent du Grand Roi, par les femmes évidemment.

Les Lussy y sont mentionnés à cause de leur belle alliance avec les Charette de La Contrie, mariage, en 1929, d'Yvonne de Charette avec M. Pierre de Lussy.

MAIN de BOISSIERE, Jean-Baptiste:

Conseiller technique au ministère de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications ne doit pas son nom de Boissière à la station de métro, mais à un décret de changement de nom du 22 novembre 1873, qui a autorisé Henri Main à devenir Main de Boissière.

On ne sait pas pourquoi, mais les décrets de la III^{ème} République étaient assez libéraux pour ces changements de noms.

Ce serait difficile aujourd'hui, d'autant qu'il y a plusieurs familles de Boissière, outre deux qui sont Boissière, sans patronyme, nous avons encore: Bouillet de Boissière, de Loriol de Boissière et de Valleton de Boissière.



Françoise de Veyrinas

Evidemment, dans le *Bottin mondain* on est à Bois-sière et non à Main; c'est un changement de nom qui a changé de main !

MAZANCOURT (SEZILLE de) Thierry:

M. de Mazancourt, Dioudonnat nous apprend que la famille Sézille, originaire du Noyonnais, appartient à la bourgeoisie du pays de Noyon, en Ile de France.

Elle eut un notaire royal à Noyon au XVIIIème siècle, qui était aussi procureur fiscal du comté; les Sézille avaient des terres, qui ont donné leurs noms à plusieurs branches; celle de Mazancourt vient d'un conseiller du roi, en 1743, à Noyon et de Balthazar Sézille, qui était receveur des tailles. Ils ne sont pas dans les annuaires et ils s'en passent fort bien.

MAZIERES (LAFFON de) François:

Le chef de cabinet de M. Edmond Alphandéry, ministre de l'Economie du gouvernement Balladur appartient en fait à une famille Laffon ou Lafont, qui à la suite d'une alliance avec la famille noble Jacobet de Mazières, a ajouté de Mazières à son nom Laffon.

Les Jacobet de Mazières ont été maintenu dans leur noblesse par lettres patentes du 24 octobre 1820. Le dernier du nom, Louis-Félix Jacobet de Mazières n'eut que deux filles: l'une épousa un notaire, M. Rabot, tandis que l'aînée s'était mariée à M. Lafont, chef d'escadron de hussards.

Il n'y a pas de décret de changement ou d'addition de nom; la famille Lafont a simplement ajouté Mazières à son nom. Dans les annuaires ils ont l'élégance de se mettre à Laffon de Mazières, mais cela ne leur donne aucun légalité pour reprendre le nom d'un aïeul, sans autorisation du pouvoir.

MONEGIER du SORBIER Michel:

Vice-président de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés. C'est le silence total sur cette famille Monégier, dont on ne sait pas d'où vient «du Sorbier».

Tous les nobiliaires sont muets et même Dioudonnat l'a classée dans les énigmes qu'il n'a pas encore résolues. Ils sont plusieurs dans le *Bottin mondain*, mais aucun titre ne vient troubler le silence des bons auteurs. C'est de bon aloi.

PANAFIEU (de) Françoise:

Ancien ministre d'Alain Juppé nous savons, pour l'avoir lu dans notre rubrique consacrée au Jockey Club que cette famille bourgeoise est du Gévaudan, où elle était connue dès le XVIIème siècle.

REPAIRE (MATHIAS du), Fabrice:

Conseiller technique du ministre délégué auprès du Premier ministre, M. Pascal Clément, chargé des relations avec l'Assemblée nationale.

Le *Bottin mondain* indique que le comte Fabrice Mathias du Repaire est le fils du comte Adhémar du Repaire, qui, d'après le *Who's Who* est né en Egypte, à Ismaïlia; ce dernier est le fils du comte Alem du Repaire, qui était attaché à la Compagnie du Canal de Suez. On ignore d'où vient subitement le nom de Mathias, que ne porte pas le frère de Fabrice, Jean-Alem; on ignore également l'origine de ce titre de comte du Repaire, qui n'est indiqué nulle part,

dans les nobiliaires. Dioudonnat dit que Meller, dans son «Armorial du Bordelais» parle d'une famille Mathias, bourgeoise du Périgord, originaire de Lanquais, qui a possédé une terre du Repaire. Le nom n'est pas élucidé, mais le titre de comte est, lui, clairement factice et faux. Au moins là on est fixé !

VEYRINAS (HEBRARD de) Françoise:

Ancien ministre du gouvernement Juppé. Certains auteurs ont voulu rattacher les Hébrard ou Ebrard de Veyrinas à la maison d'Hébrard de Saint-Sulpice, mais jamais la jonction n'a pu être établie entre ces deux familles.

Les Hébrard de Veyrinas appartiennent à la vieille bourgeoisie du Limousin, où ils sont connus depuis le XVIème siècle; elle a possédé de nombreux fiefs dans cette province, où celui de Veyrinas, à Nexon, en Haute-Vienne, lui a donné son nom. Les Hébrard de Veyrinas portent leur patronyme, dans les annuaires, sans titre, ce qui est honnête et juste.

VILLEPIN (GALOUZEAU de) Dominique:

Le directeur de cabinet de M. Alain Juppé est le fils de Xavier de Villepin, sénateur des Français établis hors de France. Chaix d'Est-Ange dit, de façon laconique, que cette famille est de haute bourgeoisie, sans indiquer la province d'origine; il lui consacre quatre lignes, ce qui est peu, en donnant les alliances: de Blair (1847), Sazerac de Forges en 1877.



Dominique de Villepin

CHAPITRE IX

LA NOBLESSE ET LA PRESSE

De même que la politique réserve des surprises quant à la noblesse authentique de ses membres, de même certains noms de la presse peuvent nous induire en erreur.

Si la noblesse de l'académicien Jean d'Ormesson, du Figaro, ne pose aucun problème, ainsi qu'il en va pour François-Henri de Virieu, François de Closets, Thierry de Montbrial et Antoine de Caunes sont des bourgeois ou simplement des roturiers sans aucune ancienneté familiale.

Il y aura certainement des oubliés, plus par ignorance que par volonté de l'auteur; on ne peut pas tout savoir; ce n'est ici qu'un aperçu de journalistes, ce n'est donc pas une étude exhaustive de ce qu'est la presse française dans son apparence de noblesse.

Christophe de Roquefeuil (A.F.P.) est d'une fort ancienne noblesse, d'extraction chevaleresque. Les Roquefeuil sont du Rouergue, de Bretagne et du Languedoc. Ils se disent issus de l'antique maison d'Anduze, princes souverains des Cévennes, branche des comtes de Toulouse, «cousins des rois d'Aragon».

François d'Alençon (La Croix): Il s'agit de la famille Poireau, dont Dioudonnat nous dit que Pierre-Léon Poireau Dallençon a demandé, le 10 juin 1961, l'autorisation de substituer à son nom celui d'Alençon ou subsidiairement Dalençon. Rectification est faite au Journal Officiel du 5 août 1961, où Pierre-Léon Poireau demande à substituer à son nom celui d'Alençon ou Dalençon; cette rectification était nécessaire et, cette fois, il n'a pas oublié de mettre une cédille au «c»; autrement c'eût été tomber de Charybde en Scylla ou carrément dans le ridicule. Dans tous les cas, une demande ne veut pas dire acceptation et aucun décret ne semble avoir autorisé le d'Alençon, que porte ce journaliste, qui doit toujours s'appeler Poireau.

Vincent de Féligonde (La Croix): Ce sont les Pellissier de Féligonde, qui ont été anoblis par charge de secrétaire du roi, le 4 juin 1666; ils sont originaires d'Auvergne; on ne voit pas pourquoi il y eut un comte de Féligonde, dans le *Bottin Mondain*, car aucun

titre n'a été accordé à cette famille; rendons hommage aux autres membres des Pellissier de Féligonde, qui ne s'accorde pas de titre.

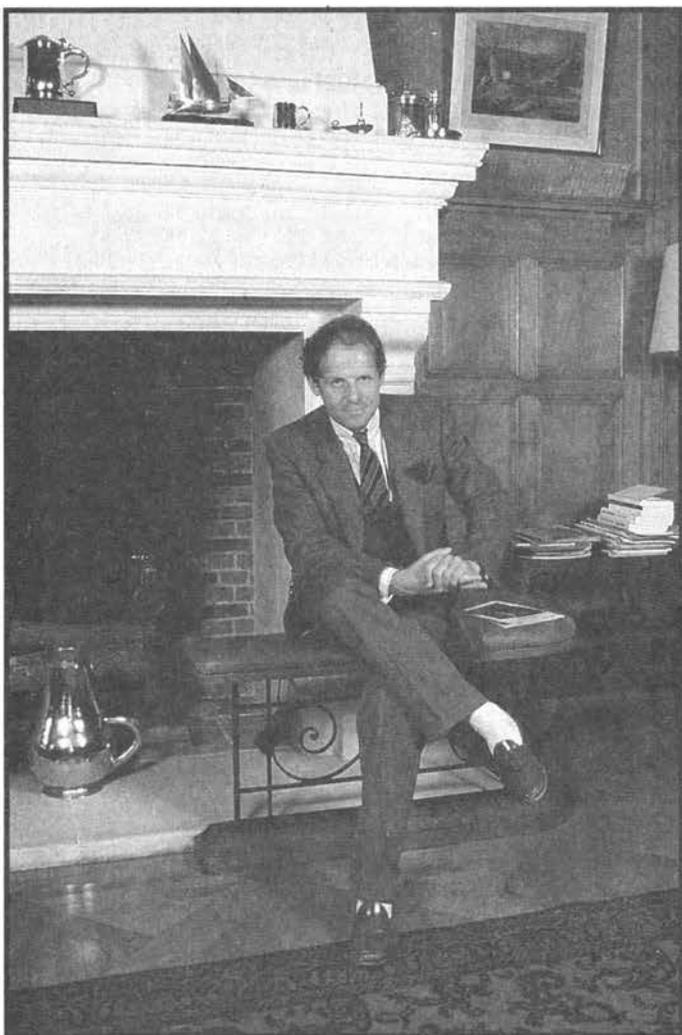
Louis de Courcy (La Croix): il semble que ce soit la famille Roussel de Courcy, qui fut anoblie par Louis XV, en 1745, et qui reçut un titre de marquis, en 1749. Cette famille de l'Orléanais comparut avec la noblesse à Chartres en 1789. Le marquis de Courcy, chef de nom et d'armes, est parfaitement régulier et fait partie des rares titres authentiques de l'ancien régime, mais la ribambelle de comtes, qui le suit, est dans la démesure générale des familles nobles, déjà soulignée ici.

François de Coustin du Masnadaud (Les Echos), d'une maison de la Marche, d'extraction chevaleresque, qui remonte à 1364. François de Coustin est l'auteur d'un ouvrage, «Gens de noblesse aujourd'hui», excellente étude sociale de ce sérail, auquel il appartient.

Albert du Roy de Blicquy (L'Événement du Jeudi): La famille de ce journaliste bien connu est originaire du Quercy, en France, et fut maintenue noble par le roi Louis XV, en 1735. Le petit-fils de celui qui fut maintenu dans sa noblesse s'établit en Belgique, qui était encore sous la souveraineté du roi des Pays-Bas, lequel reconnut sa noblesse, en 1816. Cent ans plus tard, alors



Les gens de la presse comme Bel-Ami n'échappent pas aux vanités



Patrick Poivre d'Arvor dont le d'Arvor provient du nom de plume de son grand-père

que la Belgique était devenue un royaume indépendant, Albert Ier, roi des Belges lui accorda un titre de baron, en 1930, titre confirmé, en 1940, par le roi Léopold III.

François de Closets d'Errey (L'Événement du Jeudi): C'est une famille de polytechniciens, originaire de Champagne, qui s'est établie en Inde, sous Louis-Philippe; l'un d'eux était ingénieur civil à Madras, où existait, au XIX^{ème} siècle, la maison de commerce, de Closets et Cie; ils furent également vice-consul de cette ville.

Adrien de Tricornot (L'Expansion): Est d'une famille de Franche-Comté, anoblie en 1630 par le roi d'Espagne, Philippe IV, avant que cette province ne devînt française, sous Louis XIV, en 1678. Louis XV les a faits baron du Tremblois, en 1749. La branche aînée est devenue de Tricornot de Rose par décret du 21 août 1875.

Yann de L'Ecotais (L'Express): Nous avons cherché partout, sans rien trouver ni sur le nom, ni sur la particule; alors nous avons renoncé, en attendant d'être inspiré ou informé.

Dominique de Montvallon (L'Express): Est de la famille de Barrigue de Fontainieu et de Montvallon, qui fut anoblie par charges de secrétaires du roi, en 1714, pour la branche de Fontainieu, et en 1702 pour la branche de

Montvallon; cette famille est de Marseille.

Thierry de Montbrial (Le Figaro): Brillant fonctionnaire, X-Mines sa famille vient de Guyenne, où elle était honorablement connue dans la bourgeoisie de cette province; on sait peu de chose sur elle sinon que le Grand Armorial de France donne ses armoiries, mais sans commentaires.

Patrice de Plunkett (Le Figaro): Les Plunkett sont d'origine irlandaise et ils ont reçu un titre de baron, en 1827, de George IV, roi d'Angleterre et d'Irlande. La famille de Plunkett a été convoquée aux assemblées de la noblesse de Metz en 1789. La branche irlandaise de la famille a bien un titre de baron anglais et les Plunkett de France ont le souci des titulatures légitimes, en ne portant aucun titre dans ce pays.

Véziane de Vezins (Le Figaro): Cette maison de vieille noblesse, d'extraction chevaleresque du Rouergue, est celle de Levezou de Vezins, à laquelle appartient cette journaliste, cette maison est dans les cent premières des plus anciennes de France, connue depuis Bernard en 1264.

Mathieu de Laubier (France-Soir): Il est d'une famille bourgeoise, qui vient d'Aunis, où elle est connue depuis la fin du XVII^{ème} siècle, dans la paroisse de Sompt, dans les Deux-Sèvres. Ils se sont fixés en Bretagne, au siècle dernier. Tout cela ne justifie nullement un titre de comte, fort abusivement porté par deux membres de la famille, même si cette mauvaise habitude date du siècle dernier; par bonheur les autres membres de la famille, plus nombreux et plus sages, ne portent pas de titre.

Ithier, marquis de Roquemaurel (Hachette): Tient une place de choix dans le groupe, dont il a été PDG de 1967 à 1976. Cette famille appartient à la noblesse d'ancienne d'extraction d'Auvergne, dont l'ancienneté se situe vers 1420. Son fils, **Gérald de Roquemaurel**, énarque est membre du conseil de gérance des NMPP, depuis 1986.

Bruno de Camas (Le Monde): Est de la famille Malivoire de Camas. Il y a bien eu un baron d'Empire, en 1808, dans



Yann de L'Ecotais de L'Express

la famille Filhol de Camas, titre confirmé par Louis XVIII, en 1817, mais cette famille est éteinte dans les mâles, dont le dernier a emporté le titre avec lui. Cependant la petite-fille du premier titulaire épousa Paul Malivoire et obtint, par un décret de 1889, de s'appeler Malivoire Filhol de Camas. Le nom est donc légal, mais du nom au titre il n'y a qu'un pas, que fit la famille Malivoire; ils portent, dans le *Bottin Mondain*, le titre, totalement abusif de baron de Camas et, tant qu'à faire, ils sont quatre barons, alors que les Malivoire sont de petite bourgeoisie et roturiers. Il est vrai que Le Monde est un journal bourgeois et, si M. de Camas avait été vraiment baron, *Le Monde* l'aurait-il accepté ?

Comte Jean de Montmort (Marie-Claire):

Est administrateur du groupe. Les Loppin de Montmort, originaires de Bourgogne, ont été anoblis par charge conseiller à la Chambre des comptes de Dijon, en 1585. La Restauration les a faits comte de Montmort, par lettres du 16 décembre 1826.

Antoinette de Chavanes (Journal des Maires):

Est de la famille de Boutechoux de Chavanes, qui est originaire d'Arbois, en Franche-Comté, alors terre du Saint-Empire, quand elle fut anoblie par la charge de secrétaire du roi, en 1525; ce roi était, à la fois, Charles Ier d'Espagne et Charles-Quint, empereur d'Allemagne; la noblesse du Saint-Empire fut reconnue par les rois de France et Louis XV leur accorda un titre de comte, en 1765; c'est un des rares titres d'ancien régime, représentés fort légitimement aujourd'hui. De plus, comme si cela avait été nécessaire, ce titre de comte fut confirmé par décret impérial du 12 mai 1860.

Aymar du Chatenet (Le Nouveau Dimanche): Sa famille Descubes ou des Cubes du Chatenet est du Poitou et du Limousin et s'est agrégée à la noblesse au XVIIIème siècle; elle vota noble à Montmorillon en 1789. Une branche, Descubes de Lascaux est demeurée non noble. (dixit *Dictionnaire de la noblesse*).

Anne Tézenas du Montcel (Le Nouvel Economiste): Est d'une famille bourgeoise du Forez, qui a gardé le nom de la terre du Montcel, apportée par mariage au XVIIIème siècle (Dioudonnat).

Stanislas Chassin du Guerny (Le Nouvel Economiste): Est d'une famille bourgeoise de Bretagne, connue depuis le XVIIème siècle, qui venait du Bourbonnais, sa province d'origine. Elle est établie à Quintin, dans les Côtes d'Armor, depuis ce temps. Ces deux familles du Montcel et du Guerny ne portent aucun titre, dans les annuaires et cela les honore.

Hector de Galard (Le Nouvel Observateur): C'est sans doute le seul journal de gauche qui ait, parmi ses fondateurs, un descendant authentique de Henri IV et de Louis

XIII par Philippe, duc d'Orléans, le Régent, et de sa maîtresse, Christine-Charlotte Desmares, sociétaire de la Comédie Française. Hector de Galard, du rameau Galard-Saldebru de l'illustre maison de Galard, en Gascogne, qui, depuis près de dix siècles, possède, sans discontinuité, le château de Terraube. Le bisaïeul du marquis de Galard-Saldebru avait épousé Marie-Laure de Ségur, descendante de ce sang royal.

Michel de Pracontal (Le Nouvel Observateur): Est le rare aristocrate de cette publication, sa famille est de Normandie et fut anoblie en 1681, par lettres de relief, parce qu'elle avait été condamnée pour usurpation de noblesse, en 1667. Noblesse confirmée en 1730 et 1789.

François de Witt (Challenges): D'une famille de noblesse hollandaise, originaire d'Amsterdam, où elle est connue depuis le XVIème siècle et eut un échevin de la ville en 1781;

sa noblesse étrangère n'a jamais été reconnue en France.

Laure Boulay de la Meurthe (Point de Vue-Images du Monde): Directrice de la revue, elle appartient à une famille de Lorraine, qui fut créée comte de l'Empire en 1808. Les Boulay sont d'origine fort modeste, issus d'un maréchal-ferrant et laboureur, père du comte de l'Empire. Antoine Boulay, avant que l'Empire ne le distinguât, fut, à Nancy, accusateur public, aux temps révolutionnaires du Directoire; député de la Meurthe au Conseil des Cinq-Cents, il prit le nom de son département pour se distinguer de son collègue Boulay-Paty et devint Boulay de la Meurthe, nom gardé depuis par la famille.

Avec une ascendance, révolutionnaire et bonapartiste, Laure Boulay de la Meurthe dirige la revue la plus snob, la



Boulay de la Meurthe par Daumier

plus princière et la plus royale de la presse française.

Renaud de Clermont-Tonnerre (Point de Vue-Images du Monde): Il a épousé la soeur de Laure Boulay de la Meurthe, ce qui est une belle alliance pour les Boulay.

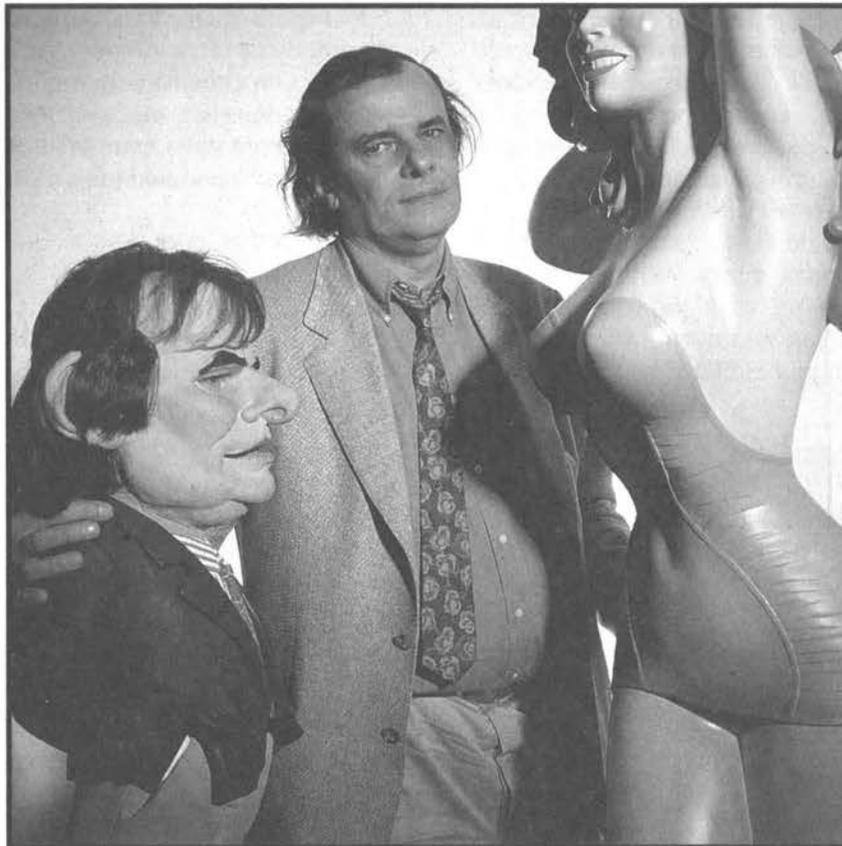
Doit-on présenter les Clermont-Tonnerre, maison d'extraction chevaleresque du Dauphiné, dont l'origine remonte à 1080, qui ont eu les Honneurs de la cour et ont un duc depuis 1759 ?

Yseult de Blacas (Point de Vue-Images du Monde): Elle est la soeur de Laure Boulay de la Meurthe, qui a fait de la revue un consortium familial; elle avait

épousé le comte Alexandre de Blacas d'Aulps, fils du duc de Blacas, descendant du compagnon d'exil et ami du roi Louis XVIII, qui le fit duc en 1821. Yseult Boulay de la Meurthe continue à signer Yseult de Blacas ses reportages dans les châteaux, bien qu'elle soit divorcée et que M. de Blacas se soit remarié avec Christine du Breil de Pontbriand, qui est aussi une maison d'extraction chevaleresque de Bretagne. Décidément on revient toujours parmi les siens.

Vincent Huon de Penanster (Point de Vue-Images du Monde): Il vient d'une ancienne famille bourgeoise de Bretagne, issue de Michel Huon, notaire royal à Lannion, à la fin du XVIIIème siècle; sous l'ancien régime, la profession de tabellion était considérée comme dérogeante. La belle-mère du fils du notaire, Pierre-François, étant née Huezno de Penanster, la famille fit une demande de changement de nom, qui fut acceptée par décret du 19 novembre 1859, les autorisant à s'appeler: Huon-Penanster; ce n'était sans doute pas suffisant pour le standing de la famille, qui obtint un autre décret, du 30 mars 1925, les autorisant à prendre: Huon de Penanster, sans oublier la particule trompeuse, qui fait monter bourgeois et roturiers dans la bonne société, avec l'aide la loi. Ils ont cru pouvoir se rattacher aux Huon de Keramédan, dont ils ont pris les armes, famille noble bretonne d'ancienne extraction, éteinte, en 1790, mais ce n'était qu'une illusion. Il convient d'ajouter que les Huon de Penanster n'ont jamais porté de titre fallacieux, ce qui leur vaut un compliment.

Louis de Chaisemartin (Presse-Océan): Est tout à fait inconnu des nobiliaires et même de la fausse noblesse, puisque Dioudonnat le met dans ses énigmes à résoudre. Ils sont nombreux dans le *Bottin mondain*, mais ne portent



Alain de Greef

pas de titre; il faut donc les chercher, mais non pas les poursuivre.

Catherine Galitzine (Reader's Digest): Les Galitzine sont issus du grand-duc de Lituanie, au XIVème siècle, le prince Guedimine, dont le petit-fils vint s'établir en Russie, en 1408; la dignité princière lui fut reconnue, comme ancienne maison régnante, par de nombreux arrêts du Sénat impérial de 1790 à 1880. Une branche, issue du prince Petr Alexeevitch, est devenue française, depuis l'émigration de celui-ci en France, en 1820 et sa conversion au catholicisme.

Soizic de Kerhor

(Reader's Digest): C'est la famille Lostie de Kerhor, d'ancienne bourgeoisie bretonne, connue en Bretagne depuis le milieu du XVIIème siècle. Elle vient de Jean Lhostis ou Lostis ou Lostie, qui avait épousé, en 1665, Gillette de Keravis de Kerhor, d'une famille noble de Bretagne; d'où Lostie de Kerhor. Dioudonnat indique que, le 18 février 1970, Jean-Louis Maldonado, né à Kénitra (Maroc), demande un changement de nom pour s'appeler Lostie de Kerhor ! On ne sait pas ce qu'en pensent les Lostie de Kerhor, qui figurent nombreux dans le *Bottin mondain*, sans titre présumptueux, ce qui nous rassure tout à fait sur la qualité de cette vieille famille bretonne.

Marie-Solange de Vaugelas (Reader's Digest): Famille Vincent de Vaugelas, qui est du Lyonnais, et fut anoblée par charge de secrétaire du roi, en 1761.



Le baron d'Astier de la Vigerie

Arnaud de Puyfontaine (Télé-Poche): Il appartient à la famille Conte-Roy de Puyfontaine, issue d'Antoine Conte, dont l'épouse, Victoire Epstein, devenue veuve, se remaria à Charles Roy, devenu de Puyfontaine par décret du 25 juillet 1860 et comte romain par bref de 1876. Il adopte les deux fils aînés de sa femme, qui deviennent Conte-Roy de Puyfontaine; le troisième frère, Philibert, est autorisé à joindre à son nom celui de Roy de Puyfontaine, par décret du 29 janvier 1905. Avec le nom, qu'ont les trois frères, ils prennent aussi le titre de comte, sans que l'on soit certain que la titulature romaine était héréditaire; dans tous les cas, rien n'était possible et tout est faux, sauf le nom, qui est légal, mais non noble.

Gilles de Courtivron (Télérama) : Le Compasseur Créqui Montfort de Courtivron, originaire de Bourgogne, qui fut anoblie par charge de conseiller au parlement de Dijon, en 1720. Marquis de Courtivron par Louis XIV en 1698, titre de marquis héréditaire confirmé par Charles X, le 19 février 1829. Ils ont été admis aux Honneurs de la cour, en 1779, ce qui est rare pour une famille, d'origine bourgeoise, anoblie par charge; il fallait donc que le roi leur reconnût quelque mérite pour les admettre dans ses carrosses.

François d'Orcival (Valeurs Actuelles): Qui est un pseudonyme pour Amaury de Chaunac-Lanzac, maison d'extraction chevaleresque du Quercy et du Périgord, qui s'installa dans le Sarladais (Sarlat) au XVIème siècle; pour les Honneurs de la cour, en 1787, il est précisé que cette maison «est connue depuis 1265 et prouve sa filiation depuis 1393».

Leur nom et leurs armes figurent à la Salle des croisades de Versailles. Le titre de vicomte leur fut confirmé par lettres patentes du 7 avril 1869.

Ils l'ont conservé, bien que le colonel de dragons, premier titulaire, mourût sans alliance. Bien d'autres, beaucoup moins anciens, l'ont fait, alors !

Nous avons gardé le meilleur pour la fin, puisque **l'Humanité** a eu deux vrais aristocrates dans ses rangs: comme administrateur, le marquis **Jacques Meaudre de Sugny**, que l'on avait surnommé «le marquis rouge»; le baron **Emmanuel d'Astier de La Vigerie** qui avait aussi des surnoms: "l'anarchiste en escarpins" ou évidemment «le baron rouge». Depuis que l'on sait que l'argent du duc d'Orléans a payé les piques, qui ont pris la Bastille et que Philippe-Egalité a voté la mort de son cousin le roi, nul ne

Les faire-part de M. de Virieu

François de Coustin, dans son excellent ouvrage Gens de noblesse aujourd'hui, rapporte une anecdote, à lui confiée par M. de Virieu. En 1987, deux annonces de mariage sont parues dans Le Monde et dans Le Figaro émanant du père qui mariait sa fille: dans Le Monde apparaissait Mr. François Henri de Virieu et, dans Le Figaro, le marquis François-Henri de Virieu. «Cela a été pour moi un vrai problème, confie le marquis, que j'ai résolu comme cela. Je ne pouvais pas mettre «marquis» dans Le Monde où j'avais été journaliste, ni «monsieur», dans Le Figaro alors

que je souhaitais faire figurer ma mère dans l'annonce. C'est pour elle plus que pour moi que j'ai fait cette distinction». Il fit la même chose pour ses faire-part, les uns, mondains, avec son titre, les autres, sans, pour ses amis du club de football, dont il s'occupe, à Marly-le-Roi. D'ailleurs, on ne sait pas pourquoi le titre de M. de Virieu lui pose un problème, puisque les Virieu n'ont pas de titre, fondé sur let-

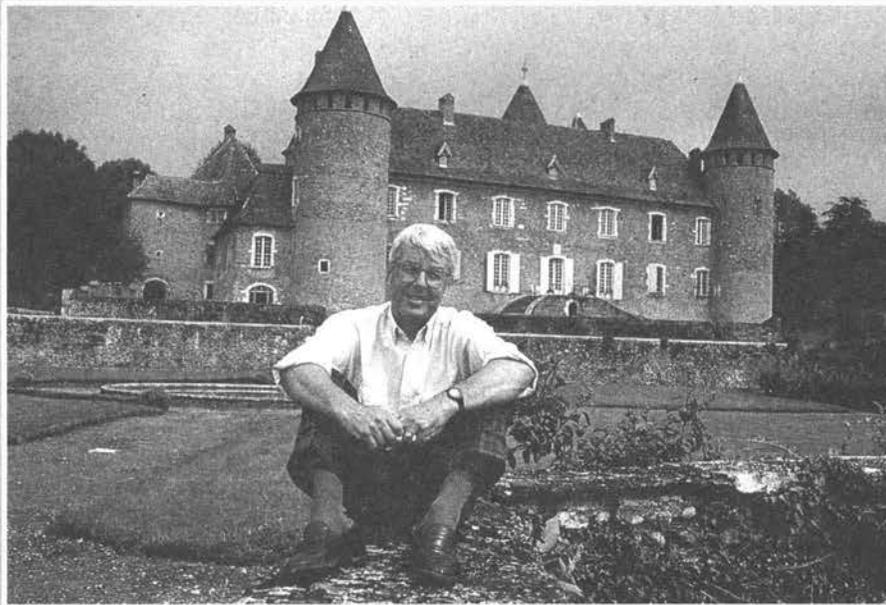
tres patentes, donc légalement reconnu. C'est vrai qu'une ancienne maison, comme la sienne, porte des titres, dits immémoriaux, et qu'ils ont été reçus aux Honneurs de la cour comme marquis ou comte; c'est un précédent de valeur, une grâce du roi, mais non une reconnaissance de titu-

lature; nous avons déjà parlé du laxisme de la monarchie pour les titres de l'ancien régime. Comme pour beaucoup de vieilles familles de l'aristocratie, nous ne pouvons pas demander au marquis de Virieu d'être plus royaliste que son roi.

Qu'il y ait, comme dans toutes les familles, plu-

sieurs comtes de Virieu, ce n'est pas une étrangeté mondaine, mais qu'il y ait deux chefs de nom et d'armes, marquis de Virieu, bien séparés, est plus surprenant; en effet, son cousin, l'agent de change de la charge Cheuvreux-de Virieu s'intitule aussi marquis de Virieu, sans prénom évidemment.

En résumé, sur son faire-part, «monsieur» François-Henri de Virieu était dans la vérité de l'histoire !



François-Henri de Virieu et son château

s'étonne plus de ces situations, qui font plutôt sourire, encore que d'autres s'en choquent.

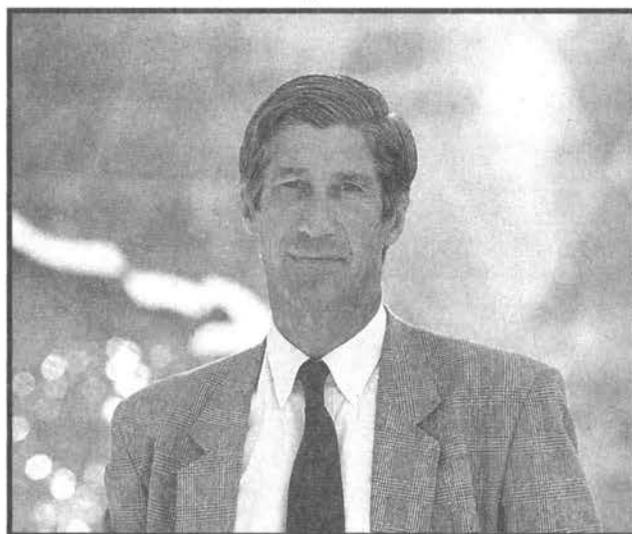
On peut encore ajouter **Bertrand de La Villehuchet** qui a été directeur de la publicité à «Femmes d'aujourd'hui» et est actuellement président d'Interquot, grande agence de publicité de la presse. Sa famille est celle des Magon de La Villehuchet, originaires de Saint-Malo, en Bretagne, qui furent anoblis par charge de secrétaire du roi, en 1675, et maintenus dans leur noblesse en 1701. Le *Dictionnaire de la noblesse* dit que «cette célèbre dynastie malouine fut une des rares familles catholiques, venues à la finance, à la fin du XVIII^{ème} siècle, qui mit à la disposition de la monarchie des fonds destinés à sauver Louis XVI, lors de son procès, pour acheter les députés favorables au roi». Ils ont plusieurs branches: Magon de La Giclais, de La Vieuville, de La Villehuchet et de Saint Elier.

Dans le domaine de l'audiovisuel, radio ou télévision, nous avons noté:

Thierry de Scitivaux: M. de Scitivaux de Greiche est d'une famille, anoblie par lettres de Louis XVIII, du 29 juin 1819 et une ordonnance de Charles X, du 4 mai 1825, l'a autorisée à ajouter de Greiche à son nom. Dans les annuaires mondains, ils sont tous comte, à la suite du mauvais exemple, donné par le roi Louis XVIII, que la noblesse a suivi depuis et conserve jalousement. D'abord il n'y a pas de lettres de comte pour cette famille et, comme elle n'est pas de noblesse immémoriale pouvant revendiquer un usage ancestral de cette titulature, ce titre est déplacé et sans valeur. En revanche, la valeur du journaliste est réelle et ni sa qualité ni son talent ne sont ici en cause.



Yolaine de La Bigne



Joël de Rosnay qui devrait être Joël Dulong

Antoine de Chalvron: ce journaliste est un Guillier de Chalvron; cette famille apparaît, dans le *Bottin mondain*, soit avec le titre de comte, soit sans titre, ce qui est plus raisonnable, car Dioudonnat l'expédie, de façon lapidaire: «Inconnue des nobiliaires».

Alain de Greef: nous avons cherché partout, sans rien trouver, ni sur le nom, ni sur la particule; le directeur des programmes de Canal +, nous pardonnera, mais il n'apparaît dans aucun annuaire qui aurait pu nous mettre sur une voie possible. Nous resterons donc aussi silencieux que M. de Greef est discret.

Christian de Pennart: est d'une noblesse d'ancienne extraction de Touraine, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1668. Cette famille, de noblesse immémoriale, remontant à 1448, ne porte pas de titre, dans les annuaires, car elle sait qu'elle n'en pas; cette rare élégance est à souligner et devrait en inspirer plus d'un.

Antoine de Caunes: appartient à l'ancienne bourgeoisie du Languedoc, des environs de Narbonne, qui est connue depuis le XVII^{ème} siècle. La famille de Caunes ne porte aucun titre.

Patrice des Mazery: Ce journaliste de Canal + est aussi crypté que sa chaîne et nous n'avons rien aperçu qui puisse nous donner son code. Nous attendons donc que l'informatique ou l'histoire nous indique d'où est sa famille et ce qu'elle est.

Joël de Rosnay, chroniqueur scientifique est conseiller directeur de l'Institut Pasteur et a été directeur de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette.

Il appartient à la famille Dulong de Rosnay, originaire de la Champagne, qui fut anoblie, sous l'Empire, avec un titre de baron, par lettres du 1^{er} janvier 1813, et un titre de comte héréditaire, sous la Restauration, par lettres du 6 octobre 1827.

En fait, Claude-Louis Dulong était médecin, à Rosnay, et, quand l'Empire le distingua, il ajouta le nom de son village au sien pour s'appeler Dulong de Rosnay. La famille figure, dans les annuaires, sous son nom: Dulong de

Saint-Fargeau le régicide

Pour en terminer avec le conventionnel régicide on rappellera que le vote de ce grand aristocrate lui coûta la vie.

Le soir même, le 20 janvier 1793, Saint-Fargeau dînait chez Février, restaurant à la mode du Palais-Royal, lorsque Paris, un ancien garde du corps de Louis XVI, s'avança vers sa table et lui demanda si c'était bien lui qui avait voté la mort du roi; Saint-Fargeau répondit: «Oui, mais je ne suis pas un scélérat; j'ai voté selon ma conscience». A ces mots, Paris sortit son sabre de sa houppe et le lui enfonça dans le flanc.

La Convention le déclara héros de la Révolution, exposa son corps ensanglanté sur le piédestal vide de la statue de Louis XIV renversée Place Vendôme et lui fit des obsèques nationales.

On mit le héros révolutionnaire au Panthéon, que l'on avait inauguré, deux ans plus tôt, avec la dépouille de Mirabeau.

Mais la Révolution a des gloires éphémères et en 1795 on rendit Saint-Fargeau à sa famille.

Sa fille de onze ans, dont descend Jean d'Ormesson, fut déclarée pupille de la nation.



Rosnay et c'est bien, mais Joël, dans le *Who's Who*, n'indique pas son patronyme Dulong; il a tort, car le baron et le comte viennent du général Dulong et non de Rosnay; sa noblesse authentique aussi.

Yolaine de La Bigne, qui appartient à la famille de La Bigne de Villeneuve, d'ancienne bourgeoisie bretonne; elle revendique la même origine que la famille noble de La Bigne, d'ancienne extraction de Normandie, sans que le point de jonction ait été établie; toutefois les La Bigne ont accepté cette communauté d'origine. Cette famille de La Bigne de Villeuve, dit Chaix d'Est-Ange, aurait perdu sa noblesse par dérogeance avant la Révolution. Sans s'affoler les La Bigne de Villeneuve ont un titre de comte, dans le *Bottin mondain*. Yolaine y figure, comme Mme Régis Guignard. Si ce n'est pas elle, alors elle est une vraie La Bigne et une vraie noble; dans le cas contraire, la bourgeoisie la garde.

Patrice de Carolis: Sa famille nous est totalement inconnue; elle n'apparaît nulle part et on ne sait pas d'où elle vient, ni qui elle est. On restera donc muet comme tout le monde.

Chantal de Granpré nous est également totalement inconnue, encore que sa voix doit séduire les pays étrangers à RFI, pour autant que ce soit elle qui ait le micro.

Jean-Marc de Felice: Il appartient à une famille protestante d'origine italienne, venue se fixer en France au XIX^{ème} siècle. On trouve un Fortuné de Felice, né à Rome en 1723, qui devint professeur de mathématiques à l'Université de Naples. Il y a une autre famille de Félice, qui appartenait à la noblesse de Basse-Normandie, par un anoblissement de 1423, mais elle s'est éteinte avant la Révolution.

Patrick Poivre d'Arvor, dont les initiales ont conquis la célébrité. Patrick Poivre, dit Dioudonnat, demanda, le 17

février 1972, au Havre, l'autorisation de s'appeler Poivre d'Arvor. Emmanuel Ratier, dans son «Encyclopédie politique française», explique qu'Arvor était le nom de plume d'un grand-père, qui publiait, sous ce pseudonyme, des poèmes à compte d'auteur.

Emmanuel de La Taille: est originaire de l'Orléanais, d'une famille noble d'ancienne extraction, dont la filiation remonte à 1437, dit Régis Valette. Jean de La Taille (1540-1608), dit le *Dictionnaire de la noblesse française*, a été poète et huguenot. Cette famille a plusieurs branches: des Essarts, Lolainville et Trétinville, toutes de la même souche; d'après Régis Valette, ils sont 82 représentants vivants. D'ailleurs le *Bottin Mondain* est inondé de comtes de La Taille, de quelque branche que ce soit; une noblesse immémoriale, on le sait, peut tout se permettre; quelques-uns cependant, devant cette inflation, ne portent pas de titre et leur sagesse est considérée ici comme exemplaire.

Patrice du Tertre: Le problème est de savoir si ce grand reporter est un du Tertre, tout court, sans patronyme; dans ce cas il est de noblesse d'ancienne extraction du Boulonnais. Dans le cas contraire, les Andrieux du Tertre, Bedel, Caillet, Couetoux, Le Gall, toujours du Tertre, sont tous de fausse noblesse, mais de vraie roture.

Laure Debreuil: C'est en fait la princesse Laure de Broglie, fille du prince Guy de Broglie et de Jeanne-Marie de Maillé de La Tour Landry. François de Coustin, qui est bien informé et raconte mieux encore, nous livre le secret de ce pseudonyme: quand la jeune Laure s'est présentée au journal *Le Monde* comme stagiaire, on lui fit comprendre que son nom était beaucoup trop «aristo» pour ce journal bourgeois. Elle tourna habilement le problème, en proposant d'écrire son nom phonétiquement et Broglie (que l'on prononce Breuil) est devenu Debreuil. *Le Monde* alors, avec courage, lui donna sa chance et son nom de journaliste, qu'elle a gardé depuis.

LA PETITE HISTOIRE DU CRAPOUILLOT

Le Crapouillot, petit mortier utilisé dans les tranchées en 1915, a donné son nom au journal fondé par Jean Galtier-Boissière en août 1915. La gazette était présentée comme "rédigée en première ligne par des Parisiens dont le poil est indiscutable, ne s'adressant pas seulement aux guerriers, mais voulant apporter aux immobilisés de l'arrière un peu de l'air vivifiant du front, afin de prouver aux parents et amis des combattants qu'un séjour prolongé dans les tranchées n'avait pas altéré chez leurs chers poilus la gaieté traditionnelle des français au feu. Courage les civils".

Durant les quatre années de guerre, le ton humoristique des poilus parisiens "décidés à ne pas s'en faire", évolua pour devenir une feuille de guerre réaliste publiant des croquis de première ligne et des récits sincères des batailles, évitant le bourrage de crânes de la plupart des journaux de l'époque; ce qui lui valut d'être censuré officiellement à plusieurs reprises .

Le succès que connut le Crapouillot s'appuya sur des récits de combattants directs ainsi que sur des illustrateurs tel A. D de Segonzac, André Warnod et Jean-Loup Forain, parmi tant d'autres .

Nous avons sélectionné, en bonnes feuilles, les articles parus pour la première fois dans les colonnes du Crapouillot, de Pierre Mac Orlan, de P. Drieu la Rochelle.

LES AVENTURIERS par Pierre Mac ORLAN

A Charles-Henry Hirsch.

Nous étions neuf ou dix de cette race dans le régiment. Les hasards de la vie ou plutôt les exigences imposées par une vocation élégante, nous avaient courbé vers des métiers ridicules, çà et là, sous différentes lumières. Quand on a travaillé longtemps dans sa jeunesse contre ses goûts, il résulte de cet écoeurément une absence complète de morale. Et cela sans aucune prétention, parce que, tout de même, pour bien concevoir le bien et le mal, il ne faut pas être la victime d'une faim quotidienne inassouvie.

Dans ces conditions, la guerre fut une pierre de touche qui nous permit d'essayer la qualité et la pureté des souvenirs littéraires puisés, pour l'ordinaire, dans des ouvrages rares, difficiles à se procurer et dont les noms d'auteurs ne touchent la mémoire que des lecteurs prédestinés.

C'est pourquoi notre admiration, malgré l'horreur d'une destruction mathématique, allait vers les hommes de la Légion Etrangère, de la Coloniale et des Bataillons d'Afrique.

* *
*

M. Albert Erlande a écrit sur la Légion Etrangère un livre de valeur. On ne peut que lui reprocher de n'avoir vu dans son ouvrage que l'esprit de sacrifice et la discipline du légionnaire. La guerre actuelle a d'ailleurs modifié le recrutement des hommes des régiments étrangers. Ce ne sont plus ceux de Bel-Abès et de Saïda qui n'acceptaient la capote bleue et la ceinture de flanelle serrée sous le ceinturon qu' en ma-

nière de conclusion à des aventures dont chacun gardait le secret sans ostentation.

Les nouveaux légionnaires se sont engagés par enthousiasme et pour servir la France en danger. Ils ne connaissent pas les marches hallucinantes dans le Sud à la "montée" (1) ou la vie bourgeoise du Tonkin quand chacun possède sa congai et quand, en marge de la société, on peut vivre comme un élément quelconque de cette même société, mais avec une différence dans les plans qui permet aux âmes sensibles de concevoir l'aventure imminente.

Car l'aventure est dans l'imagination de celui qui la désire.

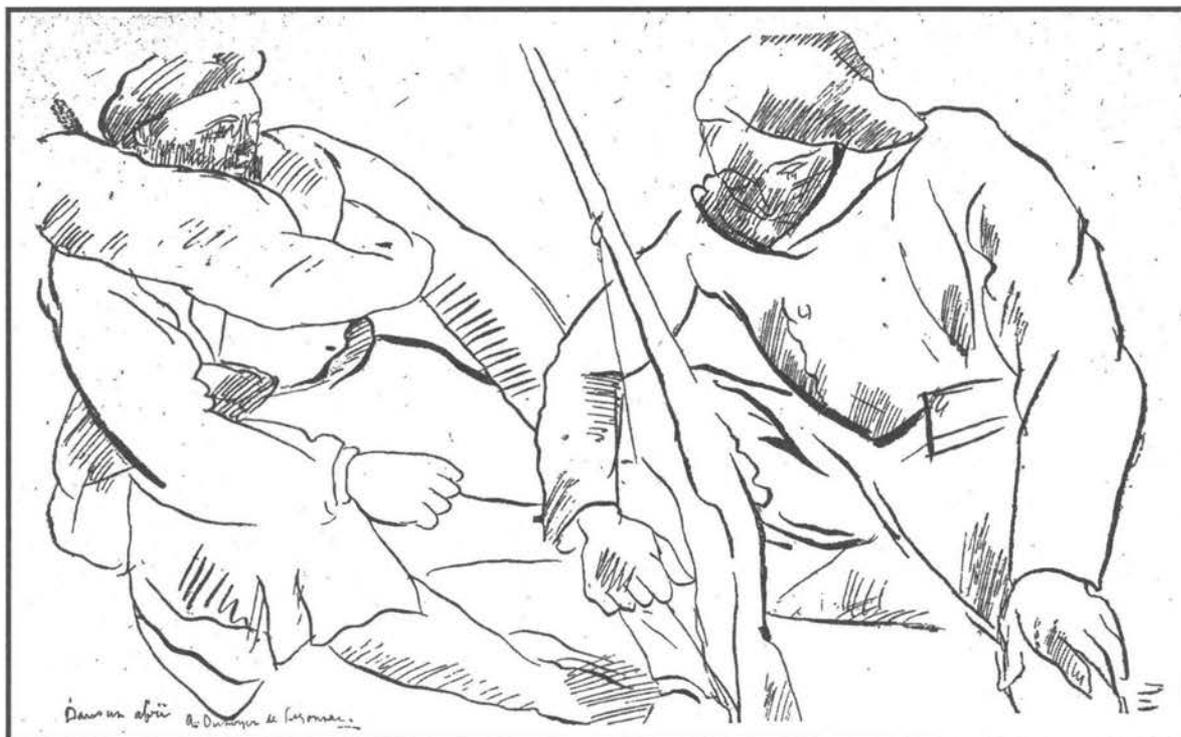
Un bataillonnaire de Belleville deviendra un aventurier en imaginant le Kef, le Sud, les oasis et les "Fathmas". Un colonial deviendra un aventurier pour avoir évoqué, entre deux chansons de caserne, les vahinés d'O'Tahiti, les congais d'Hanoï ou les moussos du Sénégal.

Pour créer une aventure il faut une fille et, à notre époque, qu'elle soit d'une autre essence que les filles sacrées de nos climats.

* *
*

Le soldat de la Grande Guerre, bien que les gens de l'arrière aient tenté l'impossible pour lui donner un argot de circonstance, n'a pas inventé une langue spéciale comparable à celle des grivois; langue assez hermétique pour permettre au capitaine Marc de Papillon de Lasphrise, celui qui écrivait des sonnets érotiques "en langage enfantin", d'écrire également:

(1)Compagnie montée.



*Acçipant du Marpaut la Galière pourrie,
Grivolant porte-flambe enfille le trimart, etc..., etc.*

Le soldat ou le "grivolant porte-flambe" de la Grande Guerre n' a pas d' argot spécial. Il emprunte aux civils la vulgarité du mot: poilu, mais résiste devant le mot Rosalie qui tendrait à indiquer sa baïonnette. Les autres termes d'argot, soi-disant militaire, sont empruntés à l'argot populaire parisien, aux déformations de patois et enfin à l'argot véritablement militaire qui est la langue des véritables aventuriers: Légionnaires, coloniaux et bataillonnaires.

L'esprit d'aventure ne peut s'exprimer dans la langue de tout le monde. Il lui faut des moyens d'expression en rapport avec les imaginations d'élite qui tendent vers ses buts mystérieux.

François Villon ne devint un aventurier intéressant qu'au jour où affilié à la bande de la Coquille en qualité d'indicateur peu courageux, il jargonne le jobelin dans des poèmes infiniment émouvants. Le document du procès des Coquillards, écrit par Jean Rabustel et conservé dans les archives de Dijon, fait plus pour l'histoire aventureuse de l'écolier parisien que toutes les études d'intelligence strictement universitaire.

Ainsi les aventuriers de race possèdent leur langue brutale, directe et parfois précieuse. C'est ce langage bigarré qui donne un charme sauvage aux chants de casernes de Rudyard Kipling. Cet argot seul peut évoquer les belles filles offertes en proie dans le cadre où elles se meuvent et il y a peu de soldats d'infanterie de marine, pour employer un terme tombé en désuétude, qui ne soit capable d'imaginer en poète une femme de couleur dans un décor tropical que Gauguin eût aimé.

Avec la guerre actuelle, cet esprit tend à disparaître puisqu'il est difficile d'imaginer, même pour les esprits les plus enclos, un coin quelconque de ce vaste monde où les filles, dont la rare qualité était d'être nues et innocuées, ne soient

maintenant appliquées à tourner des obus de différents calibres.

On ne traverse pas la mer pour voir une négresse diriger un tour. Désormais, la mer n'est plus l'inquiétante séparation entre ce qui est le domaine de l'irréel ou de l'invention littéraire. Nos jeunes neveux ou nos fils, pensions-nous, ne s'engageraient jamais dans l'infanterie coloniale. Pour quoi faire ?

* *
*

Les mots et particulièrement les noms qui servent à donner une personnalité aux unités combattantes créent également l'esprit d'aventure chez ceux qui en bénéficient. Les mots: artilleur, cuirassier, fantassin de ligne et sapeur de génie, ne peuvent réveiller les imaginations calmes et donner de l'essor aux plus excessives. Nous ne pensons pas diminuer la part de haute bravoure et l'esprit de sacrifice de ces armes. Dans cette guerre tous les soldats combattent courageusement et la majorité pour un idéal social. Par contre des mots comme: bataillonnaires, légionnaires, coloniaux découvrent les plus vastes horizons et les soldats inscrits sous cette désignation connaissent ce "cafard" spécial et littéraire qui les tourmente comme le vent de la mer tourmente les matelots débarqués depuis trop longtemps.

Les régiments spéciaux qui, en temps de paix, furent composés d'aventuriers, savent créer dans leurs rangs une atmosphère d'étrangeté puissante et colorée. A tel point que les jeunes recrues qui n'ont pas connu les ciels d'Afrique ou d'Asie adoptent, malgré cela, un vocabulaire qui tient leur imagination en travail et les présente, aux yeux des autres soldats, comme des personnages d'exception inquiets et curieux.

Un jeune soldat de la coloniale, même n'ayant jamais tenu garnison dans un port où les rêves se précisent, n'appellera jamais une fille autrement qu'une congai. Et à son insu, il subit une loi d'aventure et transpose en littéraire ses émo-

tions.

Mais tous les hommes nés pour la Grande Aventure ne sont pas favorisés par le sort pour faire partie de ces régiments admirables. Ceux-là, en employant des mots qui n'ont pas cours, semblent des étrangers parmi leurs camarades.

Nous avons parmi nous un jeune terrassier d'un esprit de camaraderie et d'une honnêteté parfaite. Il cassait son Képi à la manière des Joyeux, appelait les servantes des "Fathmas", son pantalon de toile: un blanco et les tirailleurs: des nases, des pieds noirs ou des "mon-z-amis". Il parlait du Kef comme d'une ville merveilleuse où les aventures se multipliaient la nuit dans des petites rues indéfinissables mais louches. Pour lui la campagne française devenait le bled et il aspirait de toutes ses forces à toucher du doigt cet Eldorado équivoque et séduisant qu' un séjour aux Bataillons pouvait seul lui procurer.

Et il fit son grand devoir parmi nous avec en lui-même une amertume que personne ne pouvait comprendre.

Il mourut en poète au bord d' un trou d'obus, ses yeux clairs tournés vers l'Aventure qui, telle les beaux oiseaux trop fragilisés pour vivre dans nos climats, a, depuis toujours, franchi les mers dans la direction du Sud.

Pierre Mac ORLAN.

LE REcul

par Pierre Drieu La Rochelle

Comme d'habitude, ce matin-là, Bahr-Bouph, chef de guerre des Bahr's, procédait à l'appel de la section de service.

Devant l'orifice de la Grande-Caverne, les hommes se rassemblaient avec lenteur et bonne volonté. Bahr-Bouph, jurant par toutes les forces de la nature et prodiguant les noms d'animaux antédiluviens, cochait les présents sur l'omoplate d'on ne sait quel ennemi héréditaire qui lui servait de block-note.

"Nah-nan ! Nah-nan !" gueula-t-il. "Il ne manque plus que celui-là."

Nah-nan apparut tardif et dégagé.

"Il est plutôt culoté de se présenter à poil ! Pourquoi n'es-tu pas équipé ? Où est ton épieu magdalanéen ? On ne monte pas au secteur des Mammouths, les mains derrière le dos !"

"Mais, chef, je n'avais même pas à me présenter. Je me suis porté malade ce matin."

Serg-Ho, sous-chef de guerre, qui s'occupait à éprouver la pointe d'une flèche sur son orteil de granit, intervint.

"Grand Bahr-Bouph, je t'ai dit que Nah-nan s'était fait inscrire."

"Qu'est-ce que tu as ?"

"Je le dirai au sorcier. J'ai chanté trop fort à la fête Clanesque. J'ai quelque chose de cassé dans le gosier."

"Encore un qui veut passer à la tribu des guerriers Pâles."

Bahr-Bouph s'était détourné. Son torse capable de plusieurs atmosphères se gonflait: Bahr-teh, sa femme particulière s'approchait.

"Que veux-tu ? Ô ma femme particulière ?"

Elle l'attira à l' écart. "Je crois qu'il y aurait intérêt à exempter Nah-nan de chasse-aux-mammouths. Tu m'as dit que les hommes regimbaient à monter depuis quelque temps contre les Mammouths.

Or, Nah-nan est en train de confectionner un chant de guerre qui vante avec entrain panique la gloire de ficher l'épieu au défaut de la cuirasse du colosse poilu, ou l'horifique noblesse de périr craquelé d'un coup sous le pied rond.

Nul doute qu'à voir Nah-nan, dressé dans sa jeune beauté, parmi les jeux de la prochaine fête, et proclamant leur fierté, nos hommes ne se reprennent de passion pour la besogne inévitable et ne vouent les mammouths à de mémorables hécatombes."

Bahr-Bouph regarda sa femme avec admiration, Nah-nan avec mépris et décida : "Tu resteras là. Tâche de nous inscruter quelque chose de ravigotant. Tu rafistoleras aussi les vieux épieux."

Et tandis que les chasseurs s' en allaient modestement à la queue-leu-leu, vers les combats civilisateurs, Nah-nan s' allongea parmi les femmes, murmurant:

"Maitenant j'ai le recul nécessaire. La chasse aux Mammouths a trouvé son poète."

Pierre Drieu La Rochelle.



COMPLETEZ VOTRE COLL

N°52 Les folies 1939

Les farces et attrapes de la drôle de guerre. Un choix des meilleures photos, dessins et caricatures avec une anthologie du bourrage de crâne pendant la drôle de paix et de la drôle de guerre.

N°53 Dictionnaire des contemporains (Tome I)

De A à F: de Jean Anouilh, Raymond Aron, Michel Audiard en passant par Lucien Bodard, Bruckberger à Régis Debray,



Michel Drucker, Edgar Faure et Louis de Funès.

N°55 Les affaires scandaleuses de la République Giscardienne

L'affaire de Broglie, Boulin, Fontanet, les diamants de Giscard, le casino de Nice, la carambouille de Nice et les scandales de la fraude fiscale.

N°56 La grande bouffe: un grand bluff?

Avec James de Coquet, Gault et Millau, Jean

Ferniot, Paul Bocuse, Philippe Couderc et Robert Courtine

N°57 Dictionnaire des contemporains (Tome II)

De G à M. Les célébrités: Anne Gaillard, Garaudy, Marie-France Garaud, Godard, J.E. Hallier, Hersant, Krivine, Laguiller, etc..

N°58 Les Homos

Pédés, garçonnnes et travestis... Les "folles" ne sont plus en cage.

N°60 Les toubibs sur le grill

Derniers notables ? oui mais à quel prix ? Médecine libérale, les charlatans, la grande mystification des sexologues, etc..

N°61 Dictionnaire des contemporains (Tome III)

Les grosses têtes: Michelin, Jeanne Moreau, Alain Peyrefitte, Rocard, Yves St Laurent, Séguéla, Simone Veil, etc..

N°62 Mitterrand: l'état de disgrâce

Le prince, sa cours et ses rites. Le retour en force de la franc-maçonnerie. Jack Lang ou la culture en folie. Le hit-parade de la gaffe.

N°63 Les femmes fatales

Wallis Simpson et le duc d'Edimbourg. Marlène Dietrich et J. von Stenberg. Clara Petacci et Mussolini. La comtesse de Portes et Paul Reynaud. Marie Jo Xopechine et Edward Kennedy. Chiang Ching et Mao Tsé Toung. Christine Keller et Profumo.



N°65 Esprit es-tu là ?

N°66 L'argent à gauche

Les patrons de choc qui ont le coeur à gauche. Les finances du P.S. Doumeng, milliardaire rouge. Les gros sous des syndicats. La gauche dorée du show business.

N°67 Les meilleurs dessins de la presse des années 1981-82

Un choix de dessins politiques des débuts du septennat de Mitterrand à travers la presse française et étrangère.

N°68 La bataille de Paris

Depuis toujours le pouvoir à Paris donne des envies aux hommes politiques avec des affrontements spectaculaires.

N°69 L'école en guerre

La grande bataille de l'enseignement privé face au pouvoir socialiste.

N°70 Le pamphlet

Depuis des siècles, les grands textes dans les grands moments de l'histoire.



N°72 Les superfemmes

D'Yvette Roudy à Catherine Deneuve. Les pétroleuses, les femmes à la page, les femmes au pouvoir.

N°74 Le choc Montand

Le cabot, le politique, le petit "rital", le bateleur.

N°77 Les fascistes

N°78 Sexe et Magie

N°80 Les juifs

Histoire des juifs en France. Les juifs et le pouvoir. Les juifs français et le sionisme. Histoire secrète

de la naissance d'Israël.

N°82 Les travestis

N°83 La torture

Le moyen-âge. L'inquisition. Les savants fous d'Hitler. L'Algérie. Les Khmers rouges.

N°84 Les photos insolites

Dans les archives d'une grande agence de photos, un choix sidérant, drôle, extraordinaire, insolite.

N°85 Vrais miracles et faux prodiges

Le suaire de Turin. Les miracles dans l'histoire. La miraculée de Lourdes. Les secrets de Fatima. La vierge aux larmes de Syracuse.

N°87 Le petit Barre illustré

L'enfant des îles. L'apprentissage de meilleur économiste.

LECTION DU CRAPOUILLOT

Barre et les russes, l'International selon Raymond Barre.

N°88 Les Auvergnats
Les bougnats à la conquête de Paris. Les rois de la limonade. Les politiciens. L'humour auvergnat. La noblesse d'Auvergne.

N°89 L'or
Histoire véridique et terrible du métal jaune. De ceux qu'il a enrichi ou ruiné.

N°90 Les beaux héritages

Getty, Howard Hugues, l'héritage Lambert de Le Pen, les Picasso, Maurice Ravel, Bonnard, Dassault, Seydoux...

N°91 Les coups d'état

Le 13 mai. Le coup de Prague. Le putsch des généraux d'Alger. Farouk-Nasser. Mossadegh, Boumedienne. Pinochet. Kadhafi.



N°92 Les musulmans et nous

De Poitiers à Evian. Le raz de marée islamique. Le terrorisme arabe. Les émirs avenue Hoch. Les émigrés. Les beurs.

N°93 Les bobars de la guerre d'Algérie

Les belles promesses. Les beaux discours. L'O.A.S. La torture. Le putsch. La faillite d'Evian. Les harkis.

N°94 Les bretons

Histoire secrète des bretons. La filibuste. L'armée bretonne en 1870. Breiz Atao sous l'occupation. Les bretons qui gagnent.

N°95 La vie amoureuse des rois de France

Par André Castelot, Guy Breton, Jean des Cars, Jacques Levron, Jean Prasteau.

N°96 Les antis

N°97 Les mystères de Marseille

N°99 Les héros

Tarzan. Zorro. Superman. Sherlock Holmes. James Bond. Fantomas. Black et Mortimer. Les pieds Nickelés.

N°100 Les corrompus de la Vème république

N°101 Il était une fois la révolution

N°102 Les collabos

Touvier. Abetz. Deat. Brasilach. Mayol de Luppé. Les groupes collabos. La gauche collabo. Le marché noir. Les francs-maçons..

N°103 Les nouveaux monstres

N°104 Qui est franc-maçon ?

N°105 Les fétichistes

N°106 Le secret des sectes

Hors série N°3 Le sexe

Par Alphonse Boudard, Pierre Desproges, Geneviève Dormann, Patrick Grainville, J.J. Pauvert, Louis Pauwels, San Antonio, Boris Vian...

Hors série N°4 Les grandes gueules cassées

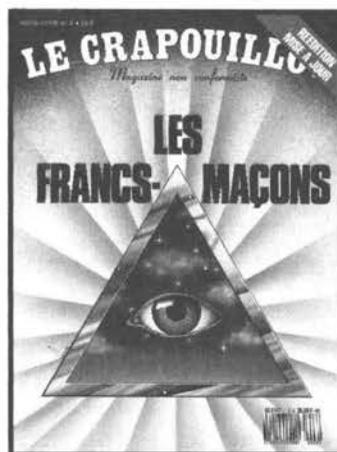
150 caricatures politiques

Hors série N°6 La petite histoire des maisons closes

Elles ont attiré les plus grands artistes. Elles occupent la littérature. Elles ont joué un rôle historique et elles ont été fermées.

Hors série N°8 Les francs maçons

Les différentes familles. Ses mystères. Ses rites. Ses objectifs.



BON DE COMMANDE

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Chaque numéro: 65 francs port compris

Ci-joint un règlement de: x 65 = Frs

Retournez votre règlement à l'ordre du

CRAPOUILLOT

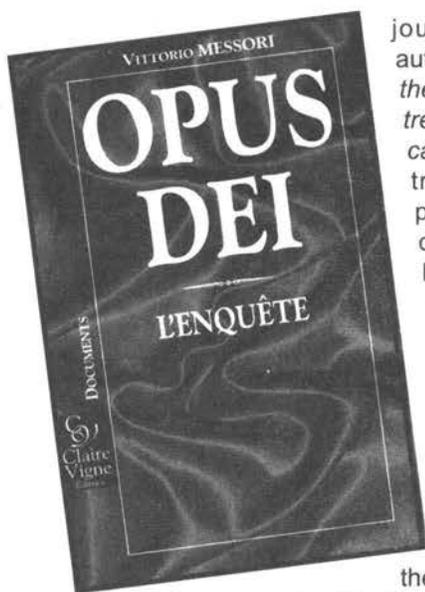
18 rue de la Condamine - 75018 PARIS

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> n°52 | <input type="checkbox"/> n°60 | <input type="checkbox"/> n°67 | <input type="checkbox"/> n°77 |
| <input type="checkbox"/> n°53 | <input type="checkbox"/> n°61 | <input type="checkbox"/> n°68 | <input type="checkbox"/> n°78 |
| <input type="checkbox"/> n°55 | <input type="checkbox"/> n°62 | <input type="checkbox"/> n°69 | <input type="checkbox"/> n°80 |
| <input type="checkbox"/> n°56 | <input type="checkbox"/> n°63 | <input type="checkbox"/> n°70 | <input type="checkbox"/> n°82 |
| <input type="checkbox"/> n°57 | <input type="checkbox"/> n°65 | <input type="checkbox"/> n°72 | <input type="checkbox"/> n°83 |
| <input type="checkbox"/> n°58 | <input type="checkbox"/> n°66 | <input type="checkbox"/> n°74 | <input type="checkbox"/> n°84 |

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> n°85 | <input type="checkbox"/> n°92 | <input type="checkbox"/> n° 99 | <input type="checkbox"/> n°105 |
| <input type="checkbox"/> n°87 | <input type="checkbox"/> n°93 | <input type="checkbox"/> n°100 | <input type="checkbox"/> n°106 |
| <input type="checkbox"/> n°88 | <input type="checkbox"/> n°94 | <input type="checkbox"/> n°101 | <input type="checkbox"/> HS 3 |
| <input type="checkbox"/> n°89 | <input type="checkbox"/> n°95 | <input type="checkbox"/> n°102 | <input type="checkbox"/> HS 4 |
| <input type="checkbox"/> n°90 | <input type="checkbox"/> n°96 | <input type="checkbox"/> n°103 | <input type="checkbox"/> HS 6 |
| <input type="checkbox"/> n°91 | <input type="checkbox"/> n°97 | <input type="checkbox"/> n°104 | <input type="checkbox"/> HS 8 |

OPUS DEI, l'enquête

Enfin un livre sur l'OPUS DEI qui tranche sur les pamphlets d'inspiration gauchiste et sur les ouvrages d'information, d'ailleurs fort utiles, qui émanent des membres de cette institution



Vittorio Messori, journaliste italien et auteur à succès (*Hypothèses sur Jésus; Entretiens sur foi avec le cardinal Ratzinger*) entreprend d'analyser pour le grand public cette institution de l'Eglise, née il y a soixante-dix ans.

Son parcours est donc fait d'une série de découvertes, qu'il nous fait partager avec verve.

Les prêtres progressistes, les faux maîtres en

théologie en sont pour

leur frais, comme les Jésuites autrefois, brocardés par le penseur de Port-Royal ou le patriarche de Ferney pour des raisons diverses, bien évidemment.

La méthode, appliquée à l'Opus Dei, à grands coups d'allusions assassines, et de réglements de comptes allègres, s'avère efficace. Finalement, après avoir dit qu'il ne connaissait de l'Opus Dei que quelques uns de ses membres, jugés par lui très sérieux, très convaincus et un peu ennuyeux, Messori choisit assez vite son camp.

A partir du moment où ces gens prétendent servir l'Eglise, et le font avec efficacité, peu lui importent les critiques et les contestations qu'ils provoquent à leur passage. Remarque de bon sens qui n'empêche pas notre auteur d'examiner une à une les critiques et d'y répondre en rapportant ce qu'il y a vu et ce qu'il a cru comprendre.

Car ce livre est vraiment le fruit d'une enquête. Messori est allé voir les membres de l'Opus Dei. Il a posé les questions aussi indiscrettes et apparemment déplacées que celles qu'il a faites à Jean-Paul II, quand il lui a demandé s'il croyait en Dieu et à la perennité de la papauté, dans son dernier livre, célèbre et fort célébré, *Entrez dans l'espérance* (Plon, Mame). C'était la première fois qu'un pape était ainsi interpellé, et l'on comprend que le livre ait eu du succès.

Surtout Messori va à l'essentiel: à quoi sert l'Opus Dei ? Pourquoi a-t-il été fondé ? La réponse est simple: pour faire passer dans le monde ce message: tous les chrétiens, y compris vous et moi, sont appelés à la sainteté.

Les uns répondent à cet appel en se retirant plus ou moins du monde, et en se liant à un ordre ou à une congrégation religieuse par des vœux ou des promesses. Les autres tendent au même but en cherchant Dieu dans leur vie ordi-

naire familiale, sociale, de travail et en essayant de christianiser ou rechristianiser le monde dans lequel ils sont plongés. C'est à cette dernière vocation que répondent les membres de l'Opus Dei.

Ils y sont particulièrement préparés, puisqu'ils sont paysans, ouvriers, employés, professeurs, médecins, cadres ou dirigeants d'entreprise... Ils se distinguent profondément des religieux, ne s'engagent que par un lien contractuel, et non par des vœux. Ils mènent pourtant une vie spirituelle intense avec messe, prière quotidienne, confession et direction spirituelle compatibles toutefois avec leur vie professionnelle.

Que leur apporte l'Opus Dei ? Un soutien spirituel et doctrinal qui permet comme on dit, un suivi. Si on les interroge, ils comparent parfois leur engagement à la formation permanente, ou à l'entraînement sportif. Ils sont des moniteurs, qui sont des témoins de leurs efforts et les orientent de façon à ce qu'ils donnent le maximum, dans leur vie intérieure, compte tenu de leur « morphologie spirituelle ».

"Agence de service spirituels", "Self-service de la foi", "multinationale de l'esprit" : Messori n'est pas à court d'expressions pittoresques pour faire comprendre à ses lecteurs ce qu'il a compris lui-même en observant cet étrange météorite tombé dans le jardin de l'Eglise vers le deuxième



tiers du XXe siècle. Il prétend de plus que l'Opus Dei est amené à tenir une place importante dans la vie religieuse du XXIe siècle.

S'il dit vrai, on comprend que certains prennent peur. Les valeurs qui sont promues par les membres de "l'Oeuvre de Dieu", et qui, circonstance aggravante, sont réellement vécues par eux, sont exactement celles que l'on veut nier de nos jours!

par Thierry Millet

OPUS DEI l'enquête, Claire Vigne Editrice, 110 F TTC

LES HAUTS SOLEILS DE L'HISTOIRE

Existe-t-il une continuité entre la Gaule celtique païenne, et la France des rois chrétiens ?.. Dans son dernier livre - *Secrets et Magie de l'Histoire de France, Des druides à la mission de Jeanne d'Arc* - Jean-Paul Bourre répond par l'affirmative.



A partir de récents travaux effectués par le C.N.R.S, il décrit la France terre d'élection, porteuse de mission, bien avant l'arrivée du christianisme. Il y a d'abord un lieu, mystérieux, en Seine Saint-Denis, appelé Montjoie sur les anciennes cartes du Terroir de la Chapelle, situé tout près de la basilique des rois.

Anne-Lombard Jourdan - dans ses travaux publiés aux Presses du C.N.R.S indi-

que que ce lieu consacré par les tribus gauloises est sans doute le lieu dont parle César dans sa "Guerre des Gaules". C'est ici que s'élevait le tertre de Montjoie, le tumulus des ancêtres, à l'ouest du terroir de la Chapelle, dans l'actuelle "Plaine Saint-Denis", à l'emplacement de la basilique où seront couronnés, puis inhumés, tous les rois qui ont fait la France. Jean-Paul Bourre commence son livre avec la découverte de ce tumulus, haut-lieu spirituel du monde celtique, pour expliquer la prédestination de la France, bien avant le baptême de Clovis. L'importance prophétique du tertre de Montjoie apparaîtra tout au long de l'Histoire de France, jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans où cette légitimité surnaturelle sera perdue, avec l'arrivée de la "Renaissance" que l'auteur montre comme le début des décadences. Il considère la "Renaissance" comme "un temps d'involution, de perte du secret. La fin du temps des dieux. Le début de l'humanisme". C'est sur le tertre de Montjoie que viendra mourir saint Denis, le premier évêque de Paris, et que sainte Geneviève fera édifier la basilique des rois de France. Ce tumulus apparaît donc au début de notre histoire comme le centre de gravité de la Gaule, le lieu de la mémoire, la pierre fondatrice.

Quand il guerroyait à l'avant de ses troupes, Vercingétorix portait le Labarum, la lance des rois celtes qui deviendra - plus tard - l'oriflamme de Saint-Denis, brandit par les rois de France sur tous les champs de bataille. Quand elle n'est pas utilisée dans les combats, la lance sainte est gardée par les druides de Lutèce, dans le sanctuaire du "Centre des Gaules", près du tumulus de Montjoie. On comprend qu'elle devienne l'objet de toutes les convoitises, l'enjeu d'ex-

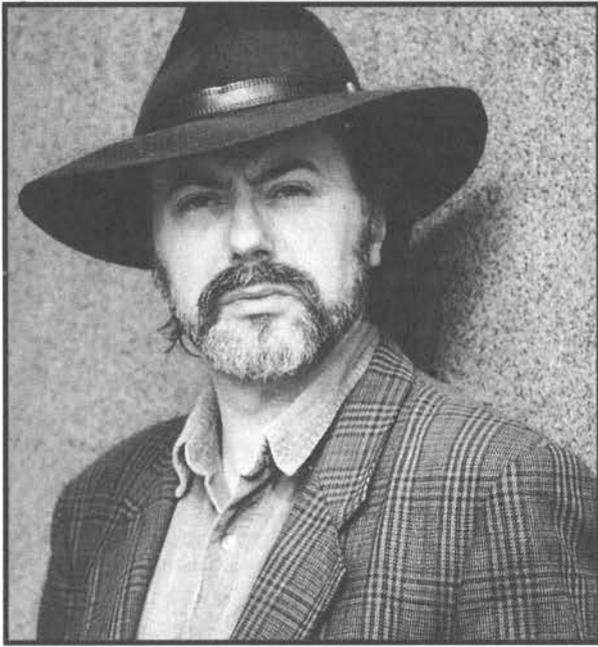
péditions militaires violentes, dévastatrices. Ainsi le proconsul César essaiera d'atteindre le sanctuaire des druides, qui abrite le tumulus des ancêtres. Au cours de l'hiver 52/53 il enverra ses quatre meilleures légions à la conquête du territoire des Parisii, gardiens du "Centre spirituel des Gaules".

La bataille entre les troupes gauloises du chef Camulogène et celles de Labiénus, lieutenant de César, aura lieu dans la plaine de Grenelle. Le sanctuaire des Gaules est désormais aux mains de la XIIème légion de César. Ce n'est pas tout à fait la Pax Romana dont parlent nos livres d'Histoire. La civilisation romaine victorieuse se concentre surtout dans les villes et sur les grands axes routiers. La vieille forêt celtique abrite des bandes d'insurgés, d'irréductibles, opposés à Rome, qui célèbrent toujours Teutatès et Belenos, les dieux de leurs pères. Le chef gaulois Amand, à la tête de ses partisans, marche sur Bibracte, près d'Autun, en terre de Bourgogne. La ville gallo-romaine est prise après plusieurs mois de siège.

Sur les hauteurs de Bibracte, face à ses guerriers rassemblés, Amand proclame "l'empire populaire des Gaules", et il prend lui-même le titre d'imperator des Gaules. Il a reconquis le pouvoir, la légitimité royale, surnaturelle. La Bourgogne est une terre prédestinée, puisqu'on y trouve Avallon, tout près de Bibracte - souvenir de l'île légendaire d'Avallon, la terre du Graal "où le roi Arthur, mortellement blessé, sera transporté". Ce sera aussi la terre des Burgondes, venus de Scandinavie au moment des grandes invasions du 5ème siècle, et c'est de Bourgogne que viendra le salut de la France, son baptême, sa naissance, puisque c'est Clotilde, princesse burgonde, qui apportera le Christianisme au roi Clovis, premier roi de la France chrétienne.

Dans les cavernes du mont Leucothéa - qui deviendra la montagne Sainte Geneviève - l'évêque Denis rassemble les premières communautés chrétiennes persécutés. Utilisant les travaux récents de C.N.R.S (Anne-Lombard Jourdan), il raconte : "Denis, Rusticus et Eleuthère seront décapités sur le tertre des anciens rois celtes, dans ce lieu appelé par les druides "le vénérable lieu triple", au lieu-dit Montjoie... Ainsi, dans le sang des trois martyrs, le Christ-Roi de la révélation rencontre les rois de l'Age d'Or. Il montre la filiation, qui fera de la Gaule une nation prophétique, prédestinée.

C'est saint Loup, évêque burgonde - dont la Légende dorée dit qu'il reçut la pierre du Graal sous la forme d'une pierre tombée du ciel - qui confiera à Geneviève le soin de retrouver le corps de l'évêque Denis. A Nanterre, en 429, Geneviève est élevée au rang de "vierge de Dieu" par l'évêque burgonde. Désignée par saint Loup, elle se consacre



entièrement au culte de saint Denis et à la garde du tertre sacré où le premier évêque de Paris fut décapité. C'est elle qui décidera les dignitaires religieux de l'époque à construire une basilique, sur l'ancien sanctuaire des Gaules où fut inhumé saint Denis. Elle déclare: " Saints Pères, vénérables dans le Christ, mes Seigneurs, il faut construire une basilique en l'honneur de saint Denis. Il n'est douteux pour personne que le lieu où il se trouve soit terrible et redoutable". L'oeuvre de Geneviève s'accomplissait, comme l'avait voulu l'évêque burgonde, mystérieux messenger à la frontière de l'ancien monde païen et du Christianisme. La Gaule pouvait devenir la France. Charles V, à la cour des Valois, place l'effigie du cerf sur ses bannières, le Kernunos des rois celtes, et affirme qu'un cerf lumineux lui est apparu, pendant une chasse dans la forêt de Senlis.

Sous les Valois, jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans, il semble que cette mémoire ancestrale ne soit pas perdue. Philippe le Hardi, le petit Philippe de la bataille de Poitiers, règne sur son duché de Bourgogne. Il organise des fêtes somptueuses pour évoquer la Quête de la Toison d'Or dont parlent les légendes. La Toison d'Or - cette autre forme du Graal - se trouve dans la lointaine île d'Avallon, où les chevaliers d'Argos iront la conquérir. Dans son épopée flamboyante, toute de bruit et de fureur, l'auteur n'oublie pas Jeanne d'Arc, vierge et guerrière, elle aussi à la charnière des deux mondes. En 1429, Jeanne rassemblera l'armée du roi Charles VII, après avoir conduit le roi à l'abbaye Saint-Denis, à l'endroit même où sainte Geneviève venait prier en 429.

La conclusion du livre de J.P Bourre n'est pas une vision monarchiste légitimiste. Les rois qui suivront ne sont plus "les géants de l'Histoire": "On verra Louis XIV singer la Royauté solaire, et Louis XVI accepter une monarchie constitutionnelle. La grande histoire ne se fait plus au Louvres, au Palais royal ou à Versailles, mais dans l'aventure individuelle, tragique et souveraine, de certains individus. Désormais les porteurs de flammes, les chevaliers de la Quête, ressembleront à Don Quichotte, à d'Artagnan ou au colonel Lawrence. Ce sont les desespérados de l'histoire, les irréc-

ductibles, à la recherche d'un rêve ancien qui les tourmente, un paradis perdu, un âge d'or. Dans le vide spirituel nihiliste du monde moderne, rebelles au siècle, ils poursuivent toujours les hauts soleils de l'Histoire." Telle est l'étonnante et très personnelle conclusion de l'auteur, au terme d'une enquête flamboyante qui révèle l'âge d'or du royaume de France, mais aussi, à l'aube du quinzième centenaire du baptême de Clovis, sa prédestination, son exception.

L'auteur ne se contente pas d'analyser, étudier, comparer, comme le font les chercheurs de C.N.R.S. Son livre est porté par le souffle des grandes épopées. Toutes les scènes de l'Histoire sont reliées entre elles par une volonté souterraine, surnaturelle : Clovis et le vase sacré de Soissons, Roland et les "douze Preux" de Charlemagne, constituant une "fraternité solaire" identique à celle des Templiers du XIIème siècle. De mystérieux messagers apparaissent dans le fracas et la fureur des batailles : sainte Geneviève, l'évêque burgonde saint Loup, du Guesclin, surnommé le "Dogue noir", hantant la forêt de Brocéliande, qui deviendra capitaine des armées du roi Charles V. Des druides aux Valois, jamais l'Histoire de France n'a autant vibré aux accents de la Quête du Graal et de l'épopée de l'Age d'Or.

par Thierry Millet

Secrets et Magie de l'histoire de France, des druides à la mission de Jeanne d'Arc, Claire Vigne Editrice, 98 F TTC

**Après quinze siècles
il est temps d'être informé...**

**XV LE JOURNAL DU
ÈME CENTENAIRE**



**le quinzième centenaire
des baptêmes de Clovis et de la France !**

POINTS D'HISTOIRE : les meilleurs spécialistes
éclaircissent la période méconnue du V^e siècle

ACTEURS : tous ceux qui vont contribuer à la réussite de cette
commémoration exceptionnelle répondent à nos questions

ÉVÈNEMENTS : les grands moments de la
célébration, les publications, les manifestations, les créations...

TEMOINS : trente six personnalités répondent en toute liberté à
la question : « Pour vous que représente le XV^e centenaire ? »

Abonnez-vous !

(le journal paraît depuis le 10 septembre 1995)

Pour toute la série (36 livraisons) : 330 F

(tarif pour la France métropolitaine : pour toute autre destination consultez nous)

Abonnements, renseignements :

Communication & Tradition S.A.R.L.

1 square Racan, 75016 Paris. Tél. (1) 45.25.55.70 - Fax (1) 42.88.89.54

ECLECTIQUE

Par Victorien Cousin

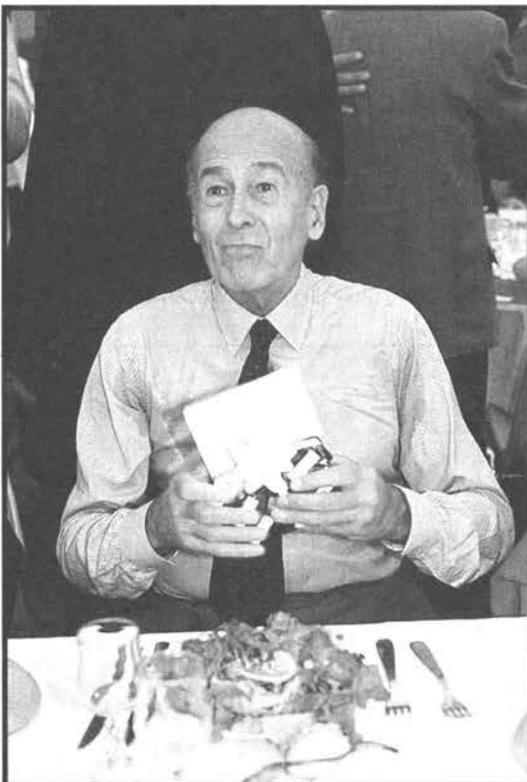
Au 19ème siècle, Victor Cousin inventa «l'éclectisme»: un coup de génie consistant à ne reprendre chez les philosophes du passé que ce qui était vrai. Et traquer impitoyablement le faux. Comment n'y avait-on pas pensé plus tôt ?

Le résultat fut peut-être moins fructueux que prévu, puisque seul le nom d'une rue - la rue Victor Cousin - nous garde le souvenir de cette tentative. Mais cette voie coupe la place de la Sorbonne où, jadis, au 3, naquît et grandit le Crapouillot. Dans la librairie de son fondateur, Jean Galtier-Boissières.

Un descendant de Victor Cousin, Victorien Cousin, a choisi de tenter la synthèse, entre l'éclectisme de son aïeul et la verve du fondateur.

GISCARD, DELORS, ROCARD CUMULARDS ET ÉDITORIALISTES

C'est presque de saison: les cumulards nouveaux sont arrivés. Tandis que le *Nouvel Observateur* et l'*Express* annoncent à coups de trompe leur formule de rentrée, ils abattent leur atout maître: le recrutement de nouveaux éditorialistes.



Leur nom sonne majestueux, comme pour un requiem: Giscard, Delors, Rocard et Badinter aussi parfois. On les croyait promis à une belle retraite politique, recasés au Parlement ou dans quelque autre sinécure républicaine. Et les voilà qui resurgissent dans la presse.

Or, de quelque façon qu'on étudie la question, il n'y a que des désavantages et désagréments à ces arrivées. Sauf pour les intéressés, qui complètent agréablement, à l'aide de quelques lieux communs sur l'Europe ou l'emploi, des fins de mois que l'on ne savait pas être si difficiles.

INCONVÉNIENT POUR LA PRESSE

On la dit en crise. Peut-être moins la presse magazine que la presse quotidienne, mais en crise tout de même. Il lui faut innover, comme partout.

Innover cela signifie serrer les coûts et redéfinir les fonctions pour que chacun puisse donner le meilleur de soi-même.

Ici, elle paie cher, la collaboration de «has been» qui ont en commun d'avoir raté le coche en politique et de ne rien connaître au journalisme.

D'ailleurs ils ne font pas de journalisme, mais de l'éditorialisme. La plaie de la presse française. «De glose nous ne manquons point... »

Aux éditorialistes «maison», viennent se rajouter des chancres politiques. Mais la véritable information, celle qui intéresse le lecteur, on la cherche un peu plus.

Elle est, un peu plus chaque jour, obscurcie par le commentaire.



CONFUSION DES GENRES

Il est arrivé que, parfois, des journalistes se lancent dans la politique. Avec le temps François Henri de Virieux a réussi à se faire élire maire de Port-Marly. Une vaste ambition, et une retraite, comme une autre. A quelques kilomètres de là, il avait un exemple de réussite pour l'inspirer: Michel Péricard, jadis journaliste virulent lorsqu'il dénonçait le saccage du pays dans son émission «La France Défigurée», devenu inamovible député-maire de Saint Germain en Laye.

Plus souvent on a reproché à des journalistes d'être des hommes politiques frustrés et de traduire par l'aigreur de leurs analyses le dépit de ne pas avoir accès à la réalité du pouvoir. Aujourd'hui, le phénomène serait plutôt inverse. Ce sont des hommes politiques qui rêvent de journalisme. Parfois pour contrôler un journal, comme Alain Peyrefitte au Figaro. C'est alors un effet du «syndrome Kennedy». Avant qu'une balle à Dallas ne vienne régler la question, JFK avait coutume de dire que, après la présidence des Etats-Unis, c'est la présidence d'un journal qu'il chercherait à obtenir.

En ce sens, lorsque Mauriac appelait Servan-Schreiber

«kennedillon», il n'avait pas tort: à défaut de carrière politique JJSS possédait l'Express. Par rapport à Kennedy, il n'avait fait que confondre l'ordre des facteurs.

Ce «syndrome Kennedy», il n'est pas étonnant qu'il frappe des gens qui demeurent les contemporains physiques et intellectuels de JFK. Giscard, Rocard ou Delors ont un commun d'exsuder un parfum très soixante, dans leur conception du monde, de la politique et des solutions qu'ils proposent.

Simplement, le temps a passé. Diriger un journal, c'est beaucoup de travail. Editorialiser dans un journal, ce n'est presque rien. Il suffit d'y noter ses réflexions du matin. Or, celles-ci sont indigentes. Pourquoi ? Parce que MM. Giscard, Delors ou Rocard n'ont pas perdu tout espoir de jouer un rôle premier sur la scène politique nationale.

Rancis dans la saumure politique, ils en gardent les prudenances et les vanités. Dans leurs éditoriaux, ce sont des comptes avec leurs échecs passés qu'ils règlent, et des protections pour l'avenir qu'ils s'assurent. Hier, il aurait fallu faire cela (que ne l'ont-ils pas fait quand ils avaient le pouvoir), demain il faudrait faire cela (sous-entendu ah ! si on me demandait de le faire !)

Evidemment, le lecteur n'y fait pas trop attention. D'abord parce qu'il lit rarement ce type d'éditoriaux. Ensuite parce que cette langue de bois, elle ne lui paraît pas en contradiction avec le reste du journal. Ce qui est tout le problème. Nous aimerions des hommes politiquent qui décident, plutôt que des hommes politiques qui analysent.

Si d'aventure MM. Giscard, Rocard ou Delors avaient quelque chose à dire rien ne serait plus simple pour nous d'en juger: il suffirait d'une solide interview.

MANQUEMENTS DÉONTOLOGIQUES

A l'occasion les journalistes se voient reprochés leur goût des «ménages» pour assurer la matérielle. Diriger une animation ici, présider une table ronde là, ce sont des manières de vilains leur dit-on. Ah bon ?

Et écrire dans un magazine quand on a rien à dire de bien nouveau mais qu'on est assuré d'un traitement de sénateur ou de député, de président de région ou d'une confortable retraite européenne. C'est une nouvelle forme de cumul. Elle n'est pas prévue par la loi, celle-ci. Comme beaucoup d'autres, il est vrai. Mais c'est peut-être sur cette déviation que pourrait porter le seul éditorial de ces vieux jeunes gens. Le seul éditorial qu'on aimerait lire.

L'ÉCONOMIE SHADOK

Les shadoks pompaient, pompaient... » Tout le monde croyait ces braves shadoks promis aux rediffusions nostalgiques, elles-mêmes préposées à l'entretien du souvenir ému de feu l'ORTF. Nenni.

Le dessin animé où les Shadoks pompaient à un bout ce qu'ils versaient de l'autre, n'était qu'un cours d'économie en avance sur son temps. Pour bien le goûter, il fallut attendre Alain Juppé (et pour être juste, quelque uns de ses prédécesseurs à Matignon).

Le principe de l'économie Shadok est simple: il consiste à prélever sur certaines entreprises pour en subventionner d'autres. A prélever des entreprises bien portante pour aider celles qui sont en difficulté. Avantage du système: rien n'interdit à une seule et même entreprise de se trouver aux deux bouts de la chaîne. Exemple pratique choisi dans la panoplie récente: le gouvernement augmente la taxe professionnelle et subventionne les emplois si l'entreprise a le bon goût d'embaucher un chômeur de longue durée.

De cette façon, l'économie devient une gigantesque pompe foulante et refoulante. Avec les phénomènes traditionnels «d'évaporation» en cours de route, qui amènent le Premier ministre à s'interroger un jour sur la fraude au RMI, et un autre jour à déclarer que la situation de nos finances publiques nous place en situation «de péril national» - propos démentis plus tard, mais dont on sent qu'ils sont véreux. Entre le RMI, 2 400 francs par mois, et l'endettement de l'Etat, 3 400 milliards, se situe toute la gamme des bonheurs du jour.

Evidemment, un esprit simple pourrait croire que la solution se trouve dans le diagnostic: arrêter de pomper ici pour ne plus avoir à déverser là. Trop simple.

LA DIFFICULTÉ, C'EST D'ARRÊTER LA POMPE

Comme pour les Shadoks. L'ancienne «balladurette», devenue «jupette», fournit un cas d'école de ces phénomènes d'addiction à la subvention. Ce n'est même plus vers les Shadoks mais vers les phénomènes de drogue qu'il faut de

tourner pour bien comprendre. Les lignes de coke, ce sont les subventions. La dope, ce sont les effets sur l'industrie concernée.

Les docteurs Olivenstein qui vous expliquent qu'ils ne faut surtout pas pratiquer un sevrage sauvage, ce sont tous ceux qui vous vantent les bienfaits de cette prime: sur l'activité économique, sur l'emploi, sur la sécurité automobile. Fort bien.

Mais si ces bienfaits sont réels, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Il faut tout de suite doubler la prime de 5 000 francs, elle aura, par définition, deux fois plus d'effets.

Et si on la triple, trois fois plus. Il faut aussi l'instaurer pour les voitures de plus de quatre ans, et non huit, car quatre ans, pour une voiture, c'est déjà beaucoup. Au fait, pourquoi seulement les voitures ? Pourquoi ne pas subventionner les acheteurs de fromage de chèvre ou de bonnets tuyautés ?

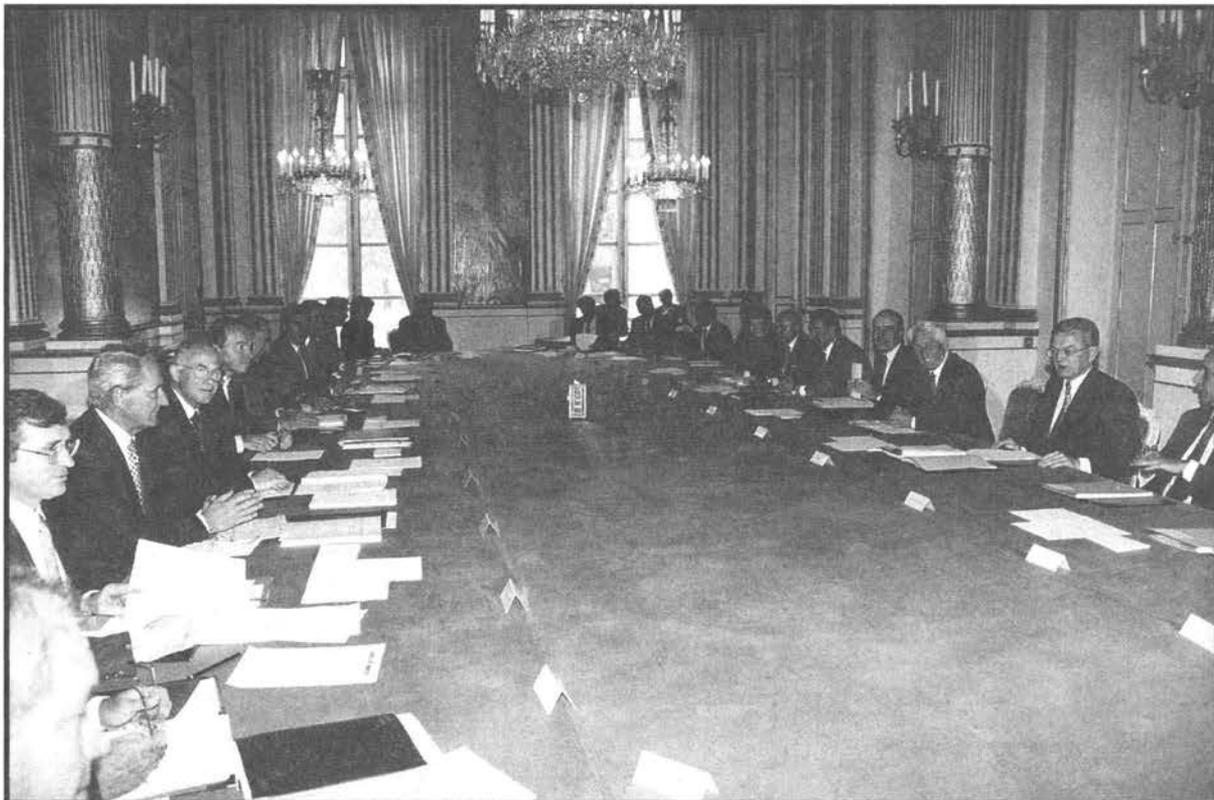
Ce sont là des activités traditionnelles, créatrices d'emplois et dont le maintien de la vitalité constitue un véritable enjeu national.

CETTE GRANDE PRIORITE, L'EMPLOI... DU TEMPS DES DEPUTES

Qui a dit que le gouvernement ne faisait rien ? Deux jours avant que le président de la République n'appelle à «un sursaut national» et un jour avant que le Premier ministre ne fasse part de ses craintes sur «la France en état de péril national», il s'était tenu un conseil des mi-

nistres. Normal, puisque nous étions un mercredi.

On pouvait attendre une grande mesure, la mesure à hauteur de l'époque difficile que nous vivons. Cela n'a pas manqué. La bonne nouvelle était annoncée: un Observatoire de la parité homme/femme était créé. Il n'y a pas à dire, voilà



une création à la hauteur des enjeux de l'heure. Autour de sa présidente, Roselyne Bachelot, une «député» RPR, 18 personnes de «sensibilité politique différente» auront pour mission de «rendre des rapports» réguliers sur les discriminations qui pourrait toucher les femmes dans le travail.

Certains croiront peut-être que cette mesure a été annoncée en queue de liste, après toute une série d'autres mesures, bien propre, elles, à «réduire la fracture sociale». Non. Cette création résume la mesure phare de ce conseil des ministres. Ce qui pose, en vrac, quelques questions.

Les conseils des ministres servent-ils à quelque chose ? L'habitude en est ancrée dans les moeurs politiques, il n'est pas certain pour autant que la démonstration d'utilité soit certaine. Le bon sens populaire pourrait y faire droit: les réunions à quarante personnes sont rarement efficaces.

Surtout que la plupart des ministres ne sont pas concernés par les sujets du jour, que les décisions à prendre ont déjà été adoptées avant d'entrer en réunion et qu'il n'est plus possible d'y changer quoi que ce soit.

Aussi bien, quelques ministres débarqués, surtout ceux qui n'ont plus d'espoir de revenir autour de la table, ont-ils souvent raconté l'ennui de ces séances où les malheureux du bout de la table ne perçoivent même pas les propos du président de la République.

Certains font leur courrier, d'autres lisent des notes préparées par leurs collaborateurs. Seulement l'expression «con-

seil des ministres» figure dans la Constitution. Il n'est donc pas question d'en finir avec cette perte de temps.

Tout comme il n'est pas question d'en finir avec les «observatoires». La République n'en est pas chiche. Cela fait plaisir à tant de gens. Maintenant, imaginons ce que va être le travail de madame Bachelot. Imaginer de nouvelles lois ? Inutile. Elle le confie elle-même «si on se réfère au droit des femmes, tout est déjà fait au niveau législatif». Se saisir de cas où lesdites lois ne seraient pas respectées ? C'est le rôle de la justice. Se substituer aux syndicats pour harceler les directions d'entreprise qui n'assureraient pas une stricte parité homme/femme ? Peut-être, mais dans ce cas, et dans la situation de l'emploi que nous connaissons, est-ce bien la première des priorités ?

A moins que la première des priorités n'ait pas été l'emploi en général mais l'emploi de madame Bachelot en particulier. A sa grande stupéfaction, celle-ci, quoique femme et gaulliste, ne s'était pas retrouvé parmi les «jupettes» - non, ici, la «jupette» ne désigne pas les primes à la casse automobile, mais les femmes ministres du gouvernement Juppé - Elle en conçut du dépit.

Elle en conçoit un peu moins avec cette présidence de l'observatoire pour la parité entre les hommes et les femmes. Car celle-ci va lui permettre de militer pour que la parité soit respectée, à tout le moins, dans un organisme: le gouvernement.

INTEGRATION REUSSIE

Ce n'est pas qu'il est fallu 800 gendarmes et policiers pour abattre Khaled Kalkal qui pose problème.

C'est la difficulté à prononcer son prénom. Ou plutôt, le fait que cette prononciation étrange soit entrée si facilement dans le domaine courant. Aucune lettre de l'alphabet ne correspond à ce son guttural, qui fait de Khaled un 'Raled dont le "R" viendrait du fond de la gorge. Un peu comme le "Hem !" gêné de la personne entrée dans une pièce à l'improviste et qui découvre une scène qu'elle n'aurait pas du voir. Occupés pendant huit siècles par les Arabes, les Espagnols ont gardé ce son dans leur langue, la "jota". Pas nous, où Khaled ne semble pas avoir de raisons spécifiques de se prononcer autrement que "Qualed". Pourtant, tout le monde s'y est mis à "Raled". Sans doute parce que le terrain avait été préparé par le chanteur Cheb Khaled.

Qui dira que la langue est figée et que les Français sont xénophobes ? Ce son nouveau est entré dans notre langue sans que nul ne s'en aperçoive ? Les journalistes se sont mis à la page.

On attend l'actualisation du dictionnaire des termes officiels de la langue française. Histoire d'observer comment ils vont nous traduire graphiquement cette nouveauté.

Ministère de l'Intérieur
Direction Centrale de la Police Judiciaire

Avis de Recherches

Dans le cadre des enquêtes sur les
ATTENTATS COMMIS À LYON ET À PARIS
la Police Judiciaire recherche :



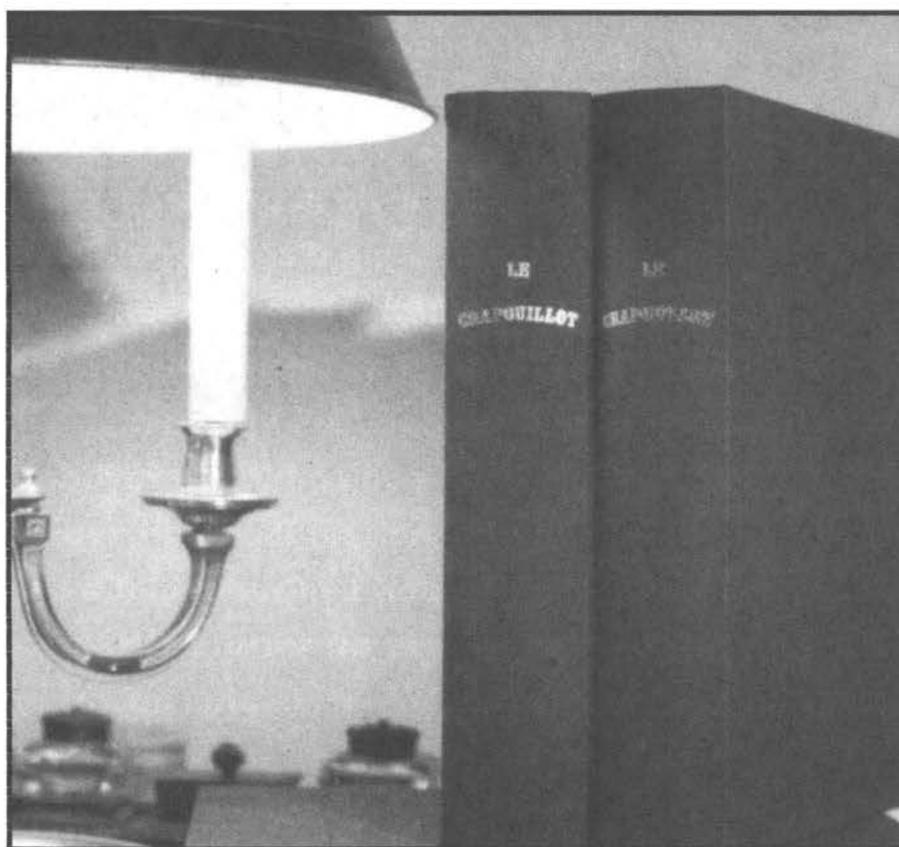
Tous renseignements doivent être communiqués aux numéros de téléphone suivants :

- Direction centrale de la police judiciaire : (1) 42 66 18 93.
- État-Major de la Direction régionale de la police judiciaire de PARIS : (1) 45 44 31 82.
- Service régional de police judiciaire de LYON : 78 01 43 97.

Il est rappelé qu'une forte récompense est offerte à toute personne qui permettra son arrestation.

**POUR CONSERVER VOS
NUMEROS DU CRAPOUILLOT:
UNE SUPERBE RELIURE**

**Grâce à ces luxueux écrins vous pourrez ranger vos
exemplaires et les consultez plus aisément.
Chaque reliure contient 8 numéros du Crapouillot.**



BON DE COMMANDE

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code Postal:
Ville:

Je désire recevoir reliure(s) à 120 Frs pièce
Ci-joint un règlement de: x 120 = Frs
Retournez votre règlement à l'ordre du
CRAPOUILLOT
18 rue de la Condamine - 75018 PARIS

LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste

POUR RECEVOIR RÉGULIÈREMENT
LES PROCHAINS NUMÉROS

ABONNEZ-VOUS

Pour tout journal, l'abonné constitue un soutien privilégié.

Lorsqu'il rédige un chèque de (180 F) pour *le Crapouillot*, il nous assure de sa fidélité pour une année entière.

Ce n'est pas rien, en cette période de crise de la presse, et compte tenu que *Le Crapouillot*, ne peut espérer bénéficier que d'appuis publicitaires modestes.

Le Crapouillot en effet, journal anti-conformiste par essence, qui se situe dans la ligne de Jean Galtier-Boissière et de Jean-François Devay, n'est pas un organe qu'on peut «acheter» (sauf dans les kiosques).

Il traite librement des sujets choisis par son comité de rédaction. Il n'est soumis à aucune pression politique ou financière. Il entend aborder librement tous les sujets d'enquête. Pour se développer, *Le Crapouillot* a donc besoin d'élargir son audience, et de compter sur des concours fidèles.

L'abonnement reste, dans ce domaine, l'apport le plus important pour nous permettre de maintenir et développer un titre, crée en 1915.

Alors, n'hésitez pas ! Abonnez-vous ! faites abonner vos amis !

Bulletin d'abonnement

NomPrénom

Adresse.....

.....

.....

Je désire m'abonner pour 6 numéros et joint mon règlement de **180 F**
par chèque bancaire postal libellé à l'ordre du CRAPOUILLOT

Date

a renvoyer à l'adresse suivante : Le Crapouillot 18, rue de la Condamine 75018 Paris

Les Editions Fernand Lanore

présentent



La tradition magique des Celtes
M. Questin

Les valeurs du druidisme, porteuses de force et d'harmonie, sont à l'origine de la chevalerie et de l'Ordre du Temple, du Christianisme celte et des Fidèles d'Amour. Ce livre illustre la résurgence de la pensée celtique dans l'Europe du 3ème millénaire.

Prix TTC: 135 frs



La Connaissance Sacrée des Druides
M. Questin

Cet ouvrage permettra au lecteur de se faire une idée plus précise des différents rituels et prières du druidisme authentique.

Prix TTC: 135 frs

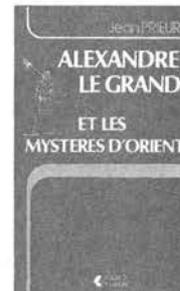


Saint-Bernard ou la puissance d'un grand initié
C. Clément

Saint Bernard a indiscutablement dominé l'Europe du XIIème siècle, fustigé le relâchement des moeurs du clergé, dicté sa foi aux papes et aux rois, imposé et avec quelle autorité, sa volonté en toutes circonstances.

D'où tenait-il une telle puissance ? Il faut remonter aux secrets de l'Initiation qui permettait au monde d'en bas d'accéder au monde d'en haut, à Dieu.

Prix TTC: 120 frs



Alexandre le Grand et les mystères d'Orient
J. Prieur

Ce vaste panorama des religions pré-chrétiennes se situe au confluent de l'histoire et de l'ésotérisme. Mystères d'Orphée, de Dionysos, d'Hiram, de Cybèle, de Mithra, d'Ammon... il est remarquable que les étapes de la conquête d'Alexandre constituent un véritable itinéraire initiatique.

Prix TTC: 90 frs



Les symboles universels
J. Prieur

Le symbolisme est un espéranto spirituel. Il est à la fois le langage de la mythologie, des Ecritures Saintes, des prophètes et des fondateurs de religion. Il est aussi le moyen d'expression du folklore, de l'ésotérisme, de l'astrologie, de l'héraldisme et des sociétés secrètes. Il est enfin le langage des songes et des esprits de l'Au-delà qui peuvent communiquer avec nous de cette manière.

Prix TTC: 96 frs



Plaidoyer pour l'extraordinaire
P. Misraki

Paul Misraki relate les circonstances peu communes au cours desquelles encore jeune compositeur et peu porté aux spéculations métaphysiques, il fut amené à reconnaître comme évidente toute une part de réel généralement tenue dans l'ombre, toute une gamme de phénomènes allant de la simple télépathie jusqu'au "fait mystique".

Prix TTC: 75 frs



Les phénomènes PSI
L. Hubert

Les diverses manifestations paranormales connues sous le nom de "phénomènes PSI" sont présentées et analysées par l'auteur, scientifique de formation, qui donne en clair toute leur signification.

Prix TTC: 90 frs



L'Apocalypse, révélation sur la vie future
J. Prieur

Si l'on admet que ce livre réputé obscur est, moins qu'un florilège de prophéties catastrophiques, mais une description de l'autre monde avec ses diverses zones merveilleuses ou pénibles, avec ses esprits bénéfiques ou mauvais, toutes les difficultés tombent et le livre de l'épouvante se transforme en livre d'espérance pour cette vie et pour l'autre.

Prix TTC: 120 frs

BON DE COMMANDE

..... ex Plaidoyer pour l'extraordinaire	75 f
..... ex Les phénomènes PSI	90 f
..... ex L'Apocalypse, révélation sur la vie future	120 f
..... ex La tradition magique des Celtes	135 f
..... ex Alexandre le Grand et les mystères d'Orient	90 f
..... ex Les symboles universels	96 f
..... ex La Connaissance Sacrée des Druides	135 f
..... ex Saint-Bernard ou la puissance d'un grand initié	120 f
Total:	+ 10 % (frais de port) =..... Frs

Nom:
Prénom:
Adresse:
CP: Ville:

Pour commander, il vous suffit de recopier ce coupon en joignant un chèque à l'ordre des Editions Fernand Lanore à l'adresse suivante:
Editions Fernand Lanore; 1 rue Palatine, 75006 Paris
Tél: 43 25 66 61



Claire Vigne Éditrice

CHRISTOPHE LELEU

LA SECTE DU TEMPLE SOLAIRE

DOCUMENTS



EXPLICATIONS AUTOUR
D'UN MASSACRE

En octobre 1994, les journaux révèlent le « suicide collectif » de 48 personnes en Suisse. Tous appartenaient à une secte néo-templière, l'OTS, ou « Ordre du Temple Solaire ». Les gourous Luc JOURET et Joseph DI MAMBRO ayant été retrouvés dans le premier charnier, tout danger semblait écarté...

Pourtant, en décembre 1995, la gendarmerie retrouve 16 nouveaux corps carbonisés et parmi eux, ceux de Patrick et d'Edith VUARNET le fils et la femme du champion olympique de ski, Jean VUARNET.

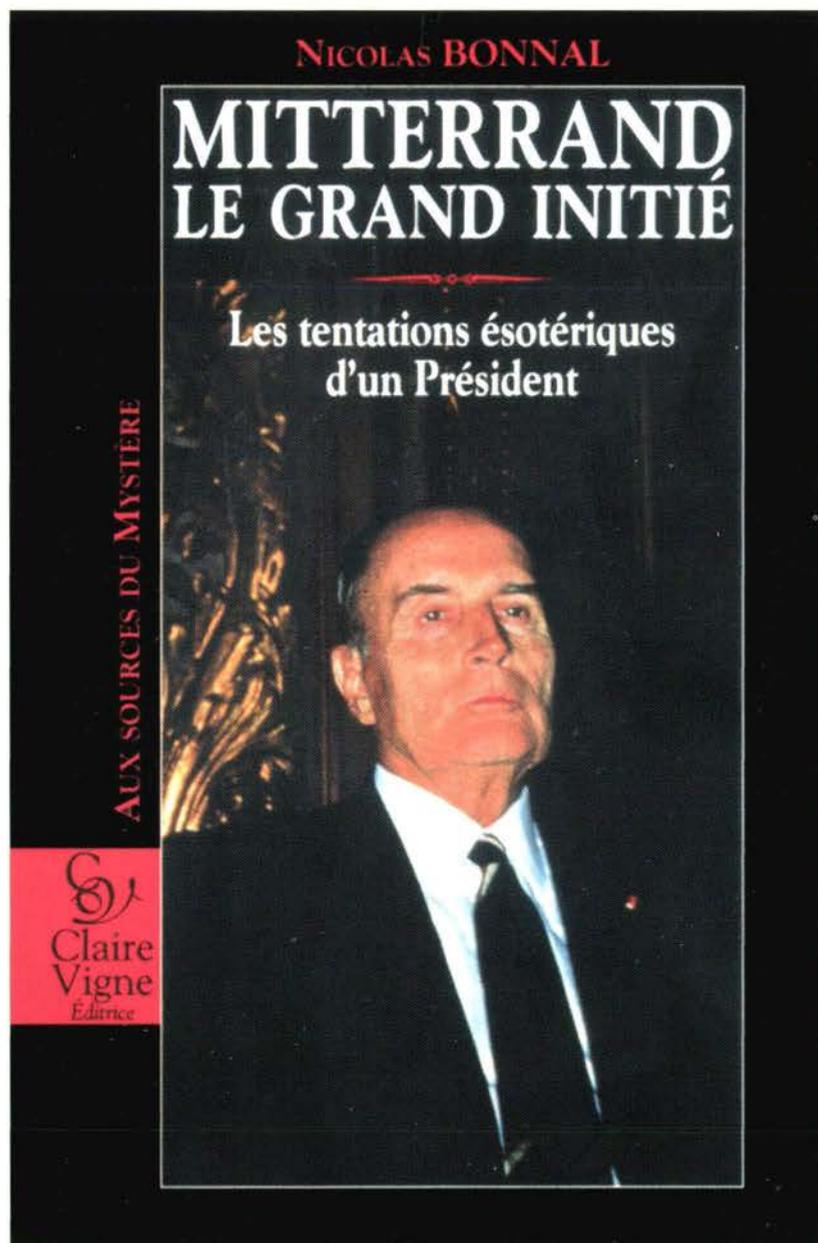
S'agit-il d'un sacrifice religieux ou de meurtres maquillés en « suicide » ?

L'auteur met en lumière les étranges ramifications de la secte et remonte une à une toutes les pistes révélant qu'il existe bien certaines collusions entre sectes, grand banditisme, services secrets et mafia. La mystique meurtrière de l'OTS n'est-elle qu'un écran de fumée et de flammes, dissimulant d'autres objectifs, et d'autres acteurs dans l'ombre ?

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

204 pages.
Prix : 110 F.

Claire Vigne Editrice



Mitterrand a été souvent célébré, critiqué mais rarement expliqué... Les étranges rouages d'une existence vouée au secret et à l'occulte, dénoncée par ses gestes, pourtant si médiatiques, et ses grands travaux, font ici l'objet d'une étude approfondie destinée à percer le mystère du monarque aujourd'hui retiré.
192 pages. Prix public : 85F

BON DE COMMANDE

M. Mme Mlle.....

Adresse

.....

Ville.....

Code postal

Je commande exemplaires (s) "Mitterrand, le grand Initié"

et joins un règlement en chèque de F à l'ordre de Claire Vigne Éditrice.

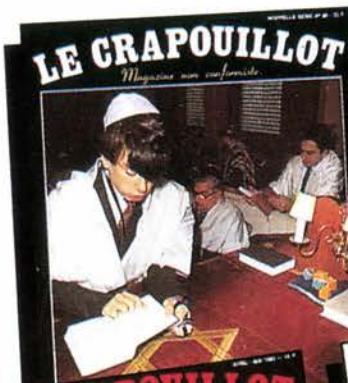
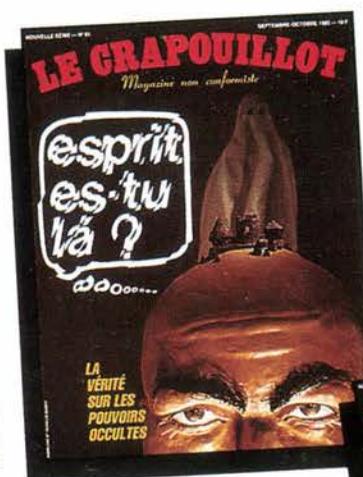
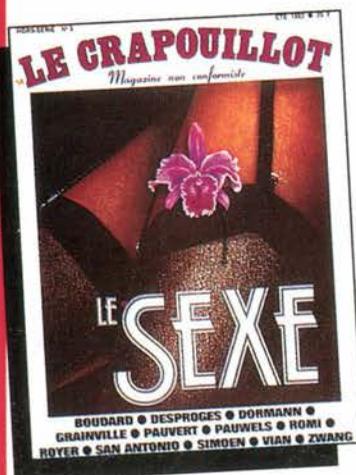
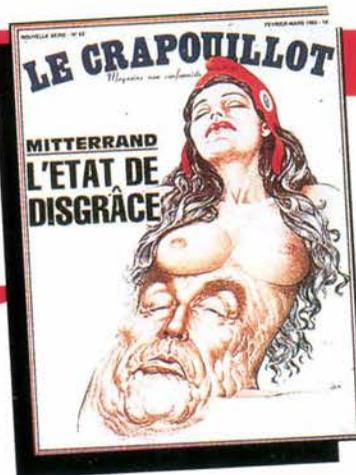
**CLAIRE VIGNE
EDITRICE**

18, rue La Condamine
75017 PARIS

TEL : (1) 42 94 24 23

FAX : (1) 42 94 03 34

ENCORE DISPONIBLES



Complétez votre collection du Crapouillot

**LE SEXE, LES FEMMES FATALES,
LES AFFAIRES SCANDALEUSES,
LES MYSTÈRES DE MARSEILLE, LES JUIFS,
LES CORROMPUS DE LA V^e, LES FASCISTES,
MITTERRAND : L'ÉTAT DE DISGRÂCE
LES FRANCS-MAÇONS, LA TORTURE, etc...**

**54 dossiers non conformistes pour en savoir davantage.
Liste complète et bon de commande à l'intérieur**

